

**Bulletin officiel**  
 de la  
**Ligue des Droits de l'Homme**  
 PUBLICATION BI-MENSUELLE

**VICTOR BASCH**  
 Vice-Président de la Ligue des Droits de l'Homme

**LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME  
 ET LA GUERRE**  
 (p. 65)

**L'Affaire Péan** : Mémoire définitif, par M<sup>e</sup> Goudchaux  
 BRUNSHVIGG . . . . . 176

**AVIS**

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos amis sur l'importance de ce numéro. Nous les prions de le répandre autour d'eux.

Le prix de l'exemplaire est exceptionnellement de 50 centimes.

A nos sections, si elles nous en commandent une quantité, nous le compterons à 25 centimes l'un.

PARIS — RUE JACOB, 1 (VI<sup>e</sup> ARR<sup>e</sup>)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes  
 ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ETRANGER, 4 fr. par an

## BROCHURES

en vente au siège de la Ligue

### Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme :

Douze volumes reliés avec table alphabétique et analytique (plus, à partir de 1905, <i>l'Annuaire officiel</i> )	
Tome I (an 1901) . . . . .	10 »
Tome II (an 1902) . . . . .	10 »
Tome IV (an 1904) . . . . .	10 »
Tome V (an 1905) . . . . .	10 »
Tome VI (an 1906) . . . . .	10 »
Tome VII (an 1907) . . . . .	10 »
Tome VIII (an 1908) . . . . .	10 »
Tome IX (an 1909) . . . . .	10 »
Tome X (an 1910) . . . . .	10 »
Tome XI (an 1911) . . . . .	10 »
Tome XII (an 1912) . . . . .	10 »
Tome XIII (an 1913) . . . . .	10 »
<b>Annuaire officiel de la Ligue des Droits de l'Homme 1914</b> . . . . .	0 50
Congrès de 1907 (384 p.) . . . . .	0 50
Congrès de 1908 (560 p.) . . . . .	1 »
Congrès de 1909 (464 p.) . . . . .	0 75
Congrès de 1910 (192 p.) . . . . .	0 30
<b>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen</b> , tableau monté sur gorge et rouleau . . . . .	0 50
<b>L'œuvre de la Ligue des Droits de l'Homme (1898-1910)</b> , par MATHIAS MORHARDT, 1 vol. de 234 p. (1911) . . . . .	0 50
<b>Le procès de la Ligue des Droits de l'Homme</b> , Réquisitoire de M. BOULLOCHE, Plaidoirie de M. TRARIEUX (1911) . . . . .	0 20
<b>Assemblée générale du 4 juin 1898</b> . . . . .	0 20
<b>Affaire Zola</b> , Plaidoirie de M <sup>e</sup> LABORI (1898) . . . . .	0 75
<b>Le père d'Emile Zola</b> , par JACQUES DHUR, avec préface de JEAN JAURÈS, 1 volume de 3 fr. 50 (1899) . . . . .	1 »
<b>Emile Zola au Panthéon</b> , Discours prononcé au Grand Théâtre de Lyon, le 6 juin 1908, par VICTOR BASCH (1908) . . . . .	0 15
<b>La Revision du Procès Dreyfus</b> , par CIVIS (1901) . . . . .	0 20
<b>L'article 445 et la Cour de cassation</b> , par ALBERT CHENEVIER (1908) . . . . .	0 20
<b>Le Monument Henry</b> . Liste des souscripteurs de la <i>Libre Parole (Listes rouges)</i> , classées par PIERRE QUILLARD, 1 volume de 3 fr. 50 (1899) . . . . .	1 »
<b>Le bordereau annoté</b> , par RAOUL ALLIER (1903) . . . . .	0 50
<b>Le général Roget et Dreyfus</b> , par PAUL MARIE (1899) . . . . .	0 75
<b>Affaire Dreyfus</b> , Mémoire et plaidoirie de M <sup>e</sup> MORNARD (1899) . . . . .	0 75
<b>Affaire Dreyfus</b> , Mémoire de M <sup>e</sup> MORNARD (1905) . . . . .	1 25
<b>Affaire Dreyfus</b> , Rapport de M. BALLOT-BEAUPRÉ (1899) . . . . .	0 50
<b>L'affaire des officiers de Laon</b> , par F. DE PRESSENSÉ (1909) . . . . .	0 20
<b>Les principes en politique</b> , par LOUIS HAVET (1902) . . . . .	0 15

# La Ligue des Droits

de

# L'Homme et la Guerre<sup>(1)</sup>

Depuis qu'a éclaté l'atroce lutte qui déchire l'Europe, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme s'est tenu sur une réserve dont notre président, M. Ferdinand Buisson, a magistralement exposé les raisons dans un manifeste qui est dans la mémoire de tous les ligueurs. Il était apparu au Comité Central que, dans les tragiques conjonctures où se trouvait le pays, la parole appartenait, seule, à ceux qui avaient assumé la lourde responsabilité d'être les guides de la nation en armes : dans le grand silence, fait d'invincible espoir et de patriotique angoisse où la France s'était renfermée, ne devaient retentir que les commandements des généraux et les décrets du gouvernement de défense nationale. Il nous a semblé qu'aujourd'hui où l'horizon s'est éclairci, où nos raisons d'espérer sont fondées sur d'indubitables réalités, où le gouvernement a rejoint la capitale et le Parlement repris ses travaux, la Ligue des Droits de l'Homme,

(1) Ce travail a été écrit et terminé à la fin du mois de février, ce qui explique le ton de ce préambule. S'il ne paraît qu'aujourd'hui, c'est que j'ai voulu attendre la publication du *Livre Rouge* autrichien qui a été annoncé en février, mais que je n'ai pu me procurer qu'en mars. Le lecteur verra combien, dans mon étude des causes diplomatiques de la guerre, j'ai tenu compte du *Livre Rouge*.

à son tour, avait le droit d'élever à nouveau la voix. Elle se doit de regarder en face la catastrophe qui a fondu sur le monde et de rechercher si les principes dont elle a vécu jusqu'ici sont engagés dans la lutte gigantesque où la France a été entraînée. Que doit penser, voudrais-je me demander, quant à moi, un ligueur conscient de cette guerre où il semble qu'aient sombré lamentablement tout notre espoir, tous nos rêves, tout notre idéal.

## I

La doctrine de la Ligue des Droits de l'Homme relative à la guerre en général est des plus nettes. Dès sa fondation et dans presque tous ses Congrès, la Ligue l'a énoncée avec une grande précision. Voici comment elle avait été formulée, en 1908, dans un rapport sur l'*Arbitrage International et le Désarmement Progressif*.

Parmi les droits de l'homme, il en est un, le premier et le plus évident de tous, que la Déclaration des Droits de l'Homme n'a pas mentionné, précisément à cause de son évidence : le droit à la vie. Le droit primordial de tout individu est de persévérer dans son être et de ne pas permettre qu'aucune atteinte soit portée à cet être. Et ce qui vaut pour l'homme isolé, vaut naturellement pour cet ensemble organisé d'hommes qui s'appelle une nation. Aussi, toute guerre, entraînant nécessairement la destruction du plus grand nombre d'hommes possible par d'autres hommes, est, dans son essence, contraire aux droits primordiaux de toute créature humaine. Par conséquent, tout citoyen, croyant à l'existence de droits antérieurs et supérieurs à tout contrat et à toute convention, doit-il passionnément faire la guerre à la guerre et participer à tous les efforts tentés en faveur de l'établissement du règne de la paix par le droit. Cette paix par le droit n'implique

aucune abdication ni aucune résignation. Elle n'exige en aucune façon l'oubli des viols du droit dont certaines nations, comme la nôtre, ont été victimes. Mais elle ne veut pas que, pour réparer une injustice, on en commette de nouvelles, ni que l'on comble l'abîme creusé entre deux nations par de nouvelles hécatombes d'innocents. Les partisans de la paix par le droit estiment que la tâche de tous les hommes conscients est de créer, par une inlassable propagande, un état d'esprit tel que des injustices, comme celle que nous avons subie, devinssent impossibles dans l'avenir, bien plus que les peuples éprouvassent d'eux-mêmes le besoin de réparer celles qui ont été perpétrées dans un passé tout proche de nous et inoublié. Cette doctrine non seulement se concilie avec le patriotisme le plus ardent, mais elle en est l'expression la plus pure. Faire la guerre à la guerre, ce n'est pas permettre que la moindre atteinte soit portée au patrimoine national. C'est demander que tous les moyens soient mis en œuvre pour éviter la guerre. Mais c'est dire aussi que, si tous les moyens ont été épuisés et que si une nation s'attaque à l'intégrité et à l'honneur d'une autre nation, la nation attaquée, obéissant au plus irrésistible instinct qui est en même temps le plus imprescriptible de tous les droits, a le devoir sacré d'infliger à l'agresseur le châtiment qu'il mérite, sans jamais pourtant faire supporter à une nation la responsabilité des crimes de ses gouvernants et sans jamais surtout arracher des hommes à la nation à laquelle ils appartiennent par la naissance, par les souvenirs du passé et par leur volonté présente (1).

Telle était la doctrine que le Comité Central fit sienne et qu'adopta unanimement l'ensemble de la Ligue représentée au Congrès de Lyon. Elle avait été

---

(1) *Bulletin Officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, T. VIII, p. 1361 et suiv.

formulée à un moment où, sans doute, les menaces de guerre se levaient déjà à l'horizon, mais où l'on pouvait espérer encore que triompherait la raison des peuples. La Ligue demandait par la voix de ses 90.000 adhérents que les difficultés soulevées par l'Allemagne, à l'occasion de notre action au Maroc, ne dégénéraient pas en lutte sanglante. Elle préconisait avec une inlassable énergie l'établissement de l'arbitrage international obligatoire, s'étendant, sans distinction, à toutes les causes de litige. Elle espérait que les peuples, écrasés sous le faix indéfiniment accru des charges militaires, réclameraient et obtiendraient de leurs gouvernements le désarmement progressif et *simultané*. Elle se rendait compte que, tant que la diplomatie allemande oscillerait entre les injonctions brutales et les avances indiscreètes, la paix européenne resterait précaire. Elle savait que, seul, l'effort combiné de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre pouvait assurer au monde une paix définitive. Et beaucoup de ligueurs pensaient que cet effort était possible à la condition que l'Allemagne accordât à l'Alsace-Lorraine une autonomie pleine et entière à laquelle celle-ci se serait, à ce moment, résignée, pour être, au lieu du brandon de discorde entre deux grandes nations, le gage de leurs relations normales et de leur travail solidaire au grand œuvre de la civilisation.

Si cette politique, à laquelle nombre de bons esprits, en dehors de la Ligue, s'étaient ralliés, ne s'est pas réalisée, si, à ce noble rêve de concorde, s'est substituée l'atroce réalité de la guerre la plus sanglante qu'ait connue l'Europe, à qui cela est-il dû? Est-ce la France qui a attenté à l'intégrité et à l'honneur de l'Allemagne ou est-ce l'Allemagne qui a attenté aux nôtres? Avons-nous mis en œuvre tous les moyens pour éviter la guerre? Avons-nous voulu vraiment, sincèrement la paix? C'est là ce que je voudrais me demander avec toute l'impartialité dont

je suis capable, d'après les livres diplomatiques qui ont été publiés, et, par-delà ces livres, dans les publications de guerre de nos adversaires.

Cette recherche des causes de la guerre est, certes, malaisée. Nous savons de combien d'éléments multiples et complexes est fait ce que nous appelons une cause. Nous savons qu'en dehors des causes proches, il est des causes lointaines et, à côté des causes visibles, des causes invisibles, et que ce sont les causes lointaines et invisibles qui sont les plus grosses de conséquences. Nous savons que les documents diplomatiques sont des traductions incomplètes et souvent inexactes de la pensée secrète des gouvernements. Nous savons que la vérité totale sur les événements au milieu desquels nous vivons ne sera établie que de longues années après la fin de la guerre, et que jamais, sans doute, elle ne sera reconstituée avec tous ses éléments. Mais nous ne prétendons pas faire ici œuvre définitive d'historien. Nous voudrions dire simplement comment cette guerre apparaît à des hommes qui ont travaillé passionnément à la cause de la paix et auxquels, aujourd'hui comme toujours, l'établissement de la paix, mais d'une paix sûre, solide, durable, apparaît comme l'idéal dernier auquel doit viser la civilisation.

## II

Qui donc a provoqué cette guerre? Il semble qu'à lire attentivement les documents, aucun doute ne puisse subsister ni sur l'enchaînement des faits ni sur l'attribution des responsabilités.

Et tout d'abord l'enchaînement des faits (1). Le

---

(1) Pour permettre aux lecteurs de vérifier notre argumentation, je cite les pièces diplomatiques sur lesquelles elle s'appuie : le *Livre Jaune* français (L. J.), *Das Deutsche Weissbuch*, le *Livre blanc* allemand (L. B.), *Correspondence and Statements in Parliament*, *Correspondance du Gouver-*

28 juin 1914, l'archiduc-héritier d'Autriche-Hongrie et sa femme sont assassinés à Sarajevo, capitale de la Bosnie. Dès l'abord, avant toute enquête, la presse austro-hongroise affirme que l'attentat a été préparé à Belgrade et sonne des fanfares guerrières. Le gouvernement austro-hongrois fait des déclarations rassurantes. Mais l'inquiétude règne dans les chancelleries : dès le 6 juillet, la Russie avertit amicalement l'Autriche qu'elle n'accepterait pas que celle-ci recherchât les auteurs de l'attentat en Serbie (1), et plusieurs grandes puissances, notamment la France et l'Angleterre, donnent des conseils de modération au comte Berchtold, ministre des affaires étrangères d'Autriche (2). Et ce qui prouve combien ces inquiétudes étaient justifiées, c'est que, le 21 juillet, l'ambassadeur d'Autriche à Belgrade conclut un rapport adressé à son gouvernement par les graves paroles que voici : « Un règlement de comptes avec la Serbie, une guerre sauvegardant le rang de grande puissance de la monarchie, bien plus, son existence comme telle, ne pourront être évités à la longue. Si nous retardons le moment de mettre de la clarté dans nos rapports avec la Serbie, nous serons responsables des difficultés et des circonstances moins favorables dans une lutte future qui, tôt ou tard, devra être engagée (3). » Donc, avant toute négociation, la diplomatie autrichienne estime la guerre avec la Serbie inévitable.

Cependant, le 23 juillet, l'Autriche fait remettre à

---

nement Britannique, relative à la Crise Européenne (C.), Österreichisch-ungarisches Rotbuch, le Livre Rouge autrichien (L. R.), le Livre Orange russe (L. O.), le Livre Gris belge (L. G.), le Livre Bleu serbe (L. S.). Je recommande instamment au lecteur la lumineuse et pénétrante étude de MM. Durkheim et Denis : *Qui a voulu la guerre ?* (A. Colin) et le noble volume de M. E. Denis : *La Guerre* (Delagrave).

(1) L. J., n° 10. (2) L. J. n° 19, C. n° 12, L. J. n° 22. (3) L. R. n° 6.



Belgrade la note comminatoire qui est dans toutes les mémoires et qui était visiblement destinée à infliger à la Serbie une humiliation telle que, si elle en avait accepté toutes les exigences, elle eût cessé d'être un Etat indépendant : notamment les articles 5 et 6, imposant à la Serbie la collaboration, *en Serbie*, d'agents autrichiens dans la lutte contre les menées subversives menaçant la monarchie dualiste et dans les recherches relatives aux partisans du complot du 28 juin, le délai de quarante-huit heures imparti pour la réponse et l'obligation imposée à la Serbie d'accepter toutes les conditions posées par la note *sans qu'il lui fût permis de formuler une seule réserve* (*vorbehaltlose zustimmende Antwort*) (1), prouvaient que l'Autriche était décidée à pousser les choses à l'extrême. D'ailleurs le comte Berchtold, loin de s'en cacher, le proclame ouvertement. Prévoyant que la brutalité des exigences autrichiennes et la brièveté du délai accordé susciteraient les protestations des puissances, il fait prévenir le gouvernement anglais, le jour même de la remise de la note, qu'il déclinera toute médiation : les exigences imposées par l'Autriche à la Serbie ne contenant rien qu'un Etat désirant vivre en paix avec un Etat voisin et ami ne puisse accepter tout naturellement, l'Autriche ne permettra pas qu'elles fassent l'objet de négociations ni de compromis grâce auxquels la Serbie pourrait prolonger la crise (2). Et lorsque, le 24, M. Sazonoff, ministre des affaires étrangères de Russie, remarque que l'ultimatum posé à la Serbie rendait tout à fait inutile le dossier que l'Autriche mettait à la disposition des puissances, l'ambassadeur d'Autriche réplique que ce dossier n'était nullement destiné à être discuté : les résultats de l'enquête menée par l'Autriche seule devaient suffire aux puissances (3). Le même jour,

---

(1) L. R. n° 7, p. 19 et 20 ; - (2) L. R. n° 9 ; - (3) L. R. n° 14.

le comte Berchtold déclare au chargé d'affaires russe que l'Autriche ne visait aucune acquisition territoriale, mais uniquement le maintien du *statu quo*. (1).

Telle était dès le début et telle devait rester jusqu'au 31 juillet la thèse autrichienne. Toujours à nouveau elle démontrera que la Serbie, par le danger que la propagande meurtrière de la *Narodna Odbrana*, des sociétés affiliées et des journaux, soutenue ou du moins tolérée par le gouvernement, faisait courir à la sécurité, à l'intégrité, à l'existence même de la monarchie dualiste (2), avait mérité le châtement le plus sévère. Ce châtement, l'Autriche allait le lui infliger, et comme elle s'était engagée à respecter l'intégrité du territoire serbe, aucune puissance n'avait le droit de s'entremettre, bien plus, n'avait de motif pour s'entremettre entre elle et sa victime. On comprend que la victime ait été d'un autre sentiment : en termes émouvants, la Serbie demande à la Russie d'intervenir en sa faveur (3). Quant aux grandes puissances, se rendant compte de l'extrême gravité de la situation, elles agissent immédiatement, mais dans deux directions opposées. D'une part, l'Allemagne, qui affirme qu'elle n'a pas connu la teneur de la note autrichienne, mais qu'elle en approuve de tout cœur et l'esprit et la lettre (4), fait faire une démarche simultanée à Paris et à Londres : à son sentiment, il s'agit d'une affaire à régler entre l'Autriche et la Serbie et elle demande instamment — *wünscht dringend* exprime une exigence plutôt qu'un vœu — que le conflit soit localisé, « toute intervention d'une autre puissance devant entraîner

(1) L. R. n° 18. Le *Livre Blanc* n° 3 exagère la portée des assurances données par le comte Berchtold. Il lui fait dire « qu'il n'a pas l'intention de modifier l'équilibre des puissances dans les Balkans » ; - (2) L. R. n° 19, avec 11 appendices ; - (3) L. S. n° 37 ; - (4) L. B. p. 5, L. J. n° 30, L. O. n° 18.

des conséquences incalculables » (1); de même à Saint-Petersbourg, elle déclare qu'elle ne déchainera pas la guerre, mais qu'elle éprouve sans réserve les intérêts de son alliée (2). D'autre part, la Russie, la France et l'Angleterre, auxquelles se joint l'Italie, qui sont d'accord pour trouver que « jamais Etat n'avait adressé à un autre Etat indépendant un document aussi formidable » que l'est la note autrichienne (3), commencent en faveur d'une solution pacifique des démarches qu'elles poursuivront inlassablement jusqu'au déchainement de la guerre. La Russie donne des conseils de prudence à la Serbie (4), prévient l'Angleterre qu'elle rendrait la guerre plus probable en ne se solidarissant pas, dès le début, avec la France et la Russie (5), et demande à l'Autriche de prolonger le délai imparti à la Serbie (6) : ces démarches faites, elle fait connaître par un communiqué qu'elle ne saurait rester indifférente dans un conflit austro-serbe (7). De son côté, l'Angleterre s'associe, dès qu'elle en a connaissance, à la demande russe de la prolongation du délai (8), entrevoit, dès le 24, une médiation des quatre grandes puissances non intéressées pendant laquelle les hostilités seraient suspendues (9), communique, le 25, la proposition de la médiation à quatre à l'ambassadeur allemand à Londres (10), et, le 26, d'une façon ferme, à tous ses ambassadeurs (11). La France, enfin, représente à l'Autriche combien exorbitantes sont ses exigences et combien bref le délai fixé à la Serbie (12), donne des conseils de prudence à celle-ci (13) et adhère à la proposition russe de délai et à la proposition

(1) L. B. n° 1 bis, L. J. n° 28, C. n° 9. ; - (2) L. R. n° 16.  
 (3) C. n° 5 ; - (4) C. n° 22 ; - (5) C. n° 6 ; - (6) L. O. n° 4.  
 (7) L. O. n° 0. D'après le *Livre Blanc* allemand et le *Livre Rouge* autrichien, le communiqué russe daterait non du 25, mais du 24 Juillet, et précéderait les démarches de M. Sazonoff ou leur serait contemporain ; - (8) C. n° 26 ; - (9) C. n° 24 ; - (10) C. n° 25 ; - (11) C. n° 27 ; - (12) L. J. n° 25 ; - (13) L. J. n° 26.

anglaise de médiation (1). Dès le 24, l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg donne à entendre à l'ambassadeur anglais que non seulement la France appuiera énergiquement la Russie dans ses négociations diplomatiques, mais qu'elle remplira toutes les obligations résultant de son alliance, si la nécessité s'en faisait sentir (2).

Voilà les négociations engagées. Celles dont prennent l'initiative les puissances de l'Entente tendent toutes à *éviter* le conflit : l'Allemagne, seule, vise à le *localiser*. L'Entente estime que le meilleur, le seul moyen de conjurer le danger est une intervention de l'Allemagne auprès de son alliée (3). L'Allemagne refuse catégoriquement d'intervenir entre l'Autriche et la Serbie et ne fait entrevoir son intervention qu'entre l'Autriche et la Russie (4). Pour la proposition russe de délai, l'Allemagne affirme l'avoir appuyée, mais le comte Berchtold ne se trouvait pas à Vienne et, d'ailleurs, elle ne croit pas que la proposition soit accueillie (5). Et, en effet, l'Autriche refuse tout délai : la note à la Serbie n'avait nullement pour dessein de provoquer les observations des puissances, l'action autrichienne ne regarde que la Serbie et elle-même (6). Quant à la proposition anglaise, l'Allemagne s'y associera dès que les relations entre l'Autriche et la Russie deviendront mauvaises (7). D'autre part, l'Angleterre répond à la suggestion de M. Sazonoff qu'elle ne peut se solidariser, dès l'abord, avec la France et la Russie, parce que l'opinion publique n'admettrait pas une guerre à cause de la Serbie. Si le conflit éclatait, elle pourrait y être entraînée : c'est pour cela qu'il faut tout tenter pour le prévenir (8).

Pendant que s'entrecroisent les fils diplomatiques

---

(1) L. J. n° 39 et C. n° 42 ; - (2) C. n° 6 ; - (3) L. J. n° 41 ; - (4) C. n° 18 ; - (5) L. O. n° 14 ; - (6) L. R. n° 20 et n° 21 ; - (7) C. n° 18 ; - (8) C. n° 24.

entre Berlin, Vienne, Paris, Londres et Saint-Petersbourg, la Serbie a préparé sa réponse qui est remise le 25, à 6 heures moins deux minutes, au ministre austro-hongrois à Belgrade. Cédant aux instances de la Russie, de la France et de l'Angleterre, elle accepte presque toutes les exigences de l'Autriche et ne fait de réserves que sur les stipulations des paragraphes 5 et 6, comme contraires à la Constitution serbe : elle s'engage pourtant à admettre toute collaboration des agents autrichiens qui ne fût pas contraire aux principes du droit constitutionnel et à la procédure criminelle, ainsi qu'aux bons rapports de voisinage. En dépit de ces concessions qui dépassent tout ce que pouvaient espérer les amis de la Serbie et de la paix, malgré l'offre de la Serbie de soumettre le litige au tribunal de La Haye ou aux grandes puissances, le ministre d'Autriche estime la réponse insuffisante, sans avoir eu le temps matériel de l'examiner, et quitte Belgrade à 6 h. 30. Le même jour la Serbie décrète la mobilisation de l'armée (1).

L'Autriche se rendant compte combien son refus d'accepter les concessions serbes paraîtra incompréhensible aux puissances, éprouve le besoin de l'expliquer. D'une part, elle tente de montrer par une analyse micrographique de la note serbe qu'en dehors de ses objections contre les paragraphes 5 et 6, celle-ci est pleine de réticences et de réserves (2) : l'effroyable humiliation que s'inflige la Serbie ne lui paraît pas encore assez complète. D'autre part, elle allègue que la Serbie avait mobilisé son armée le 25, à 3 heures de l'après-midi, alors qu'elle n'a remis sa note qu'à 6 heures du soir, preuve péremptoire,

---

(1) L. S. n° 41. Le communiqué du Ministre des Affaires Etrangères de Serbie annonçant la mobilisation est muet sur l'heure où elle a été promulguée; - (2) L. R. n° 23, n° 29, n° 39, n° 40.

selon elle, que la Serbie elle-même avait conscience que sa réponse n'était pas satisfaisante (1). Enfin, elle fait faire une démarche auprès de M. Sazonoff. Elle ne se dissimule pas que de son refus peut résulter un choc avec la Russie. Si celle-ci juge le moment venu pour le grand règlement de comptes avec les puissances de l'Europe Centrale et est résolue en tout état de cause à la guerre, toute explication de la part de l'Autriche est vaine. Mais il faut que la Russie sache qu'en cas de conflit la monarchie dualiste sera secondée par l'Allemagne. « Saturée territorialement », l'Autriche s'engage à n'attenter ni à l'intégrité, ni à la souveraineté du royaume serbe (2). Pour ce qui est de la collaboration demandée par l'Autriche dans la lutte contre les menées subversives menaçant la monarchie et dans l'enquête, elle ne songe qu'à créer en Serbie un « bureau de sûreté secrète » analogue à celui que possède la Russie à Paris, et destiné à coopérer avec la police et l'administration serbes (3).

Devant l'intransigeance de l'Autriche, que vont faire les puissances? Celles de l'Entente vont mettre tout en œuvre pour conjurer le danger devenu imminent. La Russie, qui vient d'essuyer un refus brutal à sa demande de prolongation de délai et pour laquelle le rejet de la réponse serbe est un échec personnel, continue néanmoins à négocier. Elle prie l'Italie d'exercer une action modératrice sur l'Autriche (4), propose à l'Autriche d'entrer avec elle en pourparlers directs par l'intermédiaire de son ambassadeur à Saint-Pétersbourg (5), demande à l'Allemagne d'appuyer cette proposition (6), et s'engage, au cas où celle-ci serait rejetée par l'Autriche, à se rallier à la proposition anglaise

---

(1) L. R. n° 29 ; - (2) L. R. n° 29 ; - (3) L. R. n° 27 ; - (4) L. O. n° 23 ; - (5) L. O. n° 25 ; - (6) L. O. n° 26.

de médiation à quatre (1). Elle fait des préparatifs militaires au sujet desquels elle donne des éclaircissements à l'Allemagne : le 27, le ministre de la guerre donne sa parole d'honneur à l'attaché militaire allemand que nul ordre de mobilisation n'a été donné, pas un réserviste appelé ni un cheval levé. Mais elle ne cache pas que, si l'Autriche franchit la frontière serbe, elle mobilisera sur son front sud, à Kiew, Odessa, Moscou, Kazan, mais, en aucun cas, sur son front ouest, à Varsovie, Wilna et Saint-Pétersbourg (2). La France accepte la proposition anglaise de médiation à quatre, tout en estimant que, pour aboutir, il faudrait que l'Allemagne exerçât à Vienne une action énergiquement modératrice (3). L'Italie adhère, elle aussi, sans hésiter, à la proposition de sir Edward Grey (4).

Il ne manque donc plus, pour que l'idée de la conférence pacificatrice prenne corps, que l'adhésion de l'Allemagne. Quelle sera son attitude? Tout d'abord, catégoriquement hostile : elle déclare impossible de convoquer son alliée devant un tribunal européen, l'Allemagne ne peut intervenir que pour conjurer un conflit austro-russe (5), d'ailleurs elle préfère la continuation des conversations directes entamées entre Vienne et Londres (6). Puis elle semble plus conciliante. A Londres, elle déclare accepter le principe de la médiation à quatre (7) et transmet, en effet, à Vienne, à la fois la proposition anglaise de médiation et la proposition russe des pourparlers directs (8). Mais, en dépit de cette concession, elle persiste dans sa conception primitive de la légitimité des exigences autrichiennes et de la localisation du conflit. Aussi, dans le premier télégramme que, le 28 juillet, l'empereur

---

(1) C. n° 55 ; - (2) L. B. n° 11 ; - (3) L. J. n° 70 ; - (4) C. n° 35 ; - (5) L. B. n° 12 ; - (6) L. J. n° 74 ; - (7) C. n° 46 ; - (8) L. B. n° 15.

Guillaume adresse au tsar, il insiste avant tout sur l'intérêt commun qu'ont tous les souverains à obtenir que ceux qu'il estime moralement responsables du meurtre de Sarajevo reçoivent un châtement exemplaire : il se dit d'ailleurs prêt à user de son influence pour décider l'Autriche-Hongrie à en venir à une entente loyale et satisfaisante avec la Russie, sans d'ailleurs rien préciser sur les conditions de cette entente. De plus, l'ambassadeur allemand à Londres demande à nouveau à l'Angleterre de peser sur la Russie, ce à quoi sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères, répond que c'est Vienne qui a besoin d'être rappelé à la modération, vu que la réponse serbe offre une base satisfaisante de discussion (1). En même temps, pour tirer l'Allemagne et l'Autriche de l'illusion que l'Angleterre resterait, en tout état de cause, en dehors du conflit, sir E. Grey déclare à l'Autriche qu'au lieu de démobiliser sa flotte, il l'a, au contraire, concentrée, pour être prêt à tout événement (2). De même, enfin, à Paris, l'Allemagne tente d'entraîner la France dans une démarche commune de « solidarité pacifique » à Saint-Pétersbourg, sans consentir à agir dans le même sens sur l'Autriche. Aussi la France se refuse-t-elle à ce qu'elle considère comme un piège destiné à inspirer à la Russie des doutes sur la fidélité de son alliée (3). Et, devant le premier refus de l'Allemagne d'accepter la proposition anglaise de la médiation à quatre, M. Jules Cambon, notre ambassadeur à Berlin, suggère que la proposition anglaise reçoive une forme telle que l'Allemagne « mise au pied du mur » n'ait pas de prétexte pour ne pas s'y associer pleinement (4).

Nous sommes donc, le 28, en présence de deux propositions qui pouvaient, si l'Autriche et l'Alle-

---

(1) C. n° 48 ; - (2) C. n° 48 ; - (3) L. J. n° 56, n° 57, n° 61, n° 62 ; - (4) L. J. n° 74.



magne les accueillait, mener également à une solution pacifique du conflit : la proposition anglaise de la médiation à quatre, sous une forme que l'Allemagne jugerait acceptable, et la proposition russe de la conversation directe. De plus, la Serbie est si encline à la conciliation que, le 28 au matin, son ministre à Rome déclare qu'elle est prête à accepter *intégralement* les exigences autrichiennes, à la seule condition que des explications lui fussent fournies sur la *manière* dont l'Autriche entendait l'intervention de ses agents (1). Tout semble donc, à ce moment, présager une solution pacifique, lorsque, le 28 juillet, le comte Berchtold déclare la guerre à la Serbie et décline aussi bien toute négociation avec la Russie sur la base de la réponse serbe que la proposition anglaise de la médiation à quatre. Il déclare la guerre, parce que la Serbie n'accepte les exigences autrichiennes qu'avec des réticences et des réserves destinées à rendre son acceptation illusoire et parce qu'elle a mobilisé trois heures avant la remise de sa réponse, ce qui a contraint l'Autriche, qui, jusque-là, n'avait fait aucun préparatif militaire, à armer à son tour (2). Il décline les pourparlers directs avec la Russie, parce qu'une discussion sur le texte d'une note jugée insuffisante par l'Autriche ne pourrait mener à aucun résultat et qu'au surplus la parole était désormais aux armes (3). Il n'accepte pas la proposition d'une conférence vu que celle-ci serait désormais sans objet. En effet, elle ne saurait empêcher les hostilités d'éclater, puisque les Serbes ayant tiré « dès hier » (c'est-à-dire le 27) sur les sentinelles autrichiennes, l'Autriche a dû déclarer « aujourd'hui » (c'est-à-dire le 28) la guerre à la Serbie; et elle ne pourrait pas, non plus, porter sur la discussion des exigences autrichiennes. Si l'Autriche se prêtait à la médiation anglaise, la Serbie

---

(1) C. n° 57 ; (2) L. R. n° 39 ; - (3) L. R. n° 40.

en serait encouragée à persévérer dans une politique qui mènerait fatalement à de nouveaux conflits (1). Et dans un communiqué à ses ambassadeurs, le comte Berchtold s'étonne que son action contre la Serbie puisse être considérée comme une menace contre l'influence russe dans les Balkans : cela permettrait de supposer que la propagande dirigée contre la monarchie n'est pas seulement d'origine serbe, mais encore russe. Il espère que le cabinet anglais, pour sauvegarder la paix européenne et localiser le conflit qui a été imposé à l'Autriche par les menées serbes, exercera son action modératrice sur la Russie (2).

Devant ces preuves péremptoires de la volonté provocatrice de l'Autriche, la Russie ne se décourage pas. Dès qu'elle a connaissance de la déclaration de guerre, elle demande à l'Angleterre de peser sur le cabinet de Vienne pour qu'il suspende son action militaire, sans quoi la médiation anglaise ne servirait qu'à donner le temps à l'Autriche d'écraser la Serbie (3). Le lendemain, 28, elle déclare à l'ambassadeur d'Allemagne, qui proteste des bonnes intentions de son gouvernement, qu'elle voit la solution du conflit dans l'action parallèle des pourparlers directs avec l'Autriche et de la médiation à quatre (4), puis, après le refus du comte Berchtold de se prêter à un échange direct d'idées, elle s'en remet entièrement à l'initiative du gouvernement anglais (5). Le tsar dit à l'empereur Guillaume l'indignation qu'inspire en Russie « la guerre honteuse » que l'Autriche a déclarée à la Serbie et le prie de faire son possible pour empêcher son alliée « d'aller trop loin ». Mais, en même temps, pour appuyer son action diplomatique, pour répondre à la déclaration de guerre et « aux mesures de mobi-

---

(1) L. R. n° 41 ; - (2) L. R. n° 44 ; - (3) L. O. n° 48 ; - (4) L. O. n° 49 ; - (5) L. O. n° 50.

lisation déjà appliquées à la plus grande partie de l'armée austro-hongroise », elle prévient l'Allemagne qu'elle a décidé sa mobilisation dans les arrondissements d'Odessa, Kiew, Moscou et Kazan; ces précautions ne sont, à aucun degré, dirigées contre l'Allemagne et ne préjugent pas non plus des intentions agressives contre l'Autriche-Hongrie qui, d'ailleurs, outre l'avantage d'une mobilisation plus rapide, avait déjà une avance considérable (1); au surplus, la Russie avait prévenu l'Allemagne qu'au cas où l'Autriche franchirait les frontières de la Serbie, elle mobiliserait sur son front sud. L'Autriche se montre extrêmement émue et irritée à la nouvelle des préparatifs russes. Son ambassadeur à Saint-Petersbourg représente à M. Sazonoff que, si l'Autriche a mobilisé huit corps d'armée, ceux-ci n'étaient destinés à opérer que contre la Serbie et ne pouvaient être une menace pour la Russie (2). Et le comte Berchtold prévient l'Allemagne que si les mesures russes ne sont pas immédiatement suspendues, l'Autriche décrètera la mobilisation générale; il demande à son alliée d'avertir Saint-Petersbourg et Paris que ce n'est pas seulement l'Autriche, mais l'Allemagne qui répondra aux armements russes par des mesures analogues; et, pour bien marquer que, s'il demande toutes les concessions à la Russie, il est décidé à ne lui en faire aucune, il ajoute que, « bien entendu, nous ne nous laisserons pas arrêter dans notre action militaire en Serbie » (3).

Quant à l'Allemagne, son attitude, durant la journée du 29, est extrêmement intéressante à noter. Jusqu'à ce jour, elle n'a fait qu'appuyer énergiquement les démarches de l'Autriche : c'est l'Autriche qui mène et elle ne fait que suivre. A partir du 29, c'est l'Allemagne qui saisit les rênes et ne les aban-

---

(1) L. J. n° 95 ; - (2) L. R. n° 47 ; - (3) L. R. n° 48.

donnera plus : c'est elle qui agit et c'est l'Autriche qui passe à l'arrière-plan. Le *Livre Rouge*, si copieux jusqu'ici, se tarit, et la loquace, la fringante, la piaffante intransigeance du comte Berchtold fait place à une discrète souplesse. La parole est désormais à la diplomatie allemande et nous allons voir combien cette parole est fuyante, équivoque, incohérente, contradictoire. Tout d'abord, l'empereur répond au tsar que la marche en avant de l'Autriche n'est pas une « guerre honteuse », qu'en présence de la déclaration de l'Autriche de ne viser aucune augmentation territoriale en Serbie, la Russie devait persévérer dans son rôle de spectatrice : il promet, d'ailleurs, de favoriser, de toutes ses forces, l'entente directe entre Saint-Pétersbourg et Vienne. A Paris, M. de Schoen déclare que le gouvernement allemand tente d'amener l'Autriche à une conversation amicale qui permette à cette dernière de faire connaître exactement le but et l'extension des opérations en Serbie et qu'elle espère recevoir des précisions qui donneront satisfaction à la Russie (1). A Berlin, M. de Jagow affirme à M. Cambon qu'il poussait et qu'il pousserait, autant qu'il le pouvait, aux conversations directes entre l'Autriche et la Russie, et n'oppose pas une fin de non-recevoir à la suggestion de notre ambassadeur de confier le contrôle de l'exécution des promesses serbes, non pas à une seule puissance, l'Autriche, ce qu'un Etat indépendant, comme la Serbie, ne pouvait accepter, mais à une de ces commissions internationales, comme les Etats balkaniques en comptent déjà plusieurs (2). L'Allemagne, par la volonté de son empereur, de son ministre des affaires étrangères, de ses ambassadeurs, semble donc sincèrement résolue à agir dans l'intérêt de la paix. Notons que, jusqu'ici, aucune des grandes puissances n'a prononcé des

---

(1) L. J. n° 94 ; - (2) L. J. n° 92.

paroles irréparables. Le spectre de la conflagration générale, dont toutes sentent la menace, n'a été évoqué par aucune d'entre elles. La conversation, relative à la mobilisation russe qui a eu lieu à Saint-Petersbourg, entre M. Sazonoff et l'ambassadeur autrichien, a été fort courtoise. Seul, le télégramme du comte Berchtold à son ambassadeur à Berlin a été inquiétant. Il s'y trouve les mots : « comme dernier essai d'éviter la guerre européenne » ; mais ils sont corrigés par la suite : c'est sous une forme amicale que l'Allemagne devrait prévenir Saint-Petersbourg et Paris que, si la Russie continuait à mobiliser, l'Allemagne et l'Autriche *prendraient*, de leur côté, des mesures qui *auraient* des conséquences graves. Puis, ce n'était là qu'une suggestion que l'Allemagne, qui se proclame sincèrement pacifique, pouvait toujours repousser ou n'accueillir qu'avec des atténuations.

Or, ce même 29 juillet, à minuit, est convoqué, à Potsdam, sous la présidence de l'empereur, un conseil extraordinaire auquel sont appelées les autorités militaires et qui, d'après des informations reçues par M. Jules Cambon, aurait décidé la mobilisation (1). En tout cas, les décisions qui y furent prises durent être graves et prévoir la guerre, puisque le chancelier, la même nuit, fait appeler l'ambassadeur anglais et offre à l'Angleterre, en échange de la neutralité anglaise, la garantie, *en cas de guerre victorieuse*, de l'intégrité du territoire français, mais non de celle des colonies françaises, et le respect de la neutralité de la Hollande, mais non de celle de la Belgique (2). Et c'est ce même 29 juillet que l'Allemagne notifie à la Russie que si celle-ci ne suspendait ses préparatifs militaires, elle allait mobiliser, notification qui est faite sur un ton tel que la Russie ordonne, pour la nuit du 29, la mobilisation

---

(1) L. J. n° 105 ; (2) C. n° 85.

de treize corps d'armée, destinés à opérer contre l'Autriche (1).

Pendant que l'Allemagne joue ce jeu équivoque, l'Angleterre continue énergiquement son action pacificatrice. A Berlin, elle réitère sa proposition de médiation à quatre, en demandant, comme l'avait conseillé M. Jules Cambon, que l'Allemagne en dictât la forme (2). A Londres, sir Edward Grey suggère que l'Autriche, tout en occupant une partie du territoire serbe, pourrait déclarer qu'elle conserverait ce territoire jusqu'à ce qu'elle eût obtenu de la Serbie satisfaction entière, mais qu'elle n'avancerait pas plus loin et attendrait que l'effort de médiation, tenté par les puissances entre elle et la Russie, eût abouti (3). Il explique à l'ambassadeur de France, en réponse à de pressants appels, que la situation n'est pas la même que lors des affaires du Maroc où la France était impliquée directement, que l'Angleterre ne veut pas intervenir dans le duel austro-slave dans les Balkans, mais que si la France et l'Allemagne étaient entraînées dans le conflit, l'Angleterre délibérerait sur ce qu'elle aurait à faire. Dans ce cas, la France aurait été impliquée dans une querelle qui n'était pas la sienne, mais dans laquelle, eu égard à son alliance, son honneur et ses intérêts seraient engagés (4). Et, d'autre part, il avertit l'ambassadeur d'Allemagne que son gouvernement ne doit pas se laisser abuser par le ton amical de l'Angleterre jusqu'au point de croire que celle-ci se tiendrait à l'écart, en cas de conflagration générale. Il ne veut ni prononcer une menace, ni exercer une pression, mais il ne veut pas non plus que, plus tard, en cas de conflit, l'Allemagne puisse se prétendre trompée (5). Il comprend que l'Autriche ne veuille pas être humiliée, il admet que la Serbie mérite un châtiment, mais la question est de savoir jusqu'à

---

(1) L. O. n° 58, L. J. n° 100 ; - (2) C. n° 88 ; - (3) C. n° 88 ; - (4) C. n° 87 ; - (5) C. n° 89.

quel point l'Autriche prétend humilier la Russie (1). Et à l'ambassadeur d'Autriche qui lui fait observer que l'Autriche s'est engagée à respecter l'intégrité de la Serbie, il réplique que, sans attenter directement à l'indépendance de la Serbie et sans lui enlever son territoire, il était possible d'en faire une sorte d'Etat vassal, ce qui affecterait profondément la situation de la Russie dans les Balkans (2).

Le 30 juillet se lève sous de menaçants auspices. L'Allemagne a demandé à la Russie de démobiliser et la Russie n'a pas acquiescé à sa demande. Dans une dépêche que ne donne ni le *Livre Blanc* ni le *Livre Jaune* et qui a été envoyée le 29, après la sorte d'ultimatum posé à la Russie et après la réception, par le tsar, de la dépêche de l'empereur que nous avons analysée et qui a été expédiée de Berlin à 6 h. 30 du soir, le tsar demande à l'empereur de lui expliquer la différence entre le ton conciliant de sa dernière dépêche et le ton comminatoire du message officiel adressé au ministère russe. Et il ajoute : « il serait juste de remettre le problème austro-serbe à la conférence de La Haye. » A une heure du matin, au sortir du Conseil extraordinaire, l'empereur répond : « La Russie ayant mobilisé contre l'Autriche, sa mission de médiation est compromise; tout le poids de la décision pèse sur les épaules du tsar qui aurait à supporter la responsabilité de la guerre ou de la paix. » Pas un mot sur la cour de La Haye. Et le Conseil extraordinaire semble avoir si bien décidé la mobilisation que la *Lokal Anzeiger*, journal officieux, l'annonce à 1 heure de l'après-midi. Tout semble perdu.

Et voici que soudain l'horizon s'éclaircit. Il semble extrêmement probable, comme le suppose M. Jules Cambon (3), que la réponse réservée de l'ambassadeur anglais au « marchandage » allemand et les

---

(1) C. n° 90 ; - (2) C. n° 91 ; - (3) L. J. n° 92 et surtout 105.

fermes déclarations de sir Edward Grey, réservant l'entière liberté de l'Angleterre, aient fait réfléchir l'Allemagne. En tout cas, son attitude s'est subitement déraidie. A Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur d'Allemagne, dans la nuit du 29 au 30, est revenu chez M. Sazonoff pour lui demander à quelles conditions la Russie consentirait à suspendre ses armements. Il insiste encore pour que la Russie suspende ses préparatifs militaires. Mais il n'est plus question d'ultimatum (1). A Berlin, M. de Jagow téléphone aux ambassadeurs de France et de Russie, à 2 heures, que la nouvelle de la mobilisation était fausse et que les journaux qui l'avaient annoncée ont été confisqués (2). A l'ambassadeur d'Angleterre il dit qu'il a fait demander à Vienne si l'Autriche accepterait une médiation sur la base de l'occupation de Belgrade, et semble lui avoir fait comprendre que l'Allemagne ne veut pas une guerre européenne (3). A Londres, l'ambassadeur d'Allemagne précise cette proposition : le gouvernement impérial agira sur l'Autriche pour que, après l'occupation de Belgrade et d'une partie du territoire serbe, elle promette de ne pas pousser plus en avant, jusqu'à ce que les puissances aient obtenu de la Serbie des concessions de nature à satisfaire pleinement la monarchie dualiste (4) : c'était la proposition même qu'avait faite, la veille, sir Edward Grey. Le même jour encore, le gouvernement allemand prévient l'ambassadeur anglais qu'il n'a pas eu le temps de répondre encore à la proposition de suggérer lui-même la forme de la médiation à quatre : pour gagner du temps il préfère demander directement à l'Autriche ce qu'elle exigeait. Le chancelier ne cesse de « presser le bouton » et il craint même d'être allé trop loin dans les conseils de modération donnés à

---

(1) L. O. n° 69 ; - (2) L. J., n° 105 ; - (3) C. n° 98 ; - (4) C. n° 103.



Vienne (1). Et si M. de Jagow ne cache pas que l'Allemagne pourra être obligée de mobiliser au cas où les préparatifs militaires de la France et de la Russie ne seraient pas suspendus, il ajoute qu'elle le regretterait profondément, *car elle sait que la France ne veut pas la guerre* (2).

Et, en effet, la France veut si peu la guerre que M. Viviani télégraphie à notre ambassadeur à Saint-Petersbourg « qu'il serait opportun que, dans les mesures de précaution et de défense auxquelles la Russie croit devoir procéder, elle ne prit immédiatement aucune disposition qui offrir à l'Allemagne un prétexte pour une mobilisation partielle de ses forces (3). » Et la Russie écoute cet appel. « La nuit dernière, répond M. Paléologue, l'état-major a fait surseoir à des mesures de précautions militaires pour éviter toute équivoque (4). » Le même jour, le tsar affirme à l'empereur que les décisions militaires de la Russie ont été prises à titre de défense contre les préparatifs de l'Autriche et lui demande de continuer ses bons offices auprès du cabinet de Vienne. Et M. Sazonoff, en réponse à l'invite de l'ambassadeur d'Allemagne, propose la formule conciliatrice que voici : « Si l'Autriche, reconnaissant que le conflit austro-serbe a assumé le caractère d'une question européenne, se déclare prête à éliminer de son ultimatum les points qui portent atteinte aux droits souverains de la Serbie, la Russie s'engage à cesser ses préparatifs militaires (5). » D'autre part, le comte Berchtold fait répondre à M. Sazonoff, qui s'était plaint du refus de l'Autriche d'entrer en conversations directes avec la Russie, qu'il autorise son ambassadeur à « commenter, tout comme avant, la note serbe, d'ailleurs périmée par les événements », et à soumettre à une explication

---

(1) G. n° 107 ; - (2) G. n° 98 ; - (3) L. J. n° 101 ; - (4) L. J. n° 102 ; - (5) L. O. n° 60.

amicale toutes les questions relatives aux relations entre l'Autriche et la Russie (1). Et dans un entretien amical, avec l'ambassadeur russe à Vienne, il réitère l'autorisation, avec les réserves que voici : il ne peut s'agir que d'éclaircissements donnés après coup, « car nous n'avons jamais eu l'intention de rabattre quoi que ce soit des stipulations de la note. » Il réaffirme que l'Autriche ne veut toucher ni à l'intégrité ni à la souveraineté de la Serbie. Il ne s'explique pas la mobilisation russe visant expressément la monarchie, puisqu'il n'y a aucun litige entre les deux pays. Pour l'Autriche, elle n'a pas mobilisé jusqu'ici ni le 1<sup>er</sup>, ni le 2<sup>e</sup>, ni le 11<sup>e</sup> corps. En face des dispositions russes, l'Autriche sera obligée, elle aussi, d'élargir sa mobilisation, mais il affirme que ces mesures n'impliquent aucune hostilité contre la Russie (2). L'Autriche a donc subi, elle aussi, le contre-coup des déclarations anglaises. Sans doute, elle n'abandonne rien de sa position primitive, puisque son ambassadeur n'est pas autorisé à modifier les termes de l'ultimatum. Mais il n'en demeure pas moins que les relations entre elle et la Russie sont reprises.

L'Angleterre enfin, l'Angleterre qui, selon la juste parole de M. Poincaré, est l'arbitre de la situation, remplit tout son devoir. D'une part, sir E. Grey repousse hautement le marché que lui offre l'Allemagne : l'accepter, aux dépens de la France et de la Belgique, serait pour l'Angleterre une honte dont son honneur resterait à jamais entaché. La France, sans qu'on lui enlevât de territoire en Europe, pourrait être écrasée au point de perdre sa situation de grande puissance et de se trouver, désormais, subordonnée à la politique allemande. La seule façon de maintenir les bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne est qu'elles continuent à coopérer au

---

(1) L. R. n° 49 ; - (2) L. R. n° 50.

maintien de la paix de l'Europe. Et sir E. Grey ajoute les graves paroles que voici : « Si la paix de l'Europe peut être sauvegardée et la crise actuelle heureusement conjurée, mon effort personnel tendra à prendre l'initiative d'un arrangement auquel l'Allemagne puisse souscrire et par lequel elle pourra être assurée qu'aucune politique agressive ou hostile ne sera poursuivie contre elle ou ses alliés par la France, la Russie et nous-mêmes, soit ensemble, soit séparément (1). » D'autre part, il propose de modifier la formule de M. Sazonoff, de façon à lui faire dire que les grandes puissances examineront comment la Serbie pourrait donner pleine satisfaction à l'Autriche sans qu'atteinte fût portée à sa souveraineté ni à son indépendance (2). Tout semble donc incliner vers la paix. La seule chose qui reste inquiétante, c'est que si l'Allemagne a prodigué, ce jour-là, les assurances pacifiques, elle continue à décliner la proposition anglaise de médiation et que, sans même consulter son alliée, à qui elle est destinée, elle rejette la formule de M. Sazonoff (3).

Néanmoins, tous les espoirs sont permis le 31 juillet. Les pourparlers entre la Russie et l'Autriche ont repris et l'Allemagne s'est montrée plus conciliante. Mais voici qu'à la première heure, l'Autriche décrète la mobilisation générale (4) et que la Russie procède à la même mesure, probablement dans la matinée. Et pourtant les négociations entre les deux pays continuent. « Malgré la mobilisation générale, je continue à échanger des vues avec le comte Berchtold et ses collaborateurs », télégraphie le ministre de Russie à Vienne (5). Et il en est de même à Saint-Petersbourg. Bien que la nouvelle du bombardement de Belgrade ait provoqué la plus vive émotion, M. Sazonoff propose, d'après la suggestion de sir

---

(1) C. n° 101 ; - (2) C. 103 ; - (3) L. J. n° 107 ; - (4) L. J. n° 115 ; - (5) L. O. n° 66.

Edward Grey, une formule nouvelle, ainsi libellée : « *Si l'Autriche consent à arrêter la marche de ses armées sur le territoire serbe, et si, reconnaissant que le conflit austro-serbe a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, elle admet que les grandes puissances examinent la satisfaction que la Serbie pourrait accorder au gouvernement d'Autriche-Hongrie, sans laisser porter atteinte à ses droits d'Etat souverain et à son indépendance, la Russie s'engage à conserver son attitude expectante (1)* », ce qui était reconnaître et accepter le bombardement de Belgrade et l'occupation d'une partie du territoire serbe. Et l'Autriche fait enfin ce qu'avaient, jusqu'ici, vainement réclamé les puissances. Si nous avons vu, plus haut, les réserves expresses mises par le comte Berchtold à la discussion de la note serbe, si les expressions employées par le chargé d'affaires russe à Londres et par l'ambassadeur autrichien à Paris — discussion quant au « fond » de l'ultimatum (2) — semblent dépasser le sens des termes très prudents dont s'est servi le comte Berchtold, si l'ambassadeur autrichien, à Saint-Petersbourg, ne semble pas avoir de grandes illusions sur le résultat des pourparlers directs qui viennent de reprendre, vu que les points de vue des deux gouvernements ne se rapprochent pas et qu'il résulte d'une conversation entre M. Sazonoff et l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg, que la Russie ne se contenterait pas même d'une déclaration formelle suivant laquelle l'Autriche s'engagerait à respecter l'intégrité du territoire, la souveraineté de l'Etat serbe et les intérêts balkaniques de la Russie (3), voici que survient un événement considérable. L'ambassadeur d'Allemagne à Vienne, M. de Tschirschky, avait transmis au comte Berchtold une déclaration faite par M. Sa-

---

(1) L. O. n° 6 et L. J. n° 113 ; - (2) C. n° 133 et L. J. n° 120 ; -  
(3) L. R. n° 55.

zouff, d'après laquelle, après la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, la Russie ne pouvait plus négocier directement avec l'Autriche et demandait à l'Angleterre de reprendre sa proposition de médiation. Et le comte Berchtold qui, jusqu'ici avait obstinément repoussé la proposition anglaise, déclare expressément que, bien que la mobilisation russe eût modifié la situation, *il était prêt à prendre en considération la proposition de sir Edward Grey d'intervenir entre la Serbie et l'Autriche*. Sans doute, là encore, le ministre autrichien fait des réserves. Il est entendu que l'action militaire autrichienne contre la Serbie continuera et que le cabinet anglais demandera à la Russie d'arrêter sa mobilisation, en échange de quoi l'Autriche suspendra, de son côté, les mesures qu'elle a dû prendre en Galicie (1). Il n'en reste pas moins que la déclaration du comte Berchtold modifiait profondément la situation. Les pourparlers directs entre l'Autriche et la Russie, à Saint-Petersbourg, — non seulement l'ambassadeur autrichien l'a déclaré, mais, le lendemain, M. Sazonoff le dira à son tour, — sont fatalement destinés à échouer. La seule chance de salut est la médiation anglaise. Sir Edward Grey l'avait proclamé dès le premier jour. La France et l'Italie étaient du même avis. M. Sazonoff l'affirme lui aussi (2). Et voici que, après s'être montrée si hautainement intransigeante, l'Autriche est convertie et accepte la médiation. Tous les espoirs sont permis.

Mais, en réalité, tout est perdu. Brusquement, le 31, le chancelier est devenu pessimiste. Les efforts de l'Allemagne, dit-il à l'ambassadeur anglais, pour prêcher la paix et la modération à l'Autriche, ont été gravement entravés par la mobilisation russe — alors que nous venons de voir, au contraire, qu'en dépit de cette mobilisation, et, qui sait, peut-être à cause de cette mobilisation, l'Autriche incline vers

---

1) L. R. n° 51 ; - (2) L. R. n° 56

la conciliation. En réalité, tandis que son alliée fléchit, c'est l'Allemagne qui devient irréductible. C'est elle qui, en face des préparatifs militaires de la Russie, « dirigés non seulement contre l'Autriche, mais contre elle-même », sera obligée de prendre des dispositions sérieuses (1). Et, en effet, à deux heures de l'après-midi, l'empereur adresse un télégramme au tsar. « Il a appris que la Russie faisait de sérieux préparatifs militaires sur la frontière orientale de l'Allemagne. Il se voit obligé de prendre, lui aussi, des mesures défensives. La paix ne peut être maintenue que si la Russie se décide à suspendre ses mesures militaires qui menacent l'Allemagne et l'Autriche. » A sept heures du soir, l'ambassadeur d'Allemagne annonce à M. Viviani que le gouvernement allemand a décrété « l'état de danger de guerre », qu'il exigeait que la Russie démobilisât et qu'il demandait à la France de lui faire savoir, dans les dix-huit heures, quelle serait son attitude en cas d'un conflit entre l'Allemagne et la Russie (2). A minuit, l'ultimatum est remis à Saint-Petersbourg, avec un délai de douze heures (3). Et sir Edward Grey, qui a mesuré la gravité de la situation, avant même la remise des deux ultimatums, fait demander à la France et à l'Allemagne si elles respecteraient la neutralité belge (4), ce à quoi la première s'engagera nettement et ce que la seconde ne saurait promettre (5).

C'est donc, le premier août, la guerre inévitable, imminente. De suprêmes lueurs pacifiques passent encore sur l'horizon en tempête. Sir Ed. Grey reste convaincu que, si le moindre répit pouvait être gagné avant que les hostilités s'engagent, la catastrophe pourrait encore être évitée (6). A Berlin, sir Edward Goschen représente avec force à M. de Ja-

---

(1) C. n° 108 ; - (2) L. J. n° 117 ; - (3) L. O. n° 70 ; - (4) C. n° 114 ; - (5) C. n° 122 et n° 125 ; - (6) C. n° 131.

gow que, puisque les deux adversaires primitifs sont prêts à la conciliation, il est incompréhensible que l'Allemagne, qui n'est intervenue dans le conflit que comme l'alliée de l'Autriche, se montre plus intranquillante que celle-ci, à moins qu'elle ne veuille la guerre (1). M. de Jagow se contente de répondre que tout aurait pu s'arranger si la Russie n'avait pas mobilisé. Le tsar, de son côté, télégraphie à deux heures à l'empereur Guillaume qu'il comprend que l'Allemagne soit obligée de mobiliser; mais, ajoute-t-il, « je voudrais avoir de toi la même garantie que je t'ai donnée, à savoir que ces mesures ne signifient pas la guerre et que nous poursuivrons nos négociations pour le bien de nos deux pays. » Mais la réponse de l'empereur est comminatoire : elle demande à la Russie d'accepter « immédiatement, clairement, sans équivoque », l'ultimatum allemand.

Il est donc trop tard. Les événements décisifs vont se succéder, dorénavant, sans arrêt. Dans la matinée du 1<sup>er</sup> août, l'Italie déclare que la guerre entreprise par l'Autriche ayant un caractère agressif, elle restera neutre (2). La France répond à la question que lui pose M. de Schœn sur la conduite qu'elle tiendrait en cas d'un conflit entre l'Allemagne et la Russie, qu'elle s'inspirerait de ses intérêts (3), et, pour répondre aux préparatifs militaires allemands, elle décrète la mobilisation générale, non sans affirmer que la mobilisation n'est pas la guerre et que le gouvernement multipliera ses efforts pour faire aboutir les négociations (4). L'Allemagne, de son côté, mobilise dans la journée et, à sept heures du soir, son ambassadeur à Saint-Petersbourg remet à M. Sazonoff la déclaration de guerre (5). Le lendemain, à sept heures du matin, les troupes allemandes pénètrent dans le territoire luxembourgeois. Comme en

---

(1) C. n° 138 ; - (2) L. J. n° 124 ; - (3) L. B. n° 27 ; - (4) L. J. n° 127 ; - (5) L. O. n° 76.

réponse à cette première violation de territoire, sir Edward Grey donne l'assurance que « si la flotte allemande pénètre dans le Pas-de-Calais ou dans la mer du Nord, pour entreprendre des hostilités contre les côtes ou des bateaux français, la flotte anglaise donnera toute la protection en son pouvoir ». La question de savoir si la violation de la neutralité belge par l'Allemagne sera considérée comme un *casus belli* sera soumise au Parlement (1). A sept heures du soir, l'Allemagne, « ayant appris que les forces françaises *avaient l'intention* de marcher sur la Meuse », donne douze heures à la Belgique pour déclarer si elle donnera libre passage aux troupes allemandes; dans la négative, l'Allemagne traitera la Belgique en ennemie (2). Le 3 août, à sept heures du matin, la Belgique déclare à l'Allemagne qu'elle ne peut sacrifier son honneur en trahissant ses devoirs de neutralité (3). Elle n'accepte pas les cinq corps d'armée que lui offre la France, aucun acte de guerre ne s'étant pas encore produit (4), mais elle fait un suprême appel à l'intervention diplomatique du gouvernement britannique pour la sauvegarde de sa neutralité (5).

Avant que cet appel lui soit parvenu, l'Angleterre a pris son parti : à l'ambassadeur allemand qui est venu prier, avec insistance, sir Edward Grey, de ne pas faire dépendre la neutralité de l'Angleterre du respect de la neutralité belge, il a refusé toute réponse (6). L'Allemagne, cependant, suit aveuglément la route qu'elle s'est tracée. A Paris, à 6 h. 45 du soir, son ambassadeur, arguant de ce que des aviateurs français auraient survolé le territoire de l'empire et jeté des bombes, déclare la guerre à la France (7). Le lendemain, 4 août, à dix heures du matin, elle déclare à la Belgique qu'elle va recourir

---

(1) C. n° 148 ; - (2) L. G. n° 20 ; - (3) L. G. n° 22 ; - (4) C. n° 151, L. G. n° 24 ; - (5) L. G. n° 25 ; - (6) C. n° 123 ; - (7) L. J. n° 147.



à la force des armes (1), et, dans la journée, ses troupes franchissent le territoire belge à Gemmenich (2). L'Angleterre, cependant, avant que cette nouvelle lui soit parvenue, a protesté énergiquement contre la violation d'un traité au bas duquel l'Allemagne a apposé sa signature et demande, d'une façon ferme, que l'Allemagne respecte la neutralité belge (3). En vain, l'Allemagne s'engage à ne pas annexer du territoire belge : en effet, « elle a solennellement promis de respecter la neutralité de la Hollande et il est évident qu'elle ne pourrait annexer du territoire belge sans s'agrandir en même temps aux dépens de la Hollande (4). » Peu frappée par ce raisonnement extraordinaire, l'Angleterre donne douze heures à l'Allemagne pour obtenir satisfaction (5). L'Allemagne la refuse. M. de Jagow représente à l'ambassadeur anglais que la sécurité de l'empire rendait absolument nécessaire la marche des troupes impériales à travers la Belgique. Et le chancelier, que sir Edward Goschen trouve dans un état d'agitation extrême, lui dit que la Grande-Bretagne allait prendre une responsabilité terrible. Pour le simple mot de neutralité, pour un chiffon de papier, elle allait déclarer la guerre à une nation apparentée à elle, dont le seul désir était d'être son amie (6).

Le 5 août, l'ambassadeur quitte Berlin, et, le même jour l'Autriche déclare la guerre à la Russie. La rupture de l'Autriche avec la France est plus laborieuse : il semble que, malgré la guerre éclatée, le cabinet de Vienne ait eu la volonté de ne pas rompre avec la France et l'Angleterre. Lorsque, le 8 août, M. Doumergue, informé que le corps d'armée d'Innsbruck a été transporté à la frontière française, demande des explications au comte Berchtold (7),

---

(1) L. G. n° 27 ; - (2) L. G. n° 30 ; - (3) C. n° 153 ; - (4) C. n° 157 ; - (5) C. n° 159 ; - (6) C. n° 160 ; - (7) L. R. n° 61.

celui-ci répond, le lendemain, que l'information est erronée (1). Et quand, le 10, M. Doumergue, ayant appris qu'un corps d'armée autrichien avait été transporté en Allemagne et participait ainsi indirectement à la guerre, donne ordre à notre ambassadeur à Vienne de demander ses passeports, et que l'ambassadeur d'Autriche à Paris demande les siens (4), le comte Berchtold, prend la peine de faire démentir, le 11, par son ambassadeur à Londres, l'assertion de notre ministre des affaires étrangères (3). Le lendemain, 12 août, le gouvernement anglais fait savoir, à son tour, à l'Autriche, qu'il se considérait en état de guerre avec elle (4). Le 15 août, le gouvernement japonais pose au gouvernement allemand un ultimatum qu'il communique le 20 à l'Autriche (5). Enfin, le 22 août « la Belgique ayant refusé les propositions allemandes, accordé sa coopération militaire à la France et à l'Angleterre et fait subir aux sujets autrichiens, séjournant en Belgique, un traitement contraire aux exigences de l'humanité la plus primitive », l'Autriche lui déclare la guerre (6).

### III

Voilà l'enchaînement des faits. Pour les établir, j'ai donné, autant que possible, la parole, non pas au *Livre Jaune* ni à la *Correspondance britannique*, mais au *Livre Blanc* allemand, et surtout au *Livre Rouge* autrichien. J'ai voulu que le lecteur connût le plaidoyer diplomatique de nos adversaires. Ces faits, comment faut-il les interpréter? Qui porte la responsabilité d'avoir provoqué la guerre, de l'avoir rendue inévitable, de l'avoir déclarée? Tous ceux qui ont lu les documents diplomatiques répondront d'une voix : c'est l'Autriche et c'est l'Allemagne.

---

(1) L. R. n° 62 ; - (2) L. R. n° 63 ; - (3) L. R. n° 64 ; - (4) L. R. n° 65 ; - (5) L. R. n° 66 ; - (6) L. R. n° 67.

C'est l'Autriche qui a provoqué la guerre. C'est elle qui a posé à la Serbie des conditions inacceptables pour un Etat souverain, qui, avant l'envoi de sa note, était décidée à la guerre, qui, le jour même où elle l'envoie, proclame qu'elle n'admettra aucune médiation. C'est l'Autriche qui, non seulement a voulu infliger à la Serbie une humiliation comme jamais n'en a subie un Etat indépendant, mais qui a voulu humilier la Russie en lui enjoignant de laisser écraser un peuple qu'elle considérait, au su de toute l'Europe, comme lui étant apparenté par la communauté de race, de langue, de religion, sur lequel elle croyait avoir des droits certains, des devoirs sacrés de protection. C'est l'Autriche qui s'est hautainement refusée à toute concession. Elle a refusé de prolonger le délai imparti à la Serbie. Elle a refusé d'accepter la réponse serbe, alors que pourtant celle-ci était allée dans la voie de la conciliation plus loin que n'auraient pu le lui demander les amis les plus ardents de la paix. Elle a refusé de discuter sur la base de cette réponse. Elle a refusé la médiation à quatre suggérée par l'Angleterre. Elle a refusé les pourparlers directs offerts par la Russie. Elle a refusé ou fait refuser par l'Allemagne la première formule de M. Sazonoff. Et lorsque la Russie, en face de l'intransigeance autrichienne, prend des précautions militaires, c'est l'Autriche qui presse l'Allemagne de peser de tout son poids sur le cabinet de Saint-Pétersbourg pour l'obliger à suspendre ses armements. Le *Livre Rouge*, loin d'atténuer la responsabilité de l'Autriche, l'aggrave singulièrement. Dans le tragique conflit qui se prépare, qu'il prépare, le comte Berchtold use d'une sorte de candeur sardonique qui devait porter à l'extrême l'exaspération de ses interlocuteurs. Il ne s'explique pas la répugnance de la Serbie à accepter, sans réserves, les stipulations draconiennes de son ultimatum : ce sont là exigences qu'un Etat voisin et ami doit

accueillir « tout naturellement ». Il ne cesse de protester de ses bons sentiments envers le royaume voisin : c'est à la bienveillance de l'Autriche qu'il doit d'être indépendant (1), c'est l'Autriche qui lui a permis, après la crise de 1908, de s'agrandir de moitié (2), et son seul vœu c'est de revenir au bon vieux temps des Obrenovic (3). A la vérité, il joue avec la Serbie comme le chat avec la souris. Et son ironie n'épargne pas la Russie. La guerre déclarée et Belgrade bombardé, « il ne peut cacher sa surprise » de ce qu'on puisse supposer que l'action contre la Serbie puisse viser la Russie et l'influence russe dans les Balkans (4), et quand la Russie, à son tour, mobilise, il ne peut s'expliquer la cause de ces armements, puisqu'aucun conflit n'existe entre les deux puissances. Sans doute, le 30 et surtout le 31, l'intransigeance de l'Autriche fléchit. Elle a constaté que la Russie entendait mal les plaisanteries du comte Berchtold et que l'Angleterre était décidée à ne pas rester, en tout état de cause, en dehors du conflit. Elle comprend que l'Europe ne la laissera pas étrangler tranquillement la Serbie et que c'est la conflagration générale qui menace. Alors, elle recule. Mais elle n'abandonne aucune de ses prétentions. Si elle reprend les pourparlers avec la Russie, elle spécifie nettement qu'elle est décidée à ne rien rabattre de ses prétentions et à continuer son avancée en Serbie. Ce n'est que le 31 qu'elle accepte, enfin, la médiation anglaise. Fut-elle sincère ou cette concession tardive fut-elle une feinte ? L'une et l'autre hypothèse est admissible. Sincère, elle a manqué singulièrement de clairvoyance en supposant qu'il était temps encore de faire des concessions alors que l'Allemagne était devenue irréductible. Et n'est-il pas plus plausible d'admettre

(1) L. R. Introduction, p. 1 ; - (2) L. R. n° 26 ; - (3) L. R. Introduction, p. 1 ; - (4) L. R. n° 44.

que, sachant l'Allemagne résolue à la guerre, elle ait voulu, en se montrant conciliante alors qu'il était trop tard, rejeter sur la Russie tout l'odieux du déchaînement de la guerre? Quelque solution que l'on adopte, la responsabilité de l'Autriche nous apparaît comme énorme.

Et celle de l'Allemagne n'est pas moindre. Sans doute, elle a été moins intransigeante que l'Autriche. Elle s'est prêtée ou a paru se prêter à des démarches conciliatrices. A lire, non pas tant le *Livre Blanc* que la *Correspondance britannique*, l'on trouve bien des paroles, bien des gestes, bien des velléités pacifiques. Mais ces paroles ne sont pas suivies d'effets, ces gestes ne s'achèvent pas en actes, ces velléités ne se traduisent pas en réalités. L'Introduction du *Livre Blanc* proclame solennellement « qu'épaulé contre épaulé, l'Allemagne a travaillé avec l'Angleterre à l'action médiatrice et a appuyé à Vienne toutes les propositions dont elle croyait pouvoir espérer une solution pacifique du conflit (1). » Pour le démontrer, elle renvoie au document n° 19. Ce document est un télégramme du chancelier à l'ambassadeur impérial à Rome, qui dit : « Nous nous sommes incessamment entremis entre la Russie et l'Autriche-Hongrie et par un échange direct de dépêches entre Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le tsar, et par une action commune avec sir Edward Grey. » L'étrange démonstration qui était une affirmation sur une autre affirmation! Mais soyons justes. Il y a, dans le *Livre Blanc*, un document qui tend vraiment à montrer que les affirmations de l'Allemagne ne sont pas entièrement vaines. C'est le télégramme n° 15, adressé par le chancelier à l'ambassadeur impérial à Londres et libellé comme suit : « Nous avons immédiatement engagé à Vienne l'action médiatrice dans le sens désiré par sir

---

(1) L. B. Introduction p. 10.

Edward Grey. De plus, nous avons transmis au comte Berchtold le désir de M. Sazonoff d'entrer en conversation directe avec Vienne. » Notons d'abord que là encore nous n'avons pas un document original adressé par l'Allemagne à l'Autriche, un désir, un vœu exprimé, mais l'affirmation donnée à un tiers que ce désir, ce vœu a été exprimé. Cependant, la réponse du comte Berchtold (1) nous fait un devoir d'admettre que l'Allemagne est, en effet, intervenue auprès de l'Autriche. Mais en dehors de cet unique télégramme, rien. Eh quoi, la guerre est imminente, de toutes parts les propositions se pressent, l'Angleterre et la Russie s'ingénient et la France les appuie de toute son autorité, toutes les puissances — même l'Italie, l'alliée de l'Allemagne — sont unanimes dans la conviction qu'il suffirait d'une parole énergique dite par l'Allemagne à l'Autriche pour que celle-ci cédât. Et en réponse à toutes ces objurgations, un télégramme, un seul, qui, remarquons-le, ne fait, en somme, que *transmettre* deux propositions. Il y a, sans doute, une légère différence entre le terme employé pour la proposition anglaise et celui dont se sert le chancelier pour la proposition russe. Il a *engagé, eingelettet*, l'action médiatrice à Vienne, et *transmis, mitgeteilt*, le désir russe. Mais combien ce terme *engagé* reste imprécis. Il ne dit pas que l'Allemagne ait recommandé le projet de médiation, qu'elle l'ait appuyé, qu'elle ait exercé une action sérieuse et pressante sur son alliée. Au contraire, la réponse du comte Berchtold prouve surabondamment qu'il ne s'est agi que d'une simple transmission. Sans même faire allusion à la suggestion russe, le ministre autrichien remercie pour la *transmission, Mitteilung*, de la proposition anglaise que, d'ailleurs, il décline. Quelle apparence que si l'Autriche avait senti que l'Allemagne tint

---

(1) L. B. n° 16.

vraiment à l'adoption de la médiation anglaise, elle se fût refusée au conseil de son alliée sans l'aide de laquelle elle était totalement impuissante? Sans doute, on pourra nous objecter qu'en dehors du télégramme du 28, la *Correspondance britannique* révèle que, tout au moins pendant la journée du 30, l'Allemagne a fait des efforts en faveur de la paix. Et cela est vrai. Le *Livre Rouge* nous apporte même la preuve que, ce jour-là, l'Allemagne a agi sur l'Autriche. En effet, le 31 juillet, le comte Berchtold informe ses ambassadeurs à Londres et à Saint-Petersbourg que M. de Tschirschky lui a fait, le 30, une communication sur une entrevue qui a eu lieu, à Londres, entre sir Edward Grey et l'ambassadeur allemand, et où le premier a fait connaître au second le désir de M. Sazonoff de voir l'Angleterre reprendre son action médiatrice (1). Mais, là encore, il s'agit d'une simple transmission, *Mitteilung gemacht*, là encore nulle preuve que l'Allemagne ait recommandé et appuyé la démarche anglo-russe. Cette fois, nous l'avons vu, l'Autriche a prêté l'oreille à la conciliation. Incessamment, l'Allemagne a affirmé que le fléchissement de l'Autriche était dû à ses interventions répétées et pressantes. Aucun document ne confirme cette affirmation. Si ces documents existaient, nul doute que l'Allemagne ne les eût publiés, en bonne place, dans son *Livre Blanc*. Tout ce que nous pouvons conclure du communiqué du comte Berchtold, c'est que, le 30, l'Allemagne a esquissé un mouvement de recul — ce que nous savions d'ailleurs — et que son alliée l'a suivie.

A embrasser la politique allemande depuis l'origine jusqu'à la fin du conflit, elle nous apparaît non seulement hésitante et équivoque, mais incohérente et contradictoire. Elle commence par des déclarations comminatoires : elle exige que le conflit soit

---

(1) L. R. n° 51.

localisé et elle repousse catégoriquement l'idée d'une conférence européenne. Puis elle fléchit, accepte la proposition anglaise « en principe », la transmet à l'Autriche et multiplie les gestes pacifiques. Ensuite, le 29, au soir, elle devient belliqueuse et pose son premier ultimatum à la Russie. Puis, de nouveau, pendant toute la journée du 30, elle est conciliante, plus conciliante qu'elle ne l'a jamais été, et se fait de nouveau le truchement de l'Angleterre. Enfin, le 31, brusquement, elle prend son parti et va droit à la guerre. A quoi attribuer ces oscillations? Comment expliquer la brusque tension du 29 au soir, la détente du 30 et le déclic du 31? Pour le sursaut du 29, il semble bien que ce soit l'Autriche qui en a été l'instigatrice. L'Allemagne a appris que la Russie mobilisait contre l'Autriche et celle-ci lui demande instamment de faire savoir à Saint-Petersbourg que si la Russie ne suspend pas ses armements, ce n'est pas seulement l'Autriche mais l'Allemagne qui prendra des mesures analogues. L'Allemagne acquiesce et son premier ultimatum est calqué sur la dépêche n° 48 du *Livre Rouge*. Mais pourquoi l'Allemagne a-t-elle suivi si docilement, si aveuglément l'Autriche? Nous admettons, quant à nous, et nous croyons l'avoir montré plus haut par les documents empruntés au *Livre Rouge*, que le rôle de l'Autriche, dans les négociations, a été beaucoup plus considérable qu'on ne l'a dit. L'Autriche n'a pas été le prête-nom de l'Allemagne. Depuis « l'ère Arental » sa confiance en elle-même avait singulièrement grandi. Dans le conflit qu'elle avait déchaîné, c'est l'Allemagne qui devait, à son tour, tenir le rôle de « brillant second ». Je ne crois pas entièrement mensongères les protestations du chancelier allemand déclarant qu'il devait ménager les susceptibilités de son alliée, sous peine de la voir se cabrer. Mais il est clair, cependant, que toute l'intransigeance de l'Autriche eût fondu, comme



neige au soleil, si l'Allemagne lui avait fait craindre un seul instant qu'elle ne la suivrait pas jusqu'au bout. Si donc elle l'a soutenue jusqu'à adresser une sorte d'ultimatum à la Russie, c'est qu'à ce moment elle était déjà décidée à la guerre ou qu'elle croyait encore pouvoir intimider la Russie : en tout cas, elle croyait avoir les mains libres du côté de l'Angleterre. Mais voici que celle-ci donne nettement à entendre qu'en cas de conflit européen, elle entendait réserver sa liberté entière. Aussitôt l'Allemagne recule à fond. Pourquoi, le lendemain, s'est-elle avancée jusqu'au cœur de l'abîme? A-t-elle cru que, malgré tout, l'Angleterre ne marcherait pas? A-t-elle estimé qu'il était trop tard pour revenir en arrière? N'y avait-il pas, dès le début du conflit, dans les négociations et parmi les négociateurs, plusieurs courants? Les pacifiques — le chancelier et M. de Jagow. Les belliqueux — le Kronprinz, M. de Tschirschky et l'état-major. Et, ballotté entre les deux, l'empereur. La marche zigzaguante et comme ataxique de la politique allemande ne reflète-t-elle pas le caractère impulsif de l'empereur, allant de l'intransigeance à la conciliation, puis revenant à l'irréductibilité et s'y entêtant jusqu'à l'irréparable?

Mais, d'autre part, l'Introduction du *Livre Blanc* montre qu'en dépit de toutes ces oscillations apparentes, la politique allemande a poursuivi un même dessein. L'Allemagne a approuvé, dès l'abord, *de tout cœur*, l'initiative autrichienne. Elle estimait que le conflit devait être localisé, que la Serbie méritait pleinement le châtimeut que lui réservait l'Autriche et que nulle puissance ne devait s'entremettre entre les deux adversaires : elle était prête à défendre ce point de vue par tous les moyens, y compris celui de la guerre (1). La question étant ainsi posée, il était inévitable — quel que fût l'esprit de conciliation

---

(1) L. B., p. 4.

de la Russie et des autres puissances, quelques gestes pacificateurs qu'esquissât l'Allemagne elle-même — que la guerre éclatât. En quoi, en effet, pouvait consister une intervention entre la Russie et l'Autriche, intervention à laquelle l'Allemagne répète vouloir se prêter, si ce n'est en négociations sur les conditions imposées par l'Autriche à la Serbie? Or, là-dessus, ni l'Autriche ni l'Allemagne n'admettaient de discussion. N'était-ce pas, dès l'abord, poser la question préalable et déclarer que, ou bien la Russie et les puissances se soumettraient à l'ultimatum austro-allemand, ou bien c'était la guerre? C'est parce que ce dilemme était sous-entendu dans toutes les négociations que celles-ci étaient fatalement condamnées à échouer. C'est parce que l'Allemagne savait que, et la médiation des quatre puissances et les pourparlers directs s'achoppaient, dès le premier contact, à l'intransigeance de l'Autriche et à sa propre intransigeance, qu'elle les a appuyés si mollement, « *en principe* », et que, dès qu'une proposition avait chance d'aboutir, elle se dérobait. C'est ainsi que jamais elle n'a répondu à la suggestion Cambon-Grey de dicter elle-même la forme de la médiation à quatre. Puis, et cela est plus grave que tout le reste, lorsque, enfin, la difficulté primordiale s'évanouit, que l'intransigeance autrichienne fléchit et que le comte Berchtold consent enfin à accepter la médiation anglaise, c'est l'Allemagne, se substituant à son alliée, qui pose son ultimatum à la Russie et lui déclare la guerre. Toutes les oscillations de l'Allemagne disparaissent devant la position préalable du problème telle que la révèle le *Livre Blanc* lui-même. C'est par l'approbation sans réserve donnée à l'intransigeance autrichienne, c'est, après le recul de l'Autriche, par sa propre et irréductible intransigeance que l'Allemagne a déchaîné la guerre et qu'elle porte, avec l'Autriche, la responsabilité de l'effroyable catastrophe qui a fondu sur le monde.

Ces faits paraissent si clairs, si évidents, si patents qu'on est stupéfait de les voir contestés. L'Allemagne aurait pu essayer — et elle l'a fait — de justifier son attitude. Mais ce qui paraît impossible à comprendre, c'est qu'elle ait nié les faits eux-mêmes qui résultent indubitablement de la seule lecture du *Livre Blanc* et du *Livre Rouge*. Et c'est là pourtant ce qui est arrivé. Il s'est trouvé des hommes pour affirmer que ce n'est pas l'Allemagne qui a provoqué cette guerre et que « jusqu'au dernier moment, jusqu'aux limites du possible, l'Allemagne a lutté pour la paix ». Et les hommes qui ont affirmé cela, ce ne sont pas seulement des hommes d'Etat et des diplomates dont on peut admettre que, s'étant aperçus de l'immense erreur qu'ils avaient commise, ils aient tenté de faire violence à la réalité des faits. Ce ne sont pas seulement les journaux qui, en Allemagne, en dehors même des moments de crise, mais en tout temps, ne sont que les porte-voix de leurs gouvernements. Mais c'est l'élite de ses savants, les maîtres de ses Universités, ses artistes, ses écrivains, ses prédicateurs, c'est la science de l'Allemagne, c'est la conscience de l'Allemagne, c'est le peuple allemand tout entier qui a déclaré solennellement, à la face du monde, que les faits dénoncés par nous sont mensongers et que c'est l'Allemagne pacifique qui a été accusée à la guerre.

Il y a là quelque chose qui confond la pensée. Comment des hommes qui, professionnellement, font la chasse à l'erreur, qui, s'ils n'ont pas créé la méthode scientifique, l'ont du moins pratiquée avec une rigueur souvent admirable, qui, dans un texte ancien, arrivent à reconnaître presque infailliblement ce qui s'y est adulté, qui sont parvenus à reconstruire des langues et des civilisations disparues, qui ont renouvelé quelques-unes des provinces du savoir humain, comment ont-ils pu en arriver là? Nous avions cru qu'il y avait une raison, une et iden-

tique, qui, par-delà les luttes les plus sanglantes, s'imposait à tout être pensant. Nous avions imaginé, qu'en dépit de l'atroce bataille, il restait, entre nos adversaires et nous, une commune mesure. La protestation des universitaires et des intellectuels allemands a comme déchiré le suprême lien qui nous rattachait à eux. Et nous nous demandons comment un jour il sera possible de traiter avec un peuple dont l'élite même ne semble plus appartenir au même plan de réalité que celui où nous nous mouvons, puisque, ce qui nous apparaît comme indubitablement faux, leur apparaît comme indubitablement vrai.

Sans doute, on peut conjecturer que ces savants, copieusement rentés, constellés de décorations et affublés de titres honorifiques se sont faits les instruments conscients de leur gouvernement et ont menti de propos délibéré. On peut imaginer que sur l'Allemagne tout entière le mauvais génie du Mensonge a jeté ses toiles et que les savants, comme tous les autres, se sont laissés prendre dans ses plis. Cette explication me paraît, quant à moi, par trop simpliste. Je suis de ceux qui ont admiré les œuvres de quelques-uns de ces hommes et qui ne peuvent croire à leur scélératesse. Je reste convaincu que la plupart des signataires du manifeste sont de bonne foi. Et je ne suis même pas sûr que leur César ne se soit pas cru jusqu'à la fin le Paladin de la paix. Il y a sur les yeux de l'Allemagne comme une immense taie qui l'empêche d'apercevoir la lumière de la réalité. Quelque difficile et quelque inutile que cela soit probablement, essayons de la percer.

Pour cela examinons les thèses de l'Allemagne, telles que nous les trouvons exposées dans le *Livre Blanc*, dans leurs journaux, leurs revues et leurs publications de guerre (1). Il s'agit de démontrer

(1) Consultez surtout les Cahiers de guerre de l'*Internationale Monatschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik*, parus, depuis octobre, chez Teubner.

que c'est l'Allemagne qui a été acculée à la guerre, que l'Allemagne n'a pas violé la Belgique, que l'armée allemande n'a pas commis les actes contraires à toute morale et à toute humanité que leur ont imputés leurs adversaires.

## V

Et tout d'abord c'est l'Allemagne qui a été acculée à la guerre.

1° La guerre a été provoquée non pas par l'Autriche, mais par la Serbie. En voulant sévèrement châtier celle-ci, l'Autriche a obéi à une nécessité morale et à une nécessité politique. A une nécessité morale, parce qu'elle ne pouvait laisser impuni le lâche assassinat de son futur empereur et de sa femme, assassinat tramé, à Belgrade, par cette Serbie à laquelle le régicide est chose familière. A une nécessité politique, parce que l'Autriche ne pouvait pas permettre que la Serbie mit en péril, pour la troisième fois en six ans, la paix européenne. La Serbie se croyait sûre de l'impunité parce qu'elle se savait soutenue par la Russie. Celle-ci, après la révolution turque, avait réussi à grouper les Etats balkaniques en une union qui déposséda la Turquie de la presque totalité de ses possessions européennes, mais s'effondra au moment du partage des dépouilles. La Russie, sans se laisser décourager par cet échec, tenta de reconstituer une union nouvelle, dirigée, cette fois, non plus contre la Turquie, mais contre l'intégrité de la monarchie austro-hongroise : la Serbie devait s'emparer de la Bosnie et de l'Herzégovine et rétrocéder à la Bulgarie les territoires qu'elle avait acquis dans la Macédoine. De plus et surtout, l'Autriche devait craindre que l'accroissement de la puissance serbe n'influât sur les éléments yougoslaves de l'Autriche et n'entraînât l'effondrement de la monarchie. C'est pour briser cette conspiration

que l'Autriche procéda contre la Serbie. L'Allemagne qu'elle consulte l'approuve de tout cœur. Elle aussi était mue par des mobiles d'ordre moral et d'ordre politique. D'ordre moral : son empereur, ne fût-ce que par sentiment de solidarité monarchique, devait exiger le châtement sévère de ceux qu'il considérait comme les instigateurs du lâche assassinat du futur empereur d'Autriche qui avait été récemment son hôte et qui était son allié et ami. D'ordre politique : si la Serbie, avec l'aide de la Russie et de la France, avait réussi à mettre en péril l'intégrité de la monarchie austro-hongroise, il s'en serait fatalement suivi l'écroulement de celle-ci, la soumission de tout le monde slave au sceptre russe et une diminution de la situation du germanisme dans les Balkans et, par-delà les Balkans, dans le monde. L'Allemagne savait qu'en soutenant l'Autriche elle risquait d'être impliquée dans une guerre générale. Mais, même à ce risque, elle ne pouvait pas refuser son concours à l'Autriche. Car une Autriche diminuée n'était plus une alliée capable de la protéger contre la menace de ses voisins de l'Est et de l'Ouest.

2° C'est donc la Russie qui, par l'impunité qu'elle garantissait à la Serbie, porte la responsabilité de la catastrophe de Sarajevo. Mais ce n'est pas seulement indirectement, c'est directement qu'elle a déchainé la guerre. Au lieu de se contenter de l'assurance réitérée donnée par l'Autriche que celle-ci n'avait aucune visée territoriale et qu'elle respecterait la souveraineté du royaume serbe, elle a fait des préparatifs militaires de plus en plus menaçants, a mobilisé d'abord contre l'Autriche avant celle-ci et enfin a décrété sa mobilisation générale sans attendre l'effet des efforts suprêmes faits par l'Allemagne pour sauvegarder la paix. Elle n'a jamais répondu à l'ultimatum allemand et a par conséquent obligé l'empire à lui déclarer la guerre.

C'est la barbarie russe qui, sans provocation, a brutalement assailli la culture allemande.

3° La Russie a été l'instigatrice de la guerre : tel était le cri unanime de toute l'Allemagne jusqu'au 4 août. C'est contre la barbarie russe, contre l'autocratie, contre les farouches appétits du panslavisme que l'Allemagne a fait appel à la culture allemande, au libéralisme allemand, au socialisme allemand. Mais lorsque l'Angleterre eut définitivement fait comprendre qu'elle ne supporterait pas le viol de la neutralité belge et rappelé son ambassadeur, la thèse changea soudain. Ce n'est plus la barbare Russie, c'est la perfide, c'est la cupide, c'est l'astucieuse « Albion » qui a été la grande motrice de la conspiration ourdie contre l'Allemagne. Gigantesque araignée de mer, elle a guetté, depuis des années, le moment où elle pourrait attirer dans sa toile une rivale détestée. Une jalousie sans fond, une envie irréconciliable, une crainte mortelle l'avait mordue au cœur depuis que l'Allemagne avait, dans toutes les régions du monde, concurrencé victorieusement son commerce et son industrie et créé de toutes pièces, à côté de sa formidable armée de terre, une flotte de guerre et une flotte de commerce capables d'affronter et même de vaincre les flottes anglaises. Scélératement, elle a tissé tous les fils du piège où l'Allemagne est tombée.

4° La France, sans doute, a été comme automatiquement entraînée à la guerre par son entente avec l'Angleterre et surtout par son alliance avec la Russie. Mais c'est cette alliance entre la démocratie et l'autocratie qui est monstrueuse et immorale. Et, de plus, la France a été heureuse de profiter de la conflagration générale pour étancher son inassouvisable soif de revanche.

5° La catastrophe de Sarajevo, bien plus, le problème balkanique lui-même, n'ont été que des causes occasionnelles de la guerre. Il y a longtemps que

L'Allemagne y était acculée et si elle l'avait évitée cette fois, elle aurait éclaté infailliblement à un autre moment. Car depuis qu'Edouard VII avait réussi à apaiser les dissensions anglo-françaises, depuis qu'à l'entente cordiale s'était additionnée l'entente anglo-russe, entente que de récentes conventions maritimes allaient rendre plus étroite, l'Allemagne était, en fait, encerclée. A Algésiras, l'Entente avait joué une première fois et avait infligé à l'Allemagne une humiliation inoubliable. Que si l'Allemagne laissait la Russie améliorer son réseau de chemins de fer et la France affermir sa nouvelle organisation militaire, c'en était fait d'elle. Implacablement, les anneaux d'airain se resserraient autour de ses chairs. Il était temps encore de les briser, mais il n'y avait pas un moment à perdre.

6° Et ce ne sont pas seulement les puissances de la Triple-Entente, c'est le monde entier qui jalouse et qui hait l'Allemagne. On ne lui pardonne pas d'être devenue, après tant de siècles d'impuissance, la première nation du continent. On ne lui pardonne pas sa vitalité extraordinaire, le prodigieux essor de son industrie et de son commerce, la supériorité de sa culture, de sa science, de sa moralité. On veut l'empêcher de vivre, de croître, de se développer, de remplir toute sa destinée. Avec ses 70 millions d'habitants, avec son besoin absolu de débouchés, d'expansion économique et coloniale, on lui refuse toute part au partage du monde. Elle a moins de colonies que la minuscule Belgique, que cette France qu'elle a vaincue et qui a su se tailler, depuis qu'elle a été vaincue, un immense et prospère empire colonial. Partout où l'Allemagne étend les bras, de toutes parts, on lui crie, à elle qui n'avait qu'à les lever pour faire reculer ses adversaires : « Hands off ! » Depuis de longues années elle a supporté d'être bafouée. Devant la provocation nouvelle de la Russie et de l'Angleterre, elle ne pouvait plus reculer, sous



peine de devenir la risée des nations et de trahir lâchement sa mission historique.

Telles sont les thèses qu'ont successivement défendues le *Livre Blanc*, la presse et les intellectuels allemands. Examinons-les.

1° Et tout d'abord, aucune des puissances n'a prétendu laisser impuni l'attentat de Sarajevo. Toutes, au contraire, l'ont flétri avec véhémence. Dès qu'il fut connu, la France, l'Angleterre et la Russie ont unanimement reconnu à l'Autriche le droit d'exiger de la Serbie les satisfactions les plus complètes. A diverses reprises, la Russie a exprimé l'avis qu'elle comprenait parfaitement que l'Autriche voulût procéder contre les terroristes anarchistes de Sarajevo. Sir Grey est allé jusqu'à reconnaître que la Serbie devait être humiliée. Tout ce que les puissances ont demandé, c'est que les conditions imposées à la Serbie ne fussent pas incompatibles avec l'existence d'un Etat souverain, c'est que la Serbie ne fût pas réduite à l'état de vasselage, que les puissances eussent le temps d'examiner les griefs de l'Autriche, d'étudier l'enquête à laquelle elle avait procédé, de trouver un arrangement qui satisfît à la fois ses légitimes revendications et le droit qu'avait la Serbie — même s'il était établi que la Serbie officielle pût être rendue comptable de l'attentat de Sarajevo — de demeurer une nation indépendante. Ce qui prouve mieux que tout raisonnement l'inanité des raisons morales invoquées par l'Autriche, et à sa suite par l'Allemagne, c'est que, dès 1913, la première avait pressenti l'Italie, comme l'a révélé M. Giolitti, en vue d'une action contre la Serbie, preuve irrécusable que l'attentat de Sarajevo n'a fait que précipiter une résolution prise antérieurement.

Sans doute, les raisons politiques alléguées par l'Au-

triche sont plus fortes. Personne ne conteste que, depuis que la révolution turque l'avait posé d'une façon nouvelle et pressante, l'inextricable problème balkanique avait pris soudain une exceptionnelle gravité. L'on se doutait que le traité de Bucarest ne lui avait pas donné une solution définitive. L'on savait que, sous les antagonismes des peuples balkaniques, couvait la rivalité austro-russe. L'on savait que l'Autriche, par la guerre balkanique, s'était vu barrer cette route vers Salonique qu'elle estimait indispensable à son développement ultérieur. L'on savait que l'Autriche pouvait redouter, en effet, l'attirance exercée par une grande Serbie sur ses populations sud-slaves. L'on savait surtout que l'Autriche s'habitait malaisément à considérer cette Serbie que, durant tant d'années, elle avait accoutumé de traiter en vassale, comme un état politiquement et économiquement indépendant de la monarchie dualiste. Mais qui ne comprend que les puissances libérales, comme la France et l'Angleterre, pour ne pas parler encore de la Russie, ne pouvaient épouser les rancunes de l'Autriche? Pour elles, pour tout homme épris de l'idée moderne du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, les Balkans ne devaient appartenir ni à la Russie, ni à l'Autriche, mais aux peuples balkaniques. Certes, il n'était pas facile de déterminer à quelle nation devait appartenir telle contrée, comme la Macédoine ou l'Albanie où des populations de nationalités différentes avaient vécu et s'étaient combattues depuis tant d'années et avec tant d'acharnement. Les vains efforts tentés par les puissances pour régler le problème macédonien pouvaient inspirer de légitimes défiances au sujet des lumières et de l'énergie du concert européen. Mais, en fait, ce concert avait empêché que, durant la guerre balkanique et les laborieuses négociations qui l'avaient suivie, le conflit ne dégénérât en conflagration générale. L'œuvre qu'avait créée la diplo-

matie européenne n'était certes pas à l'abri de la critique. Pourtant, l'Autriche l'avait acceptée comme les autres puissances et y avait collaboré. Depuis le commencement de la crise, elle avait réussi, par la menace de déchaîner une guerre européenne, à imposer à l'Europe sa volonté. Elle s'était annexé la Bosnie et l'Herzégovine, sans que la Russie intervînt. Si les résultats de la guerre balkanique avaient déçu ses espérances et ses prévisions, si la Turquie, au lieu d'écraser les confédérés, avait été écrasée par eux, l'Autriche avait réussi à briser la confédération, elle avait opposé la Bulgarie à la Serbie et victorieusement disputé à celle-ci cet accès à la mer qui était, pour les intérêts économiques du peuple serbe, une question de vie et de mort. Si, là encore, sa politique avait échoué, si la Bulgarie avait été défaite et la Roumanie entraînée dans le camp des adversaires de la Triple-Alliance à laquelle elle avait été jusqu'ici inféodée, elle avait obtenu de l'esprit pacifique de l'Europe la création de cette fantastique principauté d'Albanie qui allait devenir un foyer permanent de troubles et de dissensions dont l'Autriche espérait bien profiter. Si donc l'Autriche n'avait pas obtenu tout ce qu'elle avait espéré, elle avait, s'étant perpétuellement trompée, tiré de ses erreurs d'appréciablés bénéfices. Mais elle ne pouvait se consoler de l'échec de sa politique orientale. Elle ne voulait pas reconnaître, elle n'avait jamais accepté sincèrement l'œuvre diplomatique qu'elle avait contribué, plus que toute autre puissance, à rendre peu viable. Le comte Berchtold le confesse, avec ingénuité, à l'ambassadeur anglais à Vienne : « Bien qu'il eût été heureux de contribuer à mettre debout l'arrangement qui était résulté des conférences des ambassadeurs à Londres pendant la crise balkanique, il n'avait jamais cru fermement à la permanence de cet arrangement qui était nécessairement des plus artificiels, vu que les intérêts

qu'on avait essayé de mettre d'accord étaient en eux-mêmes absolument opposés les uns aux autres (1). On pouvait admettre que l'Autriche ne considérât pas cet arrangement comme intangible. Il est certain, comme le reconnaît l'ambassadeur anglais, que le peuple, exaspéré par la tension où il avait vécu pendant la crise, par cette longue mobilisation durant laquelle toutes les forces vives du pays avaient été paralysées, se croyait acculé à l'alternative d'écraser la Serbie ou de se résigner à être tôt ou tard mutilée par elle (2). On peut déplorer, avec M. de Bunsen, qu'aucun effort n'ait été fait pour gagner, au moyen de négociations diplomatiques, l'assentiment de la Russie et de l'Europe entière à quelque transaction pacifique sur la question serbe qui aurait enlevé à l'Autriche toute crainte, pour l'avenir, d'une agression et d'intrigues serbes (3). Que si l'Autriche avait pris, à la suite de l'attentat de Sarajevo, l'initiative de ces négociations, nul n'aurait pu lui en faire un grief, et les faits ont prouvé que l'Europe entière s'y serait loyalement associée. Mais c'est l'Autriche, et non pas la Russie, comme l'insinue le *Livre Rouge* autrichien, qui estimait que le moment des négociations était passé. C'est elle qui en était venue tout de suite aux moyens extrêmes. C'est elle qui voulait procéder à « l'immédiat et juste châtimement de l'odieuse race serbe (4) », sans permettre aux puissances d'intervenir. Et c'est là ce que les puissances libérales, même en dehors de toute question politique, ne pouvaient pas permettre. Elles avaient le devoir de plaider la cause d'une petite nation qu'une grande nation allait écraser, même si cette petite nation avait eu des torts, et même si ces torts ne s'expliquaient pas par la longue et humiliante servitude que la grande nation avait fait peser sur elle. Et cette cause, elles

---

(1) C. n° 461 ; - (2) *Ibid* ; - (3) *Ibid* ; - (4) *Ibid*.

l'ont plaidée avec une modération, avec une timidité que n'avaient pas eue autrefois l'Angleterre plaidant pour la Bulgarie, ni la France plaidant pour la Grèce ou l'Italie.

2° La Russie fût-elle plus intransigeante? Nous ne discutons pas ici la politique russe dans les Balkans. Notre principe étant le principe des nationalités, nous ne pouvons pas plus approuver la mainmise de la Russie sur les Balkans que celle de l'Autriche. Mais ce qu'il faut affirmer, c'est que, dans le conflit austro-serbe, la Russie, en déclarant qu'elle ne pouvait laisser écraser la Serbie, a non seulement obéi à un irrésistible instinct et à des nécessités politiques, mais a assumé ce devoir que les nations libérales auraient certainement rempli avec plus d'énergie si elles n'avaient redouté une conflagration générale. C'est la Russie qui s'est trouvée incarner la cause de la justice, et elle l'a défendue avec modération et un évident désir pacifique. Elle a déclaré que le conflit austro-serbe ne pouvait la laisser indifférente, — ce qui était l'évidence même et ce qu'aucune puissance, pas même l'Autriche et l'Allemagne, ne pouvaient contester et n'ont contesté. Mais cela fait, elle a mis tout en œuvre pour résoudre le conflit d'une manière acceptable pour l'Autriche. Si elle avait vraiment estimé « le moment venu pour le grand règlement de comptes avec l'Europe centrale », elle n'aurait pas, avec tant de clairvoyance, indiqué les moyens par lesquels la guerre pouvait être évitée. C'est elle qui entrevoit, dès le début, qu'une déclaration de solidarité de l'Angleterre avec la Russie et la France ferait reculer l'Allemagne. C'est elle qui demande la prolongation du délai imparti à la Serbie. C'est elle qui fait appel aux bons offices de l'Italie auprès de son alliée. C'est elle qui se rallie à la proposition anglaise de la

médiation des puissances. C'est elle qui demande des pourparlers directs avec l'Autriche. C'est elle qui, la guerre déclarée, Belgrade bombardé, une partie de la Serbie occupée, continue à négocier. C'est elle qui propose deux formules conciliatrices dont la seconde reconnaît l'occupation de la Serbie. C'est elle qui déclare qu'elle négocierait « jusqu'au bout ». L'on peut professer pour l'autocratie russe et la diplomatie russe des sentiments divers, mais il est incontestable que, dans le conflit austro-serbe, cette dernière a fait preuve de prudence, d'énergie, d'initiative, et d'un amour sincère et clairvoyant de la paix.

Que valent, en face de ces faits que n'infirme ni le *Livre Blanc* ni le *Livre Rouge*, les accusations allemandes? Elles visent, en dernière analyse, à affirmer que c'est la Russie qui, en mobilisant la première, a rendu la guerre inévitable. Cette question de la priorité des armements est, en réalité, une question vaine. Les livres diplomatiques nous apprennent que, dès que la situation est devenue grave, et elle l'a été dès l'abord, toutes les puissances intéressées ont pris des mesures militaires et que beaucoup de ces mesures ont été naturellement simultanées. Mais puisque l'Allemagne affecte d'attacher à cette question une importance capitale, examinons-la de près.

Elle se segmente, en réalité, en trois questions : a) qui de l'Autriche et de la Russie a mobilisé la première, partiellement? b) qui de l'Autriche et de la Russie, a décrété, la première, la mobilisation générale? c) quelle a été l'attitude de l'Allemagne en face de la mobilisation partielle et générale de la Russie?

a) Sur le premier point, aucune contestation n'est possible. C'est l'Autriche qui, le 28, déclare la guerre à la Serbie et mobilise, soit le 28 dans la nuit, soit le 29, contre celle-ci huit corps d'armée. Dès le 28,

le consul russe à Fiume télégraphie que l'état de siège a été proclamé en Slavonie, en Croatie et à Fiume, et que les réservistes de toutes les catégories ont été mobilisés (1), et l'ambassadeur russe à Vienne, que le décret de mobilisation générale a été signé (2), ce qui était erroné : ou bien l'ambassadeur n'a voulu parler que d'une mobilisation partielle, ou bien il a voulu dire que la mobilisation générale a été décidée (mais non promulguée). Le 29, notre ambassadeur à Vienne informe le gouvernement français que le consul de Prague confirme la mobilisation du 8<sup>e</sup> corps d'armée déjà annoncée, et celle de la division de landwehr de ce corps d'armée. De plus, les divisions de cavalerie de *Galicie* mobilisent également : des régiments, des divisions de cavalerie de Vienne et de Budapest ont déjà été transportés à la *frontière russe* et des convocations de réservistes ont actuellement lieu dans cette région (3). De son côté, la Russie, pour répondre à la déclaration de guerre contre la Serbie, annonce, pour le 29, la mobilisation dans les conscriptions militaires d'Odessa, de Kiew, de Moscou et de Kazan. Et, en effet, le 29, M. Sazonoff informe le chancelier allemand que la Russie prend des mesures militaires, en ajoutant qu'aucune de ces mesures n'était dirigée contre l'Allemagne, qu'elles ne préjugeaient d'ailleurs pas non plus des mesures agressives contre l'Autriche, mais qu'elles s'expliquaient par la mobilisation de la plus grande partie de l'armée austro-hongroise (4). Ce n'est d'ailleurs que dans la nuit du 29, qu'à la suite de la démarche comminatoire de l'ambassadeur d'Allemagne, la Russie ordonne la mobilisation des treize corps d'armée destinés à opérer contre l'Autriche (5).

Donc à la mobilisation partielle autrichienne, la

---

(1) L. O. n° 44; - (2) L. O. n° 47; - (3) C. n° 70; - (4) C. n° 93, 2; - (5) L. J. n° 100.

Russie a répondu par une mobilisation partielle. Ni l'Autriche ni l'Allemagne ne conteste le fait. Mais l'Autriche — nous verrons que l'Allemagne a hésité là-dessus — prétend que la Russie n'avait aucun motif pour mobiliser, même partiellement, tant que l'Autriche ne mobilisait que contre la Serbie. L'Autriche n'ayant mobilisé que sur son front sud — la dépêche de notre ambassadeur à Vienne affirme le contraire — ne pouvait menacer la Russie et, par conséquent, la mobilisation partielle de la Russie constituait un acte d'hostilité incompréhensible contre l'Autriche (1). Si, écrit le comte Berchtold, le 28, la Russie ne suspend pas ses armements, l'Autriche et l'Allemagne y répondront par les mesures militaires les plus étendues, *weitestgehenden Gegenmassregeln* (2), et, le 29, « si la Russie ne suspend pas *immédiatement* sa mobilisation (partielle), l'Autriche décrètera sans délai, la mobilisation générale (3) ». C'est la thèse bien connue de l'Autriche : la Russie doit assister à l'écrasement de la Serbie et doit même permettre que l'Autriche mobilise en Galicie, sans prendre aucune précaution militaire; au cas contraire, l'Autriche et l'Allemagne procéderont à la mobilisation générale.

b) La Russie, n'ayant pas obtempéré à l'injonction autrichienne, l'Autriche exécute sa menace. Le 31, notre ambassadeur à Vienne télégraphie : « la mobilisation, atteignant tous les hommes de 19 à 42 ans, a été décrétée par le gouvernement austro-hongrois, ce matin, à la *première heure* (4) ». La Russie prend la même mesure, dans la journée du 31. A quelle heure? Là-dessus, nous nous trouvons en présence de deux thèses diamétralement opposées. D'une part, la Russie et la France affirment que c'est l'Autriche qui a mobilisé la première.

---

(1) L. R. n° 47 ; - (2) L. R. n° 42 ; - (3) L. R. n° 48 ; - (4) L. J. n° 115.



C'est M. Paléologue qui télégraphie, le 31 « qu'en raison de la mobilisation générale de l'Autriche et des mesures de mobilisation prises secrètement, mais d'une manière continue, par l'Allemagne, l'ordre de mobilisation générale a été donné (1) » (sans indication d'heure). C'est l'ambassadeur anglais à Saint-Petersbourg qui avise, le même jour, son gouvernement que la Russie a mobilisé « à la suite d'un rapport reçu de l'ambassadeur russe à Vienne, suivant lequel l'Autriche met en mouvement des troupes contre la Russie aussi bien que contre la Serbie ; la Russie a aussi des raisons de croire que l'Allemagne fait d'actifs préparatifs militaires (2) ». L'ambassadeur anglais à Vienne enfin, dans son long rapport du 1<sup>er</sup> septembre, écrit : « la Russie répondit à une mobilisation autrichienne partielle et à la déclaration de guerre contre la Serbie, par une mobilisation russe partielle contre l'Autriche. L'Autriche riposte en complétant sa propre mobilisation et la Russie y répondit de nouveau par des mesures dont les résultats sont du domaine de l'histoire (3). » D'autre part, l'Autriche déclare que c'est la Russie qui a pris l'initiative de la mobilisation générale. Le 31, l'ambassadeur d'Autriche, à Saint-Petersbourg, télégraphie au comte Berchtold : « *ce matin, Heute früh*, a été donné l'ordre de mobilisation générale de l'armée et de la flotte (4). » Et le même jour, le comte Berchtold adresse à ses ambassadeurs un communiqué déclarant « qu'à la suite de mobilisations ordonnées par le gouvernement russe à notre frontière, nous nous voyons obligés à des mesures militaires en Galicie » — (il est remarquable que, et pour la Russie et pour l'Autriche, la diplomatie autrichienne évite le terme de mobilisation générale). Enfin l'Allemagne, ayant

---

(1) L. J. n° 418 ; - (2) C. n° 413 ; - (3) C. n° 461 ; - (4) L. R. n° 52 ; - (5) L. R. n° 53.

examiné la question dans un article de l'officiouse *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 21 décembre, conclut, de son côté, que la Russie a mobilisé, dès la nuit du 30 au 31, et que la mobilisation générale autrichienne, qui a eu lieu le 31, dans la matinée, n'a été qu'une réponse à la mobilisation générale russe.

A qui croire? MM. Durkheim et Denis ont examiné le système allemand avec une grande pénétration. Voici leur argumentation. D'une part, la mobilisation générale autrichienne, ayant eu lieu le 31, à la première heure, il est invraisemblable qu'elle ait pu être provoquée par la mobilisation russe, si celle-ci avait eu lieu dans la nuit du 30 au 31. De plus, si la mobilisation générale russe avait été effectuée dans la nuit du 30 au 31, la dépêche de l'empereur Guillaume au tsar, expédiée de Berlin le 31, à deux heures de l'après-midi, y ferait une allusion précise. Enfin, le rédacteur de l'Introduction du *Livre Blanc*, après avoir cité ce télégramme, ajoute : « ce télégramme n'était pas encore arrivé à sa destination que la mobilisation de toutes les forces russes ordonnées déjà ce même jour (31 juillet) dans la matinée, *Vormittag*, était déjà en pleine activité. » Donc, de l'aveu de l'Allemagne, ce n'est pas dans la nuit du 30 au 31, mais dans la matinée, du 31 (*Vormittag* indique la seconde partie de la matinée, de 10 heures à midi), c'est-à-dire postérieurement à la mobilisation autrichienne que la Russie a mobilisé (1). L'argumentation est ingénieuse, mais on y pourrait opposer le texte du télégramme de l'ambassadeur d'Autriche qui dit, que c'est le *matin, früh*, que la mobilisation russe a été ordonnée.

Que conclure? Je crois qu'on peut admettre, en toute impartialité, que c'est l'Autriche qui a mobilisé la première. Mon hypothèse s'appuie sur

---

(1) Durkheim et Denis, *Qui a voulu la guerre?* p. 64 et 65.

deux documents. Le premier est la dépêche n° 48 du *Livre Rouge*, que j'ai citée plus haut et qui me paraît péremptoire. M. de Berchtold y dit, le 29, que si la Russie ne suspend pas immédiatement ses armements, l'Autriche décrètera, *sans délai*, sa mobilisation générale. Or, à ce moment, il ne s'agissait, de l'aveu de tous, que de la mobilisation russe *partielle*. L'Autriche était donc absolument décidée à la mobilisation générale, même si la Russie ne s'en était tenue qu'à la mobilisation partielle. Quoi d'étonnant qu'elle ait exécuté sa menace et quoi d'étonnant que la Russie, connaissant cette menace, ait ordonné, à son tour, sa mobilisation générale? Mon second document est la dépêche n° 109 du *Livre Jaune*. M. de Jagow y dit, le 30 juillet, à M. Cambon, que la mobilisation russe sur la *frontière autrichienne* compromettrait le succès de toute intervention auprès de l'Autriche. « Il a ajouté qu'il craignait que *l'Autriche ne mobilisât complètement à la suite de la mobilisation partielle russe, ce qui pouvait entraîner par contre-coup la mobilisation totale russe et par suite celle de l'Allemagne.* » C'est là la vérité même, et elle est d'autant plus précieuse que c'est le secrétaire d'Etat allemand qui l'énonce. L'Autriche a mobilisé partiellement contre la Serbie, la Russie a répondu par une mobilisation partielle contre l'Autriche, l'Autriche a répliqué par la mobilisation générale à quoi la Russie a risposté par sa mobilisation générale à elle, ce qui a entraîné la mobilisation générale allemande. La question d'heures est une question misérable. Quand même il serait démontré que la Russie eût mobilisé en même temps que l'Autriche, et même quelques minutes avant elle, la responsabilité de l'Autriche resterait entière. C'est le lien logique et non la chronologie qui importe, et ce lien logique M. de Jagow l'a établi d'une manière irréfutable. J'ajoute que toute cette discussion est dénuée de tout intérêt. En effet, l'Autriche a déclaré expressé-

ment que la mobilisation générale russe ne serait pas considérée par elle comme un *casus belli* et que les pourparlers entre les deux puissances continueraient comme devant — ce qui a eu lieu, en effet. C'est l'Allemagne et non l'Autriche qui a voulu imposer à la Russie la démobilisation, et qui, ne l'ayant pas obtenue, lui a déclaré la guerre.

c) L'Allemagne en conviendrait. Mais, disent ses polémistes, la vraie question n'est pas de savoir qui, de l'Autriche ou de la Russie, a mobilisé la première. Il en est une autre infiniment plus grave. Admettons que la Russie ait répondu à une mobilisation partielle de l'Autriche par une mobilisation partielle. Mais, si elle avait sincèrement voulu la paix, n'aurait-elle pu, pour répondre à la mobilisation générale de l'Autriche, se contenter de mobiliser sur son front sud et s'abstenir de mobiliser sur la frontière allemande? C'est là ce qui a amené la déclaration de danger de guerre, la mobilisation générale et la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie. Examinons ce grief. Et tout d'abord, si la Russie n'avait mobilisé que contre l'Autriche, l'Allemagne était-elle résolue à ne pas mobiliser? A première vue, oui. En effet, le 27 juillet, M. de Jagow déclare à M. Jules Cambon qu'au cas où la Russie ne mobiliserait que contre l'Autriche, l'Allemagne ne mobiliserait pas (1). Mais, le même jour, le secrétaire d'Etat allemand, en donnant la même assurance à l'ambassadeur anglais, ajoutait « que le système de mobilisation de la Russie était chose si compliquée qu'il pourrait être difficile de situer exactement sa mobilisation et que, par suite l'Allemagne aurait à faire la plus grande attention pour ne pas se laisser surprendre (2) ». On voit immédiatement combien cette restriction enlevait de valeur à l'assurance donnée. S'il était impossible de savoir exactement

---

(1) L. J. n° 67 ; - (2) C. n° 43.

où la Russie mobilisait, l'Allemagne pouvait toujours prétendre, même quand la Russie n'aurait mobilisé que contre l'Autriche, que cette mobilisation était aussi dirigée contre elle. Mais il y a plus. Ce qui prouve combien la garantie donnée par l'Allemagne était précaire, c'est que, lorsque, le 30, M. Jules Cambon rappela à M. de Jagow ses paroles, celui-ci répondit « qu'elles ne constituaient pas, de sa part, un engagement formel (1) ». Aussi, après avoir semblé admettre comme légitime que la Russie prit contre les mesures de l'Autriche des mesures parallèles, l'Allemagne, dès que la mobilisation russe *partielle* fut réalisée, affecta de la considérer comme très grave et très menaçante. Il n'était aucunement question de mobilisation générale russe lorsque, le 29, l'Allemagne menaçait la Russie de mobiliser si celle-ci ne cessait ses préparatifs militaires, lorsque, le même soir, à minuit, fut réuni le Conseil extraordinaire qui décida si bien la mobilisation qu'elle fut annoncée, le lendemain, dans l'officieux *Lokal Anzeiger*. Et si le décret de mobilisation est retiré pour les raisons que nous avons dites, tout au moins, écrit M. Jules Cambon, « toutes les mesures de mobilisation qui peuvent être réalisées avant la publication de l'ordre général sont prises ici (2) ».

Par conséquent, alors que *la Russie ne mobilisait partiellement que contre l'Autriche, l'Allemagne prenait toutes ses dispositions pour une mobilisation générale*, ce qui permet d'affirmer que, même si la Russie s'était contentée de mesures militaires sur son front sud, l'Allemagne n'aurait aucunement hésité à procéder à sa mobilisation générale, dès que le moment lui en aurait paru opportun. Et d'ailleurs, l'Allemagne l'a avoué elle-même. En effet, son ultimatum du 31 juillet 1914 exige que la Russie suspende ses préparatifs militaires, non seulement à

---

(1) L. J. n° 109 ; - (2) L. J. n° 105.

l'égard de l'Allemagne, mais encore à l'égard de l'Autriche (1). Non seulement l'Allemagne a repris la parole donnée à M. Jules Cambon, *mais elle n'admet plus qu'à la mobilisation générale de l'Autriche, la Russie réponde par une mobilisation partielle*. Sir E. Goschen représente à M. de Jagow combien cette exigence est inattendue : en enjoignant à la Russie de démobiliser *aussi sur son front sud*, l'Allemagne a rendu impossible son adhésion à l'ultimatum. M. de Jagow se contente de répondre, comme plus haut, que l'Allemagne avait voulu éviter que la Russie pût prétendre n'avoir dirigé ses préparatifs que contre l'Autriche (2).

D'ailleurs n'est-ce pas une naïveté que de suivre l'Allemagne sur le terrain de discussion où elle s'est placée? Nous avons dit plus haut que, dès que la situation était devenue grave, toutes les puissances avaient simultanément pris des précautions militaires. L'Allemagne, on peut le croire, n'avait pas été la dernière à prendre ses dispositions. Dès le 21 juillet, il a été assuré à M. Jules Cambon que des avis préliminaires de mobilisation ont été envoyés (3). Mais était-il vraiment besoin de ces avis multiples et précis sur les mesures militaires prises par l'Allemagne? Même, en temps ordinaire, l'Allemagne était en état permanent de mobilisation virtuelle. Tous les états-majors de l'Europe savaient quel redoutable instrument était l'armée allemande et combien, étant donnés les plans avoués d'offensive foudroyante et d'attaque brusquée de l'état-major allemand, sa mobilisation devait s'effectuer rapidement. De par l'immensité de son empire et la pauvreté de ses voies ferrées, la Russie, en tout état de cause, était en état d'infériorité vis-à-vis de l'Autriche et de l'Allemagne. Devait-elle, pouvait-elle, par une temporisation peut-être diplomatiquement

---

(1) L. O. n° 70 ; - (2) C. n° 121 ; - (3) L. J. n° 15.

adroite, mais périlleuse militairement, aggraver cette infériorité? Elle avait pu constater l'intransigeance de l'Autriche et de l'Allemagne, la fin de non-recevoir opposée à ses tentatives d'accommodement. Sans doute, le 30, le comte de Berchtold avait autorisé la reprise des pourparlers directs entre M. Sazonoff et l'ambassadeur d'Autriche. Mais cela n'avait pas empêché l'Autriche de décréter, le 31, à la première heure, sa mobilisation générale. L'un des deux, ou bien le bon vouloir de l'Autriche était sincère, ou bien il ne l'était pas. Dans les deux cas, la Russie devait mobiliser. Si l'Autriche était sincère, elle saurait comprendre que la mobilisation russe n'était que la réponse légitime à sa mobilisation à elle et ne romprait pas les pourparlers : et, en effet, les deux puissances conviennent que leur mobilisation n'a aucun caractère agressif et continuent de négocier, l'Autriche consentant enfin à accepter la médiation anglaise. Dans la seconde alternative, la Russie devait mobiliser à plus forte raison. L'Autriche et l'Allemagne ne voulaient-elles pas lui tendre un piège? L'armée autrichienne bombarde Belgrade, occupe une partie du territoire serbe, ne s'engage pas à arrêter sa marche en avant et met en mouvement toutes ses forces militaires. N'était-il pas à craindre que, pendant que l'on ferait trainer les négociations, l'Autriche n'avancât, n'occupât Belgrade, n'écrasât l'armée serbe et, forte du fait accompli, n'eût ainsi, que les négociations continuassent ou fussent rompues, un avantage marqué sur son adversaire?

Mais admettons un instant que la Russie aurait pu, sans inconvénient, attendre encore, au risque de se mettre en état d'infériorité vis-à-vis d'un adversaire aussi puissamment armé, aussi minutieusement préparé que l'était l'Allemagne. Elle avait mobilisé trop tôt. Mais mobilisation ne signifie pas entrée en campagne. L'exemple de l'Autriche, pendant la

guerre balkanique, avait prouvé que, pendant des mois, une grande puissance pouvait appuyer, par une mobilisation, les négociations de ses diplomates sans que la guerre s'en suivit. Notre grand ami Jaurès disait, la veille de sa mort, que, désormais, il en serait peut-être toujours ainsi, et, qu'en présence de conflits graves, les puissances négocieraient en armes. Le tsar avait télégraphié à l'empereur qu'il comprenait que l'Allemagne mobilisât à son tour, mais qu'il voudrait avoir de lui la même garantie que celle qu'il avait donnée, lui, à savoir que ces mesures ne signifiaient pas la guerre et que les négociations se poursuivraient. C'est cette garantie que l'empereur refuse dans sa réponse. Il exige la soumission immédiate de la Russie à son injonction et, comme la Russie refuse de se soumettre, non seulement l'Allemagne mobilise, ce qui était son droit, mais elle fait suivre immédiatement la mobilisation de la déclaration de la guerre.

L'Allemagne a si bien senti qu'entre la mobilisation et la déclaration de la guerre il y avait un abîme, qu'elle a éprouvé le besoin de s'en expliquer. M. de Jagow dit à M. Goschen, à la date du 1<sup>er</sup> août, « que si la Russie pouvait rester mobilisée pendant des mois, sans commencer la guerre, il en était autrement de l'Allemagne. Celle-ci avait pour elle la rapidité, la Russie le nombre. La sécurité de l'Empire empêche l'Allemagne de donner à la Russie le temps d'amener des troupes de tous les points de son vaste territoire (1) ». Qu'est-ce à dire? L'Allemagne, en vue d'un conflit possible, avait pris des dispositions lui permettant de lancer avec une rapidité foudroyante des masses considérables sur ses deux fronts. La Russie, en vue d'un conflit possible, avait pris, elle aussi, ses dispositions : la concentration, forcément lente, de ses forces éparses à travers son

---

(1) C. n° 138.



immense territoire. En lui adressant son ultimatum, l'Allemagne demandait à la Russie de se démunir de ce que celle-ci considérait comme sa sauvegarde, alors qu'elle-même, de par la rapidité certaine de sa mobilisation, conservait sa supériorité. Lorsque l'Autriche pose à la Serbie des conditions inacceptables pour un Etat souverain, la Russie, oublieuse des liens qui l'attachent à la Serbie, doit se tenir coite. Lorsque l'Autriche déclare la guerre à la Serbie et bombarde Belgrade, la Russie doit se contenter du rôle de « spectatrice ». Lorsque l'Autriche fait une mobilisation d'abord partielle, puis générale, la Russie ne doit pas répondre à ces mesures par des mesures analogues. Lorsque l'Allemagne, solidaire de son alliée et devenue plus intransigente qu'elle, active ses préparatifs militaires, la Russie n'a pas le droit de prendre les dispositions que lui imposent les conditions particulières de son organisation militaire. N'est-il pas compréhensible qu'en dehors de toute question d'amour-propre et de dignité, la Russie se soit refusée à céder à ces injonctions humiliantes ? L'amour-propre a d'ailleurs joué son rôle dans ces négociations où ce ne sont pas seulement les diplomates, mais les chefs d'Etat eux-mêmes qui interviennent. Les derniers télégrammes de l'empereur Guillaume sont, à cet égard, on ne peut plus significatifs. Il y a, sans doute, un accent de sincérité dans le télégramme du 31 juillet. « L'amitié pour toi et ton empire qui m'a été transmise par mon grand-père, à son lit de mort, est toujours sacrée pour moi. » Mais il poursuit en rappelant au tsar qu'il lui a été fidèle lorsque la Russie s'est trouvée dans le malheur, notamment dans sa dernière guerre. Cette allusion à la défaite de la Russie par le Japon devait être extrêmement sensible au tsar : si la Russie a été battue par le Japon, sous-entendait-elle, combien plus facilement sera-t-elle écrasée par l'Allemagne. Puis, comme l'amitié de l'Allemagne tombe de haut sur la Russie.

« Personne ne menace l'honneur et la puissance de la Russie qui eût bien pu attendre le résultat de *Mon* intervention. » La Russie ne l'ayant pas attendue et ayant voulu se sauvegarder elle-même, l'empereur demande une « réponse immédiate, claire et non équivoque » à son ultimatum. Cette réponse n'étant pas parvenue, l'empereur « relève le défi ». C'est le langage d'un suzerain à un vassal désobéissant qui mérite un châtiment et qui le subira.

Il était impossible que le souverain d'un grand Etat supportât cet orgueilleux langage. L'amour-propre, la dignité et, avant tout, le souci de sa conservation commandaient également à la Russie de procéder à sa mobilisation. Quelque préjugé que l'on puisse avoir contre le gouvernement russe, je crois que l'impartiale histoire décidera que, dans le sanglant conflit qui déchire l'Europe, la Russie n'a d'autre responsabilité que celle qui résultait de sa situation dans les Balkans, situation qui était connue de toute l'Europe et acceptée par elle. Cette situation donnée, elle a fait preuve d'une volonté pacifique certaine.

3° En est-il de même de l'Angleterre, de cette Angleterre contre laquelle, après la Russie, se sont tournées les furieuses accusations de l'Allemagne? Est-ce vraiment la perfide Albion qui, par jalousie, a suscité cette guerre contre l'Europe? Admettons, pour être justes, que l'Angleterre n'a pas vu, sans appréhension, l'extraordinaire développement de la marine, de l'industrie et du commerce allemand, qu'il y a eu un moment où le peuple anglais pouvait croire qu'il fallait en venir avec l'Allemagne à une explication par les armes, qu'il y avait un parti en Angleterre qui, à ce moment, aurait, sinon pris l'initiative d'une lutte armée contre l'Allemagne, mais accepté cette lutte, si elle avait été inévitable, sans répugnance. Mais qui oserait soutenir que ce moment

ne fût pas passé et que le parti au pouvoir ne fût pas résolument, irréductiblement pacifique? L'Angleterre, au moment où a éclaté le conflit austro-serbe, était une nouvelle fois aux prises avec le problème irlandais et celui-ci avait pris une tournure si grave que l'on pouvait se demander si l'unité de l'empire britannique n'allait pas s'effondrer dans ce tragique conflit. De plus, le parti au pouvoir, le parti libéral appuyé par le parti ouvrier, était non seulement résolument pacifique, mais avait pour programme même l'établissement de relations normales avec l'Allemagne. Le journal officiel du parti, le *Daily News*, ainsi que les grands journaux de la fraction travailliste, étaient ouvertement germanophiles. Sir Grey avait, pendant la guerre balkanique, travaillé de concert avec les puissances et notamment l'Allemagne, à sauvegarder la paix et, dans cette collaboration, les relations entre les deux Etats s'étaient « sensiblement améliorées (1) ». Depuis les conférences de Londres que sir Grey avait présidées, il se considérait, en quelque sorte, comme responsable de la paix européenne. Aussi, nous l'avons vu, dès que le conflit éclate, l'Angleterre intervient de la façon la plus énergique pour le conjurer. Sir E. Grey multiplie les dépêches, les entretiens avec les ambassadeurs, et c'est lui qui prend les initiatives pacificatrices les plus importantes. Il donne des conseils de prudence à la Serbie et à l'Autriche, il appuie la proposition russe de délai, il propose l'intervention des quatre puissances non intéressées, il gagne à cette proposition l'adhésion de la France, de la Russie et de l'Italie, il fait des efforts surhumains pour la faire accepter par l'Autriche et l'Allemagne, en en modifiant incessamment la forme pour la rendre acceptable par ces deux puissances, il appuie la proposition russe des pourparlers directs,

---

(1) C. n° 101.

il amène la Russie à prendre pour base de ces pourparlers l'occupation d'une partie du territoire serbe, et il continue à négocier, contre tout espoir, après la mobilisation de l'Autriche, après la mobilisation de la Russie, après la mobilisation de l'Allemagne. Il concède à l'Autriche et à l'Allemagne que la Serbie mérite un châtement. Il essaye de tenir la balance égale entre la France et la Russie, d'une part, et l'Autriche et l'Allemagne, de l'autre. Il prévient les premières qu'il ne peut se solidariser avec elles. Il ne cache pas que l'Angleterre ne fera pas la guerre pour la Serbie et n'interviendra pas dans un duel entre le Teuton et le Slave, dans les Balkans. Il prévient, d'autre part, l'Allemagne que le ton amical dont il use envers elle ne signifie pas que l'Angleterre restera, en tout état de cause, en dehors du conflit. Il promet à l'Allemagne, au cas où, avec son concours, la paix serait sauvegardée, qu'aucune politique agressive ou hostile ne sera poursuivie contre elle ou ses alliés par la Triple-Entente. Il va plus loin encore : le 31 juillet, il déclare à l'ambassadeur d'Allemagne que si l'Autriche et l'Allemagne faisaient quelque proposition raisonnable pour sauvegarder la paix européenne et que la Russie et la France ne s'y ralliassent pas, l'Angleterre déclarerait qu'elle se désintéressait des conséquences qui pourraient résulter de ce refus (1). Si ardente, si ingénieuse, si patiente a été la propagande de sir E. Grey en faveur d'une solution pacifique que le *Livre Blanc* lui-même est obligé de déclarer qu'elle a travaillé « épaule contre épaule » avec l'Allemagne à l'action médiatrice (2).

Comment, en face de ces faits incontestables, en face de son propre témoignage, l'Allemagne a-t-elle pu prétendre que l'Angleterre l'a trompée et que c'est elle qui a suscité la guerre? Autant que la haine

---

(1) C. n° 111 ; - (2) L. B. p. 10.

est capable de raisonner, voici comment elle raisonne. L'Angleterre a déclaré la guerre à l'Allemagne parce que celle-ci a violé la neutralité belge. Or, ce n'était là qu'un prétexte. Jamais l'Angleterre n'aurait couru le risque d'une guerre pour l'amour d'un traité. Au fond, l'Angleterre savait que l'Allemagne, acculée à la guerre par la Russie, était dans l'obligation de violer le territoire belge. Elle a laissé venir les choses au point où l'Allemagne ne pouvait plus reculer et c'est alors, et alors seulement, qu'elle s'est montrée irréductible. Si elle avait vraiment voulu la paix, c'est au début du conflit qu'elle aurait déclaré qu'elle se solidariserait avec la France et la Russie et qu'elle considérerait la violation de la neutralité belge comme un *casus belli*. Elle ne l'a pas fait. C'est au moment où l'Allemagne en était réduite à se défendre contre deux assaillants que, lâchement, traîtreusement, elle est venue la frapper par derrière.

J'ai donné à l'argumentation allemande toute sa force. Examinons-la. Et tout d'abord n'essayons pas de faire comprendre à l'Allemagne que c'était, en effet, comme le dit M. Goschen au chancelier, une question de « vie et de mort » pour l'Angleterre de tenir un engagement pris solennellement par elle. Admettons que l'Angleterre n'ait agi que par intérêt. Mais l'Allemagne n'ignorait pas que, de tout temps, la neutralité belge avait constitué pour l'Angleterre un intérêt de premier ordre et que si le peuple anglais pouvait bien se désintéresser de l'occupation de Belgrade, il s'intéressait, au contraire, passionnément à ce qu'Anvers ne fût occupé ni par la France, ni par l'Allemagne, mais demeurât neutre. Sans doute, l'Allemagne avait protesté qu'elle ne demandait que le libre passage à travers le territoire belge et que, si la Belgique consentait à prendre, vis-à-vis d'elle, une attitude de neutralité amicale, elle respecterait, au moment de la conclusion de la

paix, le territoire et l'indépendance du royaume belge (1). Mais qui garantissait à l'Angleterre que l'Allemagne tiendrait sa promesse? Elle venait, au risque de s'aliéner l'Angleterre, de violer un traité international qu'elle s'était solennellement engagé à observer. Combien n'était-il pas plus à redouter qu'après une guerre victorieuse, en face d'une France et d'une Russie impuissantes et d'une Angleterre affaiblie par l'écrasement des puissances amies et déshonorée par le lâche abandon qu'elle aurait fait de la Belgique, l'Allemagne ou bien ne s'annexât celle-ci, ou du moins ne se l'attachât par les liens d'une véritable vassalité économique? De plus, si, en permettant le libre passage de la Belgique, l'Angleterre avait contribué à l'écrasement de la France, elle se serait trouvée, seule, en face d'une Allemagne plus forte, plus agressive, plus arrogante encore qu'auparavant, d'une Allemagne qui pourrait, désormais, sans rencontrer de résistance, réaliser son rêve d'hégémonie mondiale. En agissant comme elle l'avait fait l'Angleterre avait obéi, non seulement aux suggestions de l'honneur, mais à l'irrésistible appel de l'instinct de conservation.

Mais alors, pourquoi l'Angleterre, dès le début du conflit, ne s'est-elle pas solidarisée avec la France et la Russie, pourquoi, dès que la question de la neutralité belge s'est posée, n'a-t-elle pas déclaré qu'elle considérerait la violation de cette neutralité comme un *casus belli*? Confessons que cette question, ce n'est pas seulement l'Allemagne qui se l'est posée. Dès le début de la crise, les hommes les plus clairvoyants de l'Europe ont affirmé que, si l'Angleterre se déclarait nettement pour la France et la Russie, l'Allemagne reculerait. C'est ce que dit M. Sazonoff dès le 25 juillet, c'est ce que ne cesse

---

(1) L. G. n° 20.

de répéter à sir E. Grey notre ambassadeur, c'est ce qu'expose, d'une façon lumineuse et instante, à l'ambassadeur anglais, et dans les termes les plus dignes et les plus émouvants, au roi Georges, M. Poincaré, c'est ce que confirme le ministre des affaires étrangères d'Italie, mieux placé que les diplomates de la Triple-Entente, pour connaître les intentions véritables de l'Allemagne, son alliée (1). Pourquoi sir Edward Grey ne s'est-il pas rendu à ces instances? N'y a-t-il pas eu dans son esprit, l'arrière-pensée que voici? L'Angleterre travaille énergiquement et sincèrement à sauvegarder la paix. Mais elle ne prononcera pas la parole décisive. Si l'Allemagne est assez intransigeante pour se refuser aux propositions les plus acceptables, c'est que son orgueil en est venu à un tel point que, seul, son écrasement pourra libérer l'Europe de son insupportable tyrannie.

Cette hypothèse, je l'avoue, m'a plus d'une fois effleuré l'esprit. Mais à lire et à relire la *Correspondance britannique*, l'on s'aperçoit qu'elle est erronée. Que l'on se représente, en effet, la situation où se trouvait sir Edward Grey. Au moment où s'engage le conflit, c'est de l'Irlande et non de la Serbie que se préoccupe d'Angleterre. *What's Hecuba to him or he to Hecuba?* Personne n'admet que l'Angleterre puisse participer à la lutte, si elle éclate. Sir E. Grey lui-même est d'avis que l'Angleterre ne doit pas intervenir dans le duel germano-slave. Le parti libéral tout entier est pacifique et prêt à un rapprochement avec l'Allemagne, pacifique est l'opinion publique, pacifique la presse, pacifique le ministère. Depuis plus d'un siècle l'Angleterre s'était opposée, de toutes ses forces, aux visées russes sur les Balkans. C'est elle qui avait barré à la Russie la route de Constantinople, elle qui, lors du traité de Berlin,

---

(1) C. n° 80.

avait frustré la Russie du fruit de sa victoire. Bien des années avant que soit né le pangermanisme, l'Angleterre avait combattu âprement la menace du panslavisme. Certes, les relations de l'Angleterre avec la Russie s'étaient grandement améliorées. Mais il n'y avait pas si longtemps que les vœux de l'Angleterre étaient allés, unanimes, vers le Japon, adversaire de la Russie, et que l'Angleterre s'était heurtée à la Russie en Perse. Et, en dépit des relations améliorées, l'opinion libérale professait, pour l'autocratie russe, des sentiments peu bienveillants. Sans doute, l'Angleterre prenait au sérieux l'intention cordiale et ne laisserait pas, ne fût-ce que dans son intérêt, écraser la France. Mais ce danger existait-il vraiment? L'Angleterre n'en est pas convaincue tout d'abord. La France, pas plus que l'Angleterre, n'est intéressée directement dans le conflit. Elle l'était lors de l'affaire du Maroc et c'est pour cela que l'Angleterre l'avait secondée de toutes ses forces. Mais aujourd'hui, c'est de la Serbie qu'il s'agissait, de cette Serbie au sujet de laquelle l'Angleterre ne comprenait pas que la France pût faire une guerre. Et rien ne faisait présager, au début, que l'Allemagne fût belliqueuse. Visiblement, au commencement du conflit, sir E. Grey en doute. Et, en effet, l'Allemagne ne se montre pas irréductible en paroles et proteste incessamment de sa bonne volonté. Au fond, estimant que la Serbie méritait un châtement, — il va même jusqu'à dire qu'il faut qu'elle soit *humiliée* (1), — il désire, lui aussi, tout comme l'Allemagne, que le conflit soit localisé : si l'Autriche et la Serbie pouvaient vider leur querelle, sans mettre en péril la paix européenne, l'Europe n'aurait qu'à s'en féliciter. Il se met donc à négocier et commence par donner des conseils de modération à la Serbie. Ces conseils sont suivis et la Russie, au lieu de se montrer in-

---

(1) G. n° 90.



transigeante, comme on aurait pu le craindre, pèse, elle aussi, sur la Serbie pour lui faire accepter l'immense humiliation que lui demande la note autrichienne. Et la Serbie cède et accepte toutes les conditions autrichiennes, et ne fait de réserve que sur ce qui, évidemment, était inacceptable. Et voici que, malgré la bonne volonté évidente de la Serbie et, ce qui était plus important, de la Russie, l'Autriche rompt les relations avec la Serbie et lui déclare la guerre. Et l'Allemagne se refuse à peser sur son alliée, refuse de se joindre aux puissances non intéressées pour essayer de trouver un accommodement. Ce n'est donc pas seulement la Serbie — qui a mérité un châtiment — mais encore, mais surtout la Russie que l'Autriche et l'Allemagne prétendent humilier. Alors, tout en continuant à négocier avec fièvre, sir E. Grey change de ton. Il prévient l'Autriche qu'il ne démobilise pas la flotte. Et d'un accent de plus en plus solennel, à mesure que s'avère l'intransigeance voulue de l'Allemagne, il prévient celle-ci que l'Angleterre ne resterait pas en dehors du conflit et que sa neutralité n'était pas à vendre. Et si intelligible, si précis était l'avertissement, que l'Allemagne et l'Autriche esquissent un mouvement de recul marqué.

L'attitude de l'Angleterre, l'Allemagne l'a reconnue elle-même expressément, durant les négociations, a donc été d'une franchise et d'une loyauté entière (1). Jamais elle n'a caché à l'Allemagne que, dans « certaines circonstances », elle pourrait intervenir et l'Allemagne savait, à n'en pas douter, que ces circonstances étaient la menace de l'écrasement de la France et la violation de la neutralité belge. Pourquoi sir E. Grey n'a-t-il pas été plus affirmatif encore? Parce qu'il ne le pouvait pas et parce qu'il ne le voulait pas. Il ne le pouvait pas, parce qu'il ne savait pas s'il serait

---

(1) C. n° 98.

suivi par le pays, par le Parlement, par ses propres collègues. On oublie, vraiment, lorsque l'on adresse des reproches à la politique de sir Edward Grey que le régime constitutionnel, en Angleterre, n'est pas une fiction, même en matière de politique étrangère. Le ministre anglais des affaires étrangères est vraiment et se croit vraiment responsable envers le Parlement. Alors que, en France, dès qu'il y a tension diplomatique, le ministre des affaires étrangères refuse de s'expliquer devant les Chambres et que celles-ci consentent, par patriotisme, à rester dans l'ignorance, en Angleterre, en plein conflit, il permet les questions et se croit tenu d'y répondre. Le Parlement exerce son contrôle, non seulement après les moments de crise, en approuvant ou en blâmant la conduite du ministre, mais il l'exerce pendant les moments de crise. Comment, dès lors, sir Edward Grey aurait-il déclaré, dès l'abord, que l'Angleterre se solidariserait avec la France et la Russie? Non seulement il ne savait pas qu'il serait suivi, mais il ne croyait pas tout d'abord qu'il serait suivi. Alors que lui-même commence à être convaincu que l'Angleterre serait amenée fatalement à intervenir, l'opinion publique reste hostile à toute intervention. Sans doute, lorsque la neutralité de la Belgique est menacée, l'opinion publique s'émeut. S'émouvrait-elle assez pour aller jusqu'à la guerre? Sir Grey ne le savait pas. Anxieusement, il ausculte le pouls du Parlement, de son parti, de la presse, de ses collègues. Et ce n'est que lorsqu'il est sûr que la nation est résolue à ne pas laisser s'accomplir le crime, à ne pas laisser écraser l'héroïque petite nation et à ne pas laisser écraser, par contre-coup, la France, c'est alors et alors seulement qu'il prononce la parole décisive.

Il ne pouvait la prononcer avant, je viens de le montrer. Et il ne voulait pas la prononcer. Il ne voulait pas la prononcer pour deux raisons. Il avait,

dès l'abord, suggéré une conférence des ambassadeurs, analogue à celle qui s'était tenue à Londres, lors du conflit balkanique. Cette conférence, si elle avait lieu, comme il l'espérait, c'est lui qui la présiderait. Son rôle était un rôle d'arbitre. Il s'agissait d'éviter la guerre en modérant à la fois les exigences de l'Autriche et de la Russie. Quelle autorité aurait-il eue pour arbitrer entre les deux partis, si, dès l'abord, il s'était engagé envers l'un d'entre eux? De plus et surtout, il ne pouvait pas savoir, dès l'abord, quelles étaient les intentions de la France et surtout de la Russie. Il ne pouvait pas savoir que la première était prête à mettre tout en œuvre pour préserver la paix et que la seconde était, elle aussi, décidée à faire à la paix tous les sacrifices compatibles avec ses intérêts les plus pressants. N'était-il pas à craindre que si l'Angleterre s'était solidarisée avec elles, avant que fussent épuisés tous les moyens pacifiques, la Russie, forte de cet appui, ne se fût montrée plus intransigeante, si bien que la déclaration de solidarité de l'Angleterre, au lieu de diminuer les chances de guerre, les aurait, au contraire, accentuées?

Non, sir E. Grey qui a dit, le 29 juillet, à l'ambassadeur d'Allemagne qu'il ne voulait pas encourir le reproche que l'Allemagne pût dire un jour qu'elle avait été abusée par l'Angleterre et que, si celle-ci avait parlé plus net, les choses auraient pu tourner autrement, non sir E. Grey ne mérite aucun reproche. Peut-on imaginer qu'un ministre moins scrupuleux, moins fidèle au pacte constitutionnel, eût pu agir autrement, eût pu prendre sur lui de déclarer à l'Allemagne sa solidarité avec la France et la Russie, alors qu'il savait que ce n'était là ni l'avis de l'opinion publique, ni du Parlement, ni de son parti, ni d'un grand nombre, sinon du plus grand nombre de ses collègues? Peut-être. Peut-être sir Edward Grey a-t-il manqué d'audace, de cette audace qu'a eue

Bismark en « arrangeant » la dépêche d'Ems, de cette audace qu'a eue le comte Arentthal en annexant la Bosnie et l'Herzégovine, de cette audace dont ont fait preuve tant de ministres autocrates pour déchaîner les guerres et qui, pour une fois, aurait pu être mise au service de la paix. Peut-être. Mais qu'on accorde que, loin de mériter le reproche de déloyauté et de perfidie, le seul reproche qu'on puisse adresser à sir Edward Grey est d'avoir poussé la sincérité, la loyauté, le scrupule jusqu'à l'extrême.

Donc, ni la Russie, ni l'Angleterre ne sont responsables de la guerre. Comment, nous le demandons maintenant à nouveau, l'Allemagne peut-elle affirmer par la voix de ses diplomates, de ses écrivains, de ses savants, de son peuple tout entier, que ce n'est pas elle qui a voulu la guerre, mais qu'elle a voulu la paix? Quelque paradoxal que ce puisse paraître, je crois, qu'en proclamant cette énormité, l'Allemagne a été et est sincère. Et tout d'abord, je crois que l'Autriche, très sincèrement, a voulu la paix européenne, et a cru à la paix européenne. Elle a voulu la paix, comme lors de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, comme lors de la guerre balkanique où elle avait obtenu de frustrer la Serbie d'une partie du fruit de ses victoires, où elle avait obtenu la création de la principauté d'Albanie. Depuis la révolution turque, la politique autrichienne a été le triomphe du chantage. Elle avait enfermé l'Europe dans le dilemme que voici: ou bien il lui serait accordé tout ce qu'elle exigeait, ou bien, de par le jeu fatal des alliances, ce sera la conflagration générale. Et les puissances, avant tout la Russie, devant la redoutable perspective d'une guerre mondiale, s'étaient inclinées. Pourquoi le chantage ne réussirait-il pas une fois de

plus? Jamais les circonstances n'avaient été plus favorables. L'idée directrice est probablement, dit le rapport consulaire transmis par M. Dumaine, notre ambassadeur à Vienne, « qu'il faudrait marcher avant que la Russie ait terminé ses grands perfectionnements de l'armée et des voies ferrées, et avant que la France ait mis au point son organisation militaire » (1). Ajoutez à cela les embarras intérieurs de l'Angleterre et ce que l'on croyait savoir de l'antimilitarisme français. Une fois de plus les puissances s'inclineront, et la Serbie, domptée, humiliée, écrasée, rentrerait dans la sphère d'influence autrichienne, comme avant la guerre balkanique (2).

Ce qui devait encourager l'Autriche dans la pensée qu'une fois de plus un « bluff » réussirait et ce qui explique, en partie, l'assistance sans réserve que lui a donnée l'Allemagne, c'est l'incompréhensible aveuglement des diplomates des deux empires. De toutes parts affluent les témoignages qu'ils étaient convaincus que ni la Russie ni l'Angleterre ne « marcheraient ». C'est, le 26, l'ambassadeur anglais qui télégraphie que M. de Tschirschky est persuadé que la Russie se tiendrait tranquille pendant le châtimeut que va infliger l'Autriche à la Serbie (3). C'est, le 27, l'ambassadeur russe à Vienne qui confirme que M. de Tschirschky garantit à l'Autriche l'abstention de la Russie (4). C'est, à la même date, le chargé d'affaires de France à Londres qui mande que l'ambassadeur d'Allemagne et l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie laissent entendre qu'ils sont sûrs que l'Angleterre garderait la neutralité si un conflit venait à éclater (5). C'est, le 28, sir E. Goschen qui prévient sir E. Grey que son collègue d'Autriche lui avait dit que la Russie n'était ni en humeur ni en état de faire la guerre (6). C'est, le 29, M. Jules Cambon qui té-

---

(1) L. J. n° 14; - (2) C. n° 91; - (3) C. n° 32; - (4) L. O. n° 41;  
(5) L. J. n° 63; - (6) C. n° 71.

moigne que « jusqu'à ces tout derniers temps, on s'est flatté ici que l'Angleterre resterait hors du débat ». Ce sont les ambassadeurs de France et d'Angleterre, à Rome, qui informent leurs gouvernements que l'attitude de l'Allemagne et de l'Autriche s'expliquent par leur conviction que « la Russie ne marcherait pas » (1).

Il faut avoir sans cesse devant les yeux cette cécité de la diplomatie austro-allemande. Ni les préparatifs russes ni les avertissements répétés et de plus en plus pressants de l'Angleterre ne lui ouvrent les yeux. L'Autriche et l'Allemagne ont cru à la paix, parce qu'elles étaient convaincues que la Russie n'oserait et l'Angleterre ne voudrait pas faire la guerre. Non seulement elles ont cru à la paix, mais elles ont voulu la paix — à la condition que la Serbie rentrât dans la sphère d'influence de l'Autriche, que la Russie fût humiliée, que la prédominance dans les Balkans revint au germanisme et qu'il fût établi que personne en Europe, ni la Russie, ni la France, ni l'Angleterre n'étaient capables de résister à la volonté de puissance des deux empires du Centre. Sans doute, l'Allemagne était prête à la guerre, plus prête qu'elle ne l'avait jamais été. Depuis l'humiliation du traité du 4 novembre 1911 et la guerre balkanique qui avait modifié l'équilibre des puissances dans les Balkans, elle avait fait un effort militaire extraordinaire : loi de juin 1912, créant deux corps d'armée nouveaux, loi de 1913, portant les effectifs de 720.000 à 860.000 hommes. De plus et surtout, cette dernière loi comportait un énorme effort financier qui ne devait jouer qu'une fois et semblait, par conséquent, destiné à porter ses fruits en 1914 ou en 1915. Était-il possible que ces préparatifs gigantesques ne fussent pas utilisés? Oui, l'Allemagne avait pris toutes ses précautions pour qu'au cas où l'Entente résiste-

---

(1) L. J. n° 96, C. n° 80.

rait à ses exigences, elle fût écrasée. Mais elle n'a pas cru que devant sa force étalée, brandie, magnifiée, l'Entente osât résister, elle a cru que les puissances s'inclineraient et qu'elle obtiendrait la victoire sans coup férir. Et c'est là ce qu'elle entend dire en proclamant qu'elle a voulu la paix, c'est là ce qui donne comme un accent de sincérité à ses affirmations désespérées, c'est là ce qui, pendant un certain temps, a trompé les Etats neutres, c'est ce qui a trompé, ce qui trompe le peuple allemand et nombre de ses intellectuels. C'est là l'équivoque suprême sur quoi il faut jeter la pleine lumière. Oui, l'Allemagne a voulu la paix, la paix imposée par elle, la paix germanique, la paix acceptée par les puissances comme une capitulation. Non, l'Allemagne n'a pas voulu la guerre à tout prix, et surtout elle n'a pas voulu la guerre telle qu'elle s'est engagée. D'abord, elle espère que le conflit pourra être localisé entre l'Autriche et la Serbie : c'est la thèse qu'elle soutient dès le premier jour et que, malgré toutes ses apparentes concessions, elle n'a cessé de soutenir. Puis, lorsque la Russie, contrairement à son attitude lors de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, paraît décidée à intervenir, elle espère que la guerre serait localisée entre l'Allemagne, l'Autriche, la Serbie et la Russie. Elle fait des tentatives auprès de l'Angleterre pour obtenir la neutralité de la France. Enfin, lorsque l'Angleterre se refuse à ce rôle de courtier marron, elle espère, elle espère passionnément que l'Angleterre tout au moins resterait neutre. Elle met tout en œuvre pour obtenir cette neutralité. Elle s'engage à sauvegarder l'intégrité de la France continentale, puis l'intégrité de ses colonies, l'intégrité de la Belgique, et, contre une promesse de neutralité anglaise, elle semble prête à respecter même la neutralité belge (1). Lors-

(1) C. n° 123. « Il (l'ambassadeur allemand) me demanda si, au cas où l'Allemagne promettrait de ne pas violer la neutralité

que l'Angleterre reste inébranlable, c'est un véritable désespoir qui s'empare d'elle. La suprême entrevue entre le chancelier et l'ambassadeur anglais est d'un pathétique shakespearien. M. Bethmann-Hollweg — ses compatriotes le proclament avec une douloureuse ironie — est un homme sincère. Il laisse échapper, au plein de son émotion, des aveux précieux qu'il s'efforce ensuite, mais vainement, de reprendre. Il mange le morceau avec candeur. Lorsque sir E. Goschen lui présente l'ultimatum anglais, au lieu de faire front à l'inévitable, il exhale des plaintes enfantines. Il est, dit sir E. Goschen, dans un état d'agitation extrême. Toute sa politique s'est effondrée comme un château de cartes. C'est pour un mot, c'est pour un chiffon de papier que l'Angleterre allait faire la guerre à une nation de même race, à une nation amie. C'est là une résolution terrible. Par trois fois revient ce mot terrible : « *Step terrible to a degree — this last terrible step — terrible events*. Oui, c'est une véritable terreur que lui inspire la résolution anglaise. Il est dans un état d'excitation tel, il est si écrasé, *so excited, so evidently overcome*, si incapable d'entendre des raisons que sir E. Goschen s'abstient de jeter de l'huile sur le feu. Dès le 4 août, le chancelier d'Allemagne a senti passer le souffle glacé de la défaite. Et c'est pour cela qu'avec une obstination inlassable et une sincérité certaine, il a dit et répété qu'il n'a pas voulu la guerre. Non, cent fois non, il n'a pas voulu la guerre contre la France, la Russie et l'Angleterre, indissolublement unies. S'étant trompée dans toutes ses prévisions, l'Allemagne crie au monde entier qu'elle a été trompée et a fini par croire que c'était la même chose.

---

belge, nous nous engagerions à rester neutres. Je répondis que je ne pouvais prendre un engagement ; nos mains étaient encore libres et nous aurions à décider quelle serait notre attitude ».



4° L'Allemagne a été trompée par la Russie, elle a été trompée par l'Angleterre. A-t-elle été trompée aussi par la France? Quelle que fût son audace, cela, elle n'a pas osé le soutenir. La volonté pacifique de la France a été si évidente, si tenace, si continue, sa politique si sincère, si franche, si loyale, qu'il était impossible, même pour des casuistes les plus hardis de la presse allemande, de lui prêter des desseins ténébreux. Le *Livre Blanc* dit que l'Allemagne se sait d'accord avec la France dans le désir de maintenir la paix européenne (1), et, au moment même où M. de Jagow entrevoit la nécessité pour l'Allemagne de mobiliser, il reconnaît que la France ne veut pas la guerre (2). Et, en effet, la France a tout fait pour l'éviter. Si elle n'a pas pris d'initiative diplomatique, c'est que son rôle d'alliée de la Russie lui imposait une grande réserve. Mais elle s'est associée à toutes les initiatives russes et anglaises, elle n'a pas épargné les conseils de modération à la Serbie et à l'Autriche. elle en a donné à la Russie, elle a parlé à l'Allemagne avec une franchise, on peut dire avec une confiance entière (3), et jusqu'au dernier moment, elle n'a pas prononcé une parole, elle n'a pas esquissé un geste qui pût servir de prétexte à l'Allemagne.

Cela, l'Allemagne ne l'a pas nié. Sans doute, depuis qu'a éclaté la guerre, elle a accusé la France de l'avoir accueillie avec enthousiasme, parce qu'elle y voyait l'aurore de cette revanche à laquelle, dans le plus profond de sa conscience, elle n'avait jamais renoncé. Mais, visiblement, elle n'ose insister sur ce grief. Et, parmi ses intellectuels, il s'est trouvé des hommes pour en reconnaître l'inanité, pour proclamer que, parmi les adversaires de l'Allema-

---

(1) L. B. n° 102 ; - (2) C. n° 98 ; - (3) L. J. n° 74.

gne, la France est la seule qui poursuive des desseins nobles (1).

La coulpe de la France date d'avant cette guerre à laquelle elle a été fatalement entraînée. Elle consiste à s'être associée, elle, le champion de la démocratie, en Europe, à la barbare autocratie russe. Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'alliance franco-russe. Constatons simplement que la tendresse que témoigne l'Allemagne à la cause de la démocratie est tout de même un peu suspecte. Rappelons-nous que l'Allemagne n'a pas toujours boudé devant l'amitié de « l'autocratie barbare », que c'est à elle que l'Allemagne a été redevable d'avoir pu, en 1870, écraser la France et faire son unité, et que, depuis 1870, elle a incessamment tendu à rester rapprochée de la Russie : même quand les liens se furent rompus entre les deux empires et que la Russie se fut alliée à la France, l'empereur d'Allemagne n'a jamais cessé d'entretenir avec le tsar les relations les plus cordiales, et la diplomatie allemande a toujours à nouveau essayé d'entraîner la Russie dans quelque « tour de valse ». Disons-nous enfin que si l'alliance franco-russe avait besoin de justification, les événements que nous vivons la fourniraient. Sans doute, l'Allemagne répliquerait que si la France ne s'était pas alliée à la Russie, elle n'aurait pas été entraînée dans cette guerre, elle se serait désintéressée du sort de la Serbie et assisterait, du haut du rivage sûr de la neutralité, à l'inévitable duel entre le germanisme et le slavisme. C'est là une politique que la France aurait pu suivre à une condition : c'est qu'elle fût assurée que, pendant les quarante-quatre ans qui nous séparent de la guerre de 1870, l'Allemagne lui eût permis de vivre, de se développer,

---

(1) Consulter les articles de Heinrich Schrörs et de Friedrich Loofs dans les numéros du 1<sup>er</sup> et du 15 Octobre de *l'Internationale Monatsschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik*.

de suivre le cours de ses destinées. Mais la France pouvait-elle avoir cette assurance et ne devait-elle pas se demander combien, sans l'alliance russe, elle aurait subi d'affaires Schnœbelé, de coups de Tanger et de coups d'Agadir?

L'Allemagne riposterait que ce sont là des craintes chimériques et que non seulement elle n'aurait pas songé à attaquer la France, mais qu'elle avait l'ardent désir de vivre avec elle en paix. Je crois, quant à moi, que cette assertion n'est pas entièrement fausse. L'Allemagne, surtout avant le traité du 4 novembre 1911, n'éprouvait aucune haine pour la France. Elle a toujours eu et elle conservait un goût très vif pour sa civilisation, pour sa littérature, pour son art. Il y avait en Allemagne, dans l'élite intellectuelle, un nombre assez considérable d'hommes qui professaient très sincèrement que la civilisation allemande et la civilisation française sont destinées à se compléter, que c'est à l'effort solidaire des deux grandes nations, si diversement cultivées, qu'est attaché le progrès de l'humanité. Et un grand nombre d'Allemands ne demandaient qu'à se laisser pénétrer de cette pensée de leur élite.

Oui, cela est vrai. Mais ce qui est vrai aussi et ce qui est plus vrai, c'est que, depuis 1870, au goût certain de beaucoup d'Allemands pour la France, était venu se mêler beaucoup de dédain. Si l'on continuait à admirer et à imiter la littérature et l'art français, on considérait que la France avait, en fait, cessé d'être une puissance de premier ordre. Elle avait un passé splendide et son crépuscule jetait encore sur le monde de magnifiques lueurs. Mais c'était un crépuscule. Elle était condamnée à aller rejoindre, dans une lente décadence, d'autres nations latines dont l'histoire avait été tout aussi glorieuse, mais qui n'en étaient pas moins en train de mourir. Si elle avait conservé une grande vigueur

intellectuelle, si surtout son génie artistique n'avait rien perdu de son admirable force de création et de renouvellement, elle était dépourvue de toute vigueur physique. Elle était devenue trop débile ou trop pusillanime pour se multiplier. Elle était rongée par l'alcoolisme. Son gouvernement était anarchique et l'antipatriotisme, professé par la partie la plus vigoureuse de la nation, allait lui donner le coup de grâce. Pour beaucoup d'Allemands, les Français étaient destinés à devenir, étaient déjà devenus les *Græculi* de l'Europe. L'Allemagne ne demandait qu'à entourer la vieillesse de son ancienne rivale de soins pieux et empressés. Mais elle n'admettait pas qu'elle se posât en face d'elle, en égale. On était scandalisé de lui voir accomplir de grandes choses qui impliquaient tout de même un reste de santé et comme une flamme de jeunesse. On était outré de lui voir se constituer un vaste et riche empire colonial et de le lui voir défendre avec une énergie qu'on n'avait pas soupçonnée. On voulait lui faire comprendre, avec douceur si possible, et avec brutalité s'il le fallait, qu'avec ses 39 millions d'habitants, elle n'était, en face de la colossale Allemagne, qu'une sorte de Belgique. Et beaucoup d'Allemands n'arrivaient pas à s'expliquer que la France ne voulût pas se résigner à ce rôle.

5° Et voici que la France, toute vieillie et languissante qu'on la crût, était devenue, tout à coup, un danger pour l'Allemagne. Tant qu'elle ne s'était associée qu'à la Russie, l'Allemagne pouvait ne pas y prendre garde : uni à l'Autriche et à l'Italie, l'Empire, dont l'une des grosses erreurs a été de sous-estimer ses adversaires, se croyait capable de continuer à donner la loi au monde. Mais lorsque se noua l'Entente cordiale, l'Allemagne s'inquiéta et se dit *encerclée*. En face des événements de l'heure,

ceux qui avaient prémuni leurs compatriotes contre ce péril, triomphent. « Encerclés, nous le sommes, disent-ils, et cette guerre était la ressource suprême pour briser la chaîne d'airain dont on voulait nous ligoter. Grâce à la diplomatie satanique de nos adversaires, c'est nous qui semblons avoir été les instigateurs de cette guerre, alors qu'en réalité ce sont les encerclés qui l'ont préparée et voulue. »

Que faut-il répondre à cette forme nouvelle de la thèse allemande? Elle contient une part de vérité. Oui, l'Allemagne est encerclée, et l'immense anneau de fer qui l'étreint ne peut plus être brisé. Oui, France, Russie et Angleterre, sans qu'une convention formelle eût lié ni la France à l'Angleterre, ni l'Angleterre à la Russie, se sont spontanément donné la main, et il était aisé à tout observateur perspicace de prévoir que, si l'Allemagne déchainait une guerre, il en serait ainsi. Mais trois questions se posent : l'Allemagne avait-elle le droit de prévenir l'encerclement par une guerre? Qu'entend-elle par encerclement? Et pourquoi l'Allemagne était-elle encerclée et n'avait-elle pas le moyen d'éviter cet encerclement?

Je ne discuterai pas longuement la thèse de la guerre préventive. Qui ne voit qu'elle est moralement condamnable? Commettre un forfait parce qu'on suppose qu'on pourrait être victime d'un forfait, frapper un adversaire parce qu'on pourrait être frappé par lui, est, légalement, un délit, est, moralement, un crime. Qui pouvait garantir à l'Allemagne que l'encerclement réussirait, que l'Angleterre, qui s'est décidée si malaisément à la guerre, s'y déciderait, que la Russie, que tant de liens attachaient à l'Allemagne et dont le souverain était si cordialement attaché à l'empereur, ne reculerait pas au dernier moment, que la France, dont l'attitude avait été si correcte, si patiente, n'y persévérerait pas, en dépit de toutes les provocations, qu'un *modus*

*vivendi* acceptable ne pourrait pas être trouvé pour sauvegarder les droits légitimes des puissances antagonistes? Sans doute, l'encerclement s'est réalisé, mais il s'est réalisé parce que l'Allemagne a pris l'initiative de l'attaque. En dépit du danger constant que l'Allemagne faisait courir à la paix européenne, il n'y avait de traité d'alliance ni entre la France et l'Angleterre, ni entre l'Angleterre et la Russie. Qui pouvait prédire que les choses n'en resteraient pas là? Bismarck lui-même, qui ne passe pas pour s'être embarrassé de scrupules inutiles, avait péremptoirement condamné toute guerre préventive. L'Allemagne ne voit-elle pas qu'en alléguant la nécessité pour elle de répondre par une guerre à la menace que tenaient suspendue sur sa tête les puissances de l'Entente, elle confesse à la face de l'Europe que c'est elle qui, contrairement à ses protestations, a été, en fait, l'instigatrice de la guerre? Comment son empereur, dont la piété paraît sincère, a-t-il osé prévenir les décisions de la Providence? Comment, fût-ce pour éviter des malheurs possibles, a-t-il osé assumer l'effroyable responsabilité de la catastrophe qui écrase le monde et qui broie son peuple? Ignorait-il qu'il y avait en Europe un tribunal auquel, en cas de litige, les puissances pouvaient recourir? Ignorait-il qu'il y avait un grand effort parmi les hommes de bonne volonté pour soumettre à l'arbitrage les querelles entre les nations?

Il ne l'ignorait pas et, s'il l'avait oublié, la dépêche du tsar du 29 août le lui aurait rappelé. Mais il savait que les griefs que l'Allemagne avait à faire valoir n'auraient été déclarés recevables par aucune cour d'arbitrage. En effet, ce qu'elle entendait par encerclement c'était la précaution légitime prise par des puissances dont deux tout au moins étaient, de l'avis de tous, de l'aveu même de l'Allemagne, animées d'une indéfectible volonté pacifique, pour se

garantir contre une agression allemande toujours menaçante, c'était le légitime effort des puissances pour établir en Europe le seul équilibre que les circonstances permettaient de réaliser, c'était la barrière opposée à la marche irrésistible de l'Allemagne vers l'hégémonie. Admettons que sa vitalité extraordinaire, que son organisation admirable, que le prodigieux essor de son industrie et de son commerce aient dû l'amener fatalement à ses prétentions de primauté; admettons qu'elle ait eu raison de considérer que sa place dans le monde n'était pas celle que devait lui valoir sa force, que, dernière venue parmi les grandes puissances, elle n'avait pas eu sa part dans le dépècement des continents. Mais n'aurait-elle pas dû admettre alors que les puissances plus anciennes devaient se mettre en garde contre la tard-venue aux dents longues et que leur union était l'inévitable manifestation de leur instinct de conservation? Combien de fois l'Allemagne n'avait-elle pas reconnu elle-même que la Triple-Entente pacifique en face d'une Triple-Alliance pacifique était la meilleure garantie de la paix européenne? Pourquoi, tout à coup, cette crainte d'un encerclement? Parce que la Russie améliorerait ses voies ferrées, parce que la France augmentait son armée? Mais qu'était cette amélioration projetée des chemins de fer russes auprès du redoutable réseau stratégique qu'avait établi l'Allemagne sur ses frontières de l'Est et de l'Ouest? Et qu'était l'augmentation de l'armée française, augmentation qui n'était qu'une réponse à une augmentation ininterrompue de l'armée allemande, auprès de l'énorme supériorité en nombre et en organisation de cette armée? Le vrai est que le seul équilibre que l'Allemagne voulût admettre était un système où sa puissance primât celle des autres, où elle n'eût jamais plus à redouter que, comme à Algé-siras, le concert des puissances de l'Entente pût s'opposer à sa volonté, où les deux empires du

Centre l'emportassent hautement et définitivement sur les groupements de puissances restées en dehors de la Triple-Alliance.

Mais allons plus loin encore. Admettons un instant que les craintes de l'Allemagne fussent fondées, qu'elle fût vraiment menacée par un encerclement, que ce fût son existence et non sa primauté qu'elle prétendait sauvegarder, qu'elle fût vraiment en butte à la jalousie et à la haine de rivales décidées à la guerre. N'y avait-elle pas pour elle un moyen de sortir du cercle, de briser l'étreinte, de conjurer toutes les haines et toutes les envies, un moyen autre que l'atroce guerre, puisqu'elle y répugnait? Oui, il y avait un moyen et il était à la portée de l'Allemagne. Ce moyen, c'était le rapprochement germano-anglais et le rapprochement franco-allemand. Le premier, le chancelier, M. de Jagow et sir Edward Grey l'affirment tous les trois, était à la veille de se réaliser : si la guerre avait été évitée, sir Grey se portait garant qu'il se serait réalisé effectivement et que l'Angleterre aurait fait participer à ce rapprochement et la France et la Russie. Restait le rapprochement franco-allemand. C'est lui surtout qui aurait été le garant d'une paix durable et qui eût permis aux nations de procéder à un désarmement progressif. C'est la tension franco-allemande, tout le monde s'en rendait compte, qui envenimait toutes les difficultés européennes. Seul, le rapprochement franco-allemand eût permis de régler à l'amiable le redoutable problème balkanique, de trouver un accommodement entre les prétentions de la Russie et de l'Autriche, de donner satisfaction à ce qu'il pouvait y avoir de légitime dans les désirs d'expansion de l'Allemagne. Mais ce rapprochement était-il possible? Oui. A quelles conditions? A une seule. C'est que l'Allemagne accordât à l'Alsace-Lorraine l'autonomie pleine et entière. Le nombre des esprits prêts à accepter cette solution s'était, sans cesse, accru.



L'Alsace s'y serait résignée. C'est l'Allemagne qui n'a pas permis que la question fut posée. C'est l'Allemagne qui répétait impertubablement qu'il n'y avait pas, pour elle, de question d'Alsace-Lorraine. C'est l'Allemagne qui, après avoir donné une constitution à l'Alsace, avait comme regretté cette concession, avait tout fait pour la rendre illusoire, et menaçait sans cesse de la reprendre et d'incorporer le pays d'Empire à la Prusse. L'Allemagne savait que tous les coups portés à l'Alsace avaient un retentissement profond en France. Elle avait beau dire et répéter que l'Alsace-Lorraine n'était plus qu'un pays d'Empire. Elle savait, à n'en pas douter, que, de même que les amputés continuent à souffrir du membre qu'on leur a enlevé, la France souffrait de la province qu'on lui avait ravie. L'attitude de l'Allemagne envers l'Alsace était comme la pierre de touche des relations franco-allemandes. Et voici que l'affaire de Saverne venait de révéler la volonté expresse de l'armée allemande de blesser, d'humilier, de fouler aux pieds le pays d'Empire. Un instant les partisans d'un rapprochement franco-allemand avaient espéré que l'Allemagne tout entière se révolterait contre la brutalité stupide de la soldatesque prussienne. Le Reichstag, la presse presque unanime avait protesté avec violence. Mais ce ne fut qu'un sursaut sans lendemain. Sur un geste d'en haut, l'Allemagne s'incline et se tait. C'est à partir de l'affaire de Saverne que les hommes de bonne volonté désespérèrent. La faute enfante les fautes et les crimes anciens sont gros de crimes toujours nouveaux. Le crime de l'Allemagne, c'est de n'avoir pas rendu impossible la guerre mondiale en ne se prêtant pas à la concession si légère qu'on lui demandait. Tant de jeunes vies, tant d'énergies fécondes, tant de richesses eussent été épargnées si l'Allemagne, sans rien sacrifier de sa dignité ni de son prestige, eût, en pleine prospérité, consenti à

se rendre aux vœux légitimes de l'Alsace. Le vrai crime de l'Allemagne, c'est le crime ancien d'avoir obligé une nation de renoncer à une nationalité à laquelle elle était désespérément attachée, c'est d'avoir, pendant quarante-quatre ans, fait peser sur l'Alsace un joug insupportable, c'est d'avoir, après quarante-quatre ans, poussé aux dernières limites sa manie persécutrice.

6° Pourquoi l'Allemagne s'est-elle refusée à ce geste qui eût garanti la paix du monde? Par orgueil. L'Allemagne se plaint et se vante à la fois du nombre de ses ennemis. Ce n'est pas seulement l'Angleterre jalouse, la Russie barbare, la France assoiffée de revanche qui la menacent. Elle est haïe du monde entier. Et elle ne se trompe pas entièrement. Admettons que, dans cette haine, il entre une part de jalousie, admettons que les grandes puissances anciennes n'aient pas vu, sans étonnement et sans crainte, la dernière venue parmi elles prendre, en si peu de temps, un aussi prodigieux essor. Mais, et l'Allemagne le sait bien, il y a, dans cette aversion, autre chose que de l'envie. L'Allemagne a fatigué le monde par la brutalité de ses appétits, par l'outrecuidance de son gouvernement, par la morgue de ses diplomates, par l'indiscreète avidité de ses commerçants et de ses industriels, par la fatuité de ses savants et, surtout, par la menace toujours braquée sur ses voisins de son militarisme. Elle ne s'est pas contentée de jouir légitimement de sa force. Elle l'a fait peser lourdement sur tous ceux à qui elle avait affaire. Elle est apparue, constamment, le torse bombé, le poing tendu, l'arme à la main. Sa diplomatie a dit aux nations : Embrassez-moi ou je frappe, bien plus : j'ai frappé, embrassez-moi. Ses commerçants ont dit aux chalandis : Achez ma marchandise ou mon gouvernement va

frapper. Et ses savants ont fini par dire : Acceptez mes doctrines, parce que nous sommes les plus forts. Les nations n'ont pas voulu se laisser violenter : bien que d'une vitalité moins exubérante, bien que d'une prospérité moins éclatante, elles ont voulu continuer à vivre de la vie qui leur convenait. Dans tous les domaines, elles se heurtaient à la masse encombrante et hostile de l'Empire. Et elles présentaient que l'Allemagne, si fière de sa force, finirait fatalement par en abuser.

Le monstrueux orgueil, l'infatuation agressive, la mégalomanie frénétique, voilà ce contre quoi se sont rebellées les nations. Cet orgueil ne m'apparaît pas comme une tare de la race, comme une survivance de l'antique *furor teutonicus*. Le concept de race est des plus obscurs et la fureur teutonne s'était, pendant des siècles, singulièrement atténuée. Je ne crois pas non plus qu'il faille en rendre compte la philosophie allemande. Non, ni Fichte, pas même le Fichte des *Reden an die deutsche Nation*, ni Hegel, ni Nietzsche, ne sont les auteurs responsables de l'intoxication de l'Allemagne. Il est trop facile, aujourd'hui, d'extraire de leurs œuvres quelques textes dont pourrait se prévaloir le pangermanisme. Combien il serait aisé de leur opposer des textes contraires. Qui, avec une éloquence plus magnifique que Fichte, dans son treizième discours, s'est élevé contre la velléité que pourrait avoir l'Allemagne d'étendre son empire sur les mers et d'y faire du commerce, s'est élevé contre l'odieuse folie d'une monarchie universelle qui ne peut être fondée que sur l'instinct de brigandage, et a proclamé que chaque nation doit se développer d'après son intime génie et que toutes doivent viser à réaliser le règne du droit, de la raison et de la vérité? Qui, avec une objectivité plus sereine que Hegel, dans sa *Philosophie de l'Histoire*, a montré que, dans l'évolution de l'Esprit universel, chaque nation incarne à son

tour cet Esprit universel sans que jamais ce tour ne puisse revenir, que l'Allemagne a eu pour mission de représenter, pendant l'ère de la réforme, le principe de la liberté spirituelle, qu'après elle c'est la France qui a représenté le principe de la liberté politique, et que ce serait une tâche vaine et contraire à la raison pour l'Allemagne que de vouloir reprendre le rôle de conductrice qu'elle a dû passer à d'autres, qu'elle a dû céder, avant tout, à ce Napoléon, que Hegel avait félicité d'avoir remporté la victoire d'Iéna et dans lequel il avait vu l'incarnation de l'âme du monde, *Weltseele*? Qui, en termes plus virulents que Nietzsche a montré ce que la culture allemande recèle d'indéracinable barbarie? Non, la philosophie allemande est aussi innocente de la folie pangermaniste que l'est la grande littérature allemande.

Le siège de la maladie est ailleurs. C'est à l'histoire et non à la philosophie qu'il faut demander les causes de l'intoxication de l'Allemagne. L'empire allemand — on l'a montré bien des fois, personne avec plus de force que M. Lavisser — est le fruit de l'union de la Prusse et de l'Allemagne, de l'absorption de l'Allemagne par la Prusse. La Prusse a été l'élément mâle de cette union. Pauvre, économe, dure, positive, elle a la religion de la discipline et le génie de l'organisation. Avec une abnégation qui a des côtés admirables, elle a voué toutes ses énergies à l'Etat, dont la colonne vertébrale est l'armée, et, le « premier domestique », le Roi. Tous ses ressorts sont tendus vers l'accroissement de sa puissance et, du modeste électorat qu'elle fut encore au xvii<sup>e</sup> siècle, elle parvient, grâce à son extraordinaire ténacité et la rude vertu de ses rois, à devenir, en 1866, après l'exclusion de l'Autriche, le centre autour duquel va se cristalliser l'Allemagne. L'Allemagne est molle, plastique, ouverte à toutes les influences, modeste, sentimentale, idéaliste, mystique,

poète, philosophe et musiciehnne. Son empire, devenu la risée de l'Europe, avait été impuissant à la garantir contre les incursions incessantes de ses voisins : le règne auquel elle se résigne, est le ciel des idées, le monde de sons, l'univers des symboles. Cependant elle est travaillée obscurément par les souvenirs de son grand passé où, sous les Ottomans et les Hohenstauffen, elle dominait le monde. Les morceaux épars de ce grand corps flasque, que n'unit plus qu'une langue et une littérature communes, tendent désespérément à se rejoindre. Un moment, en 1848, l'Allemagne espère que la jonction va s'opérer de par le pacifique effort des forces démocratiques. Mais l'espoir s'éteint et elle retombe dans son impuissance. C'est alors que l'aigle prussienne l'a saisie dans ses serres et l'a emportée, victorieuse, jusqu'à Versailles où, comme dans une apothéose de féerie, se réalisa le rêve de l'unité. Et elle s'abandonne, dès lors, sans résistance, à son rude ravisseur. Sous son impulsion, elle descend des nuées où elle avait vécu et s'établit solidement sur la terre ferme. Une ère de prospérité inouïe s'inaugure. Les villes endormies s'éveillent de leur sommeil séculaire, au son triomphal des machines. Les mers se peuplent de vaisseaux où flotte, orgueilleuse, la flamme de l'Empire. Grâce au bon marché de sa main-d'œuvre et à l'infériorité de ses produits, elle s'empare des marchés que la France et l'Angleterre considéraient comme leurs. Elle s'établit en Afrique, dans le Pacifique, en Chine et ne cache pas ses visées sur l'Asie-Mineure et l'Amérique du Sud. Et sa population, incessamment accrue, débordé sur la Belgique et la France, et constitue, en Amérique, comme un empire dans un empire. Tout semble lui réussir, rien ne semble pouvoir lui résister : en un demi-siècle, elle a, elle la dernière venue, la plus humble parmi les grandes puissances de l'Europe, conquis l'hégémonie.

Quoi d'étonnant qu'à se voir, en si peu de temps,

élevée si haut, après avoir rampé si bas, l'Allemagne ait été prise de vertige? L'ivresse de la toute-puissance, la folie césarienne, bien des peuples, dans l'antiquité et dans les temps modernes, l'ont connue. La folie allemande a ceci de particulier, c'est qu'elle est raisonnée et a été systématisée. C'est l'historien Treitschke, et après lui, Bernhàrdi, qui ont donné à la doctrine sa forme la plus prégnante. « Si l'Allemagne est arrivée à ce degré inouï de prospérité, c'est que, contrairement à la prédiction de Hegel, elle était prédestinée à incarner une nouvelle fois l'Esprit du monde et à redevenir le flambeau des nations : celles-ci ou bien devaient s'incliner, ou bien, fatalement, devaient être broyées. L'instrument de ce développement providentiel a été la guerre. Imbéciles et périlleuses sont les déclamations des pacifistes contre la nécessité, contre la légitimité, contre la sainteté de la guerre. Sans elle, les forces essentielles et les plus nobles de l'âme humaine seraient mutilées et l'univers transformé en un temple de l'égoïsme. C'est à la nation germanique, la nation guerrière par excellence qui a accompli tous les actes décisifs de l'histoire de l'Europe, que doit appartenir l'hégémonie du monde. » Comment expliquer que l'Allemagne moderne, si réaliste, si positive par tant de côtés, l'Allemagne organisatrice, industrielle, commerçante, ait pu se laisser prendre à ces visions apocalyptiques? C'est que le génie mystique qui, de tout temps, depuis Suso jusqu'aux Romantiques, a travaillé l'âme allemande, n'avait pas été étouffé par l'étreinte de la Prusse et la prospérité matérielle. Seulement, il avait complètement dévié. L'infini, l'idéal, fin dernière de tout mysticisme, l'Allemagne ne l'avait cherché, jusqu'ici, que dans le monde des idées où, seul, il a sa place. Et voici que, par une extraordinaire aberration, cet Infini, elle a voulu le cristalliser dans la réalité, cet Idéal, elle a voulu l'incarner dans la matière. C'est l'armée et la

marine allemandes qui sont devenues les représentantes de l'Esprit, c'est la force brutale qu'a été proclamée la manifestation la plus haute de l'Idée, et c'est le grand industriel et ses commis-voyageurs qui sont devenus les nouveaux prophètes de l'âme du monde. Il est des nations à qui le positivisme et le matérialisme sont permis. Ils ne le sont pas à l'Allemagne qui, de par le plus profond de sa nature, idéalise, c'est-à-dire pousse jusqu'à l'extrême, bien plus pousse jusqu'à l'absurde le matérialisme lui-même. Tous ceux qui connaissent l'Allemagne d'aujourd'hui, ou plutôt d'hier, savent combien s'y était développé le goût, non pas des plaisirs faciles, mais de la jouissance brutale, combien les industriels et les commerçants y prodiguaient, avec une ostentation de parvenus, un argent trop facilement gagné, combien l'armée, les hobereaux, la haute bourgeoisie et nombre d'intellectuels étaient en proie à la mauvaise ivresse des succès matériels trop rapides. Bien des penseurs avaient prévu, immédiatement après 1870, que l'Allemagne ne supporterait pas la bonne fortune. Ce n'est pas seulement Gervinus et Fr. Th. Vischer qui avaient prédit que la prospérité serait funeste à l'âme allemande. C'est Treitschke lui-même qui exprime la crainte que, sous l'influence du socialisme, l'Allemagne n'en arrive à une sorte d'américanisme, à une *barbarie de culture, Kulturbarbarei*, encore plus laide que celle qui sévit en Amérique, « parce que l'Allemand, philosophe dans le plus profond de son âme, *s'ensauvage, verwildert*, dès que sa culture s'appauvrit » (1). Ce n'était pas là si mal prophétiser. Si l'on substitue au socialisme l'impérialisme, tel que Treitschke lui-même l'a enseigné, et à l'appauvrissement de la culture, une culture fondée sur le culte de la force et des jouissances brutales qu'elle procure, l'on peut dire que la prophétie s'est réalisée.

(1) Treitschke, *Zehn Jahre deutscher Kampfe*, 3<sup>e</sup> édition, 1897, p. 117.

Sans doute, il serait injuste de prétendre que l'Allemagne tout entière ait été atteinte par le délire que nous venons de décrire. Bien des forces luttèrent contre le pangermanisme et l'impérialisme, et il n'était nullement certain qu'elles ne dussent pas l'emporter. Quand on parlait du pangermanisme à des Allemands cultivés, ils haussaient les épaules et prétendaient qu'il n'y avait pas plus de pangermanistes chez eux que des nationalistes chez nous. Ce que nous savons de la force qu'avait conquise l'*All-deutscher Verband* et d'autres ligues de tendances analogues, nous fait fortement douter de l'exactitude de cette assertion. Mais il est certain que les folles excitations pangermanistes étaient désavouées, au moins officiellement, par l'immense majorité des Allemands. L'impérialisme — surtout l'impérialisme industriel et colonial — comptait plus de partisans avoués. C'est surtout depuis la crise balkanique, qui avait entraîné un ralentissement des affaires, que les industriels et commerçants allemands, par ailleurs fort pacifiques, commençaient à proclamer plus hautement que l'Allemagne avait besoin de colonies. Mais là encore je crois qu'on peut dire que la majorité inclinait vers la paix : elle prévoyait que, si une guerre éclatait et que l'Angleterre, comme cela était presque certain, y prit part, c'en serait fait, — même si la guerre était victorieuse — de cette marine de guerre et surtout de cette flotte de commerce dont l'Allemagne était si fière. Si, dans la haute Université, il y avait des impérialistes de marque, ceux d'entre les savants allemands qui jugeaient à leur juste valeur, les rodомontades du parti militaire, étaient tout de même fort nombreux : c'est parmi les instituteurs, et non pas chez eux, que se recrutaient les adhérents et les propagandistes des associations chauvines. La petite bourgeoisie, bien qu'atteinte par des goûts de luxe, n'avait pas entièrement perdu ses vertus de modestie et d'économie.



Et surtout le peuple des champs et des villes ne demandait qu'à continuer son pacifique labeur. Le parti qui le représentait — la *Sozialdemokratie* — avait bataillé avec une grande vigueur contre la folie qu'elle sentait monter. Il protestait incessamment au Reichstag et surtout dans ses journaux contre les excès du militarisme et contre les traitements indignes que les gradés faisaient subir aux soldats, et l'on peut affirmer que ces campagnes n'avaient pas été étrangères au triomphe qu'il avait remporté lors des élections dernières. Sans doute, M. Andler a eu raison d'affirmer que les quatre millions de suffrages qui s'étaient portés sur des candidats socialistes n'étaient pas, en majorité, des voix socialistes et que les résolutions antimilitaristes des Congrès étaient bien souvent de ces résolutions verbales et de style qui n'engagent que bien peu ceux qui les votent et encore moins ceux dont les représentants les ont votées. Mais il n'en reste pas moins vrai que les quatre millions de voix socialistes étaient des voix d'opposition à la politique pangermaniste et impérialiste, et que les résolutions des Congrès témoignaient de la direction que, sous l'influence de leurs mandants, les dirigeants tentaient de donner au parti. M. Andler avait révélé que quelques voix socialistes s'étaient fait entendre en faveur de l'impérialisme colonial, mais il avait montré lui-même que ces voix étaient peu nombreuses et que le parti les avait désavouées. Combien de « Genossen » avaient lu et compris et approuvé les travaux de Hildebrand et de Leuthner et de leurs quelques émules ?

Comment expliquer alors, qu'au moment où la guerre a éclaté, le parti socialiste se soit docilement incliné et qu'à mesure que la guerre se prolonge, il se soit, par la voix de tant de ses leaders, solidarisé de plus en plus avec la politique de l'empereur ? Est-ce parce qu'il a ajouté foi à la légende

de l'attaque russe et du complot anglais? Beaucoup de ses troupes se sont certainement laissé égarer par les mensonges officiels. Mais il n'en était pas de même des chefs qui étaient admirablement informés, ni des journaux socialistes qui, jusqu'au moment où la guerre a éclaté, ont très nettement dénoncé la responsabilité du gouvernement allemand. Pourquoi ces chefs se sont-ils démentis? Par manque de courage, par la crainte d'être abandonnés par leurs troupes, de voir se briser leurs organisations? Il convient d'admettre que le poison impérialiste, dénoncé par M. Andler, s'était insinué dans les veines du socialisme allemand plus profondément qu'on n'avait pu le penser, que les membres cultivés du parti avaient été atteints par cette propagande et que nombre des moins cultivés n'étaient pas restés insensibles aux basses excitations des sociétés pangermanistes. Admettons de plus que le gros du parti ait été emporté par la grande vague du patriotisme déchainé par la guerre: même ceux qui savaient qu'elle était injuste pouvaient estimer de leur devoir de ne pas s'y soustraire, même ceux qui étaient convaincus qu'elle était contraire à tous les principes de l'Internationale pouvaient croire que, maintenant qu'elle était engagée, il fallait qu'elle fût victorieuse, sous peine d'entraîner la ruine du prolétariat allemand.

Toutes ces causes ont joué leur rôle, mais elles ne sont pas décisives. Les raisons de la capitulation socialiste sont plus profondes. Le parti socialiste a capitulé, parce que le socialisme allemand ne reposait pas sur une large base démocratique, parce qu'il n'était pas l'épanouissement d'un grand parti libéral. Comme toutes les grandes créations de l'Empire, le parti socialiste allemand était quelque chose d'artificiel qui s'était développé avec une prodigieuse rapidité, mais dont, à cause de cela même, les fondements étaient peu solides. Les socia-

listes allemands s'imaginaient qu'ils allaient passer, sans transition, de l'autocratie militariste qui les gouvernait à un régime socialiste. L'Allemagne prétendait faire, une fois de plus, l'économie de la révolution politique bourgeoise. Mais on ne fait pas l'économie d'une révolution, on ne saute pas les étapes que, lentement et douloureusement, les autres nations ont été obligées de parcourir, on ne cueille pas les fruits de l'émancipation sociale sans avoir fait tous les lourds sacrifices que coûte l'émancipation politique, on ne plante pas un régime socialiste dans les sables stériles d'une autocratie. Le grand chimiste Ostwald a proclamé que l'Allemagne organisatrice était en avance de cinquante ans sur les nations les plus civilisées de l'Europe qui n'en étaient qu'à l'étape individualiste. Le vrai est que, politiquement, l'Allemagne est en retard de plus d'un siècle sur les nations libérales de l'Ouest. Il en est aujourd'hui comme à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle où l'Allemagne avait atteint un prodigieux développement artistique et philosophique, alors que sa vie politique était la plus misérable de l'Europe. Aujourd'hui, l'Allemagne a atteint à une organisation matérielle et scientifique supérieure à celle de ses rivales; mais son organisation politique est inférieure à celle que s'est donnée la France depuis la Révolution, à celle dont jouit l'Angleterre depuis plus longtemps encore, puisque son parlementarisme n'est qu'une façade, et que c'est son empereur qui décide souverainement de la paix et de la guerre, sans qu'il ait besoin de consulter son peuple. Si l'Allemagne avait été une démocratie et non une autocratie, la guerre offensive y eût été aussi impossible qu'en France ou en Angleterre. L'Allemagne d'aujourd'hui, d'une part, militariste, impérialiste, autocratique, de l'autre, industrielle, commerçante, scientifique, constitue un organisme mal équilibré, hétéroclite et peu viable. Au commencement du siècle dernier, ce sont les victoires napo-

léoniennes qui ont affranchi, socialement, le paysan allemand. Les victoires des alliés affranchiront-elles, politiquement, le peuple allemand et permettront-elles au socialisme de reprendre son œuvre, avec, cette fois, des chances de durée? Tous les amis de la paix et du progrès de l'humanité l'espèrent ardemment.

## VI

J'ai essayé, dans les pages qui précèdent, d'examiner et de réfuter les thèses allemandes relatives à l'origine de la guerre. On peut soutenir, sans doute, que ces thèses et leur réfutation sont choses également vaines. Ce ne sont pas, pourra-t-on dire, les volontés des gouvernements et des nations qui déterminent des catastrophes comme celle au milieu de laquelle nous vivons. Elle a été, cette catastrophe, préparée depuis de longues années, elle a jailli fatalement de circonstances économiques et politiques données que nulle nation, pas même l'Allemagne, n'avait le pouvoir de modifier. C'est la politique européenne tout entière, les convoitises coloniales, la concurrence économique qui ont rendu la guerre inévitable. Quand il s'agit du choc de ces immenses forces aveugles, n'est-il pas enfantin de parler de responsabilités et, en tout cas, la responsabilité, s'il y en a une, doit être également partagée entre toutes les nations belligérantes dont la politique a été inspirée par les mêmes motifs égoïstes. L'objection est, sans doute, sérieuse. Mais elle vaut pour les actes des hommes aussi bien que pour les événements historiques. Nous savons l'immense part de nécessité qui entre et dans les actes individuels et dans les actes collectifs. Mais nous ne pouvons laisser que de supposer — et toute la morale et tout le droit sont fondés sur cette hypothèse — qu'il y a dans les choses humaines une part de liberté et, par conséquent, de responsabilité. Nous savons qu'une guerre jaillit d'un

réseau infiniment multiple, complexe et enchevêtré de circonstances. Mais nous croyons que, parmi ces circonstances, la volonté des gouvernements et des nations occupe une place éminente. Nous comprenons que d'autres recherchent, parmi les causes de la guerre, celles qui semblent échapper à la contingence. Peut-être, en pénétrant assez profondément, s'apercevraient-ils qu'au fond de ces causes, en apparence aveugles et fatales, la volonté des hommes n'est pas absente. Mais, en tout cas, il est légitime aussi d'étudier, comme nous l'avons fait à la suite de nos adversaires, la part de responsabilité qu'on peut attribuer aux gouvernements et aux nations dans l'inexpiable crime qu'a été le déchaînement de cette guerre.

Nous avons conclu que la guerre a été provoquée, rendue inévitable, déclarée, autant, du moins que la volonté des gouvernements et des nations entrent comme causes dans les événements historiques, par l'Autriche et l'Allemagne. Une fois la guerre déclarée, cette volonté a continué de jouer son rôle. Elle s'est manifestée, du côté de l'Allemagne, par la violation de la neutralité belge. Si la question des causes de la guerre est ardue et complexe, celle de la violation de la Belgique est d'une simplicité et d'une clarté parfaites. Dès le premier jour, non seulement le chancelier, mais encore M. de Jagow ont déclaré que « la sécurité de l'Empire rendait absolument nécessaire le passage des troupes impériales à travers la Belgique », et que nécessité ne connaissait pas de loi. Plus tard, en constatant l'impression produite sur le monde entier par la violence faite à une petite nation qui avait sacrifié son existence à son honneur, l'Allemagne a essayé de justifier son attentat. Elle n'avait violé la Belgique que parce que la France s'appropriait à le faire; de plus, les documents trouvés par elle à Bruxelles démontraient clairement que, dès 1906, la Belgique avait abandonné sa neu-

tralité en concluant avec l'Angleterre une convention militaire; enfin si l'Allemagne avait violé un droit, c'est qu'elle avait obéi à un droit supérieur qui est le droit de nécessité, *Notrecht*.

Est-il nécessaire d'examiner les deux premières thèses de ce plaidoyer? La première se confond avec celle de la guerre préventive que nous avons rencontrée plus haut. En droit, tout condamne la violation préventive, en fait, rien ne la justifie. La France n'a pas esquissé un geste qui pût faire supposer qu'elle eût la moindre velléité de ne pas tenir ses engagements et toute la première partie de la guerre a démontré combien peu, en dépit des avertissements allemands, — à cause peut-être de ces avertissements qu'elle pouvait prendre pour une feinte, — elle avait prévu l'entrée des troupes allemandes en Belgique. La seconde thèse, le gouvernement belge l'a réfutée sans en laisser rien debout. Il suffisait d'ailleurs de la seule lecture attentive des documents, non falsifiés, pour reconnaître qu'il ne s'agit que de *conversations* et non de *conventions*, de conversations entre les chefs d'état-major belge et les attachés militaires anglais — et non entre les ministres belges et les ambassadeurs anglais — et que ces conversations portent sur une intervention anglaise au cas où la neutralité belge serait violée par l'Allemagne. Si, à un moment donné, le chef d'Etat-major belge, ayant fait observer à son interlocuteur qu'une intervention anglaise, en faveur de la Belgique, *victime d'une agression allemande*, ne pouvait se produire qu'avec le consentement de la Belgique, le colonel Bridges a répondu que l'Angleterre serait peut-être amenée à exercer ses droits et ses devoirs de puissance garante de la Belgique, sans attendre que celle-ci fit appel à son concours, d'une part, cette opinion n'a jamais été partagée par le gouvernement britannique ni surtout par le gouvernement belge, de

l'autre, elle partait, elle aussi, de l'hypothèse d'une agression préalable de la Belgique par l'Allemagne.

Plus intéressante est la thèse du droit de nécessité. C'est le professeur A. von Harnack, l'illustre théologien, qui l'a formulée de la façon la plus saisissante. En reconnaissant à l'Allemagne un tort dans la forme, écrit-il, le chancelier s'est trompé. « Nous nous trouvons dans une situation où il ne s'agit plus de formes, mais de *devoirs moraux*. Lorsque David, au comble de la nécessité, a enlevé de la table du Seigneur les pains de proposition, il était évidemment dans son droit, car la lettre de la loi n'existait plus à ce moment ». Le viol de la Belgique, un devoir moral! Parole monstrueuse dans la bouche d'un homme civilisé, parole impie dans la bouche d'un théologien, paroles... Mais nous nous sommes promis, dans ces pages, de ne pas nous indigner et de ne laisser parler que la froide raison. Disons donc simplement que cette théorie extraordinaire, généralisée, rendrait impossible toute société entre les nations et inopérant tout le droit international. Le droit international repose essentiellement sur le respect des traités. Si chaque fois qu'un traité, dont l'existence est incommode à un Etat, pourrait être violé « par nécessité », les Etats n'en concluraient plus et nous en reviendrions à la barbarie primitive. Qui, en effet, décidera si un Etat, violant un traité, se trouve vraiment en état de légitime défense et obéit à une nécessité vraiment impérieuse? Le chancelier, M. de Jagow, M. de Harnack, prétendent à l'envi que le passage des troupes impériales à travers la Belgique était une nécessité pour l'Empire. Peut-être, en effet, était-ce le moyen le plus sûr d'envahir rapidement la France. Mais où était la « nécessité » d'envahir cette France contre laquelle l'Allemagne n'avait aucun grief? Où était la « nécessité » de déchaîner la guerre européenne? Où était le « devoir moral » de provoquer une conflagration géné-

rale? L'appel au droit de nécessité, comme l'établit nettement Bluntschli, est le retour à l'état de nature, c'est-à-dire la négation de tout droit, l'annihilation du long effort tenté par les hommes pour se garantir contre leur mutuelle barbarie et pour substituer au règne de la force l'empire de la justice. Le seul moyen légitime, pour un Etat, de mettre fin à des conventions qui lèsent vraiment son existence et son développement, c'est non pas de les violer, mais de les dénoncer.

C'est donc sans nécessité, non pas pour obéir à de prétendus devoirs moraux, mais pour assouvir sa morbide soif de domination que l'Allemagne a violé la neutralité de la Belgique. Puis, après avoir franchi les frontières de ce pays qui eussent dû lui être sacrées, après avoir réduit ses forteresses et occupé ses villes, l'armée allemande s'est installée chez lui, elle l'a rançonné, elle l'a pressuré, elle l'a mutilé, elle l'a assassiné, elle s'est vengée de son héroïque résistance en emmenant en captivité des villages entiers, en détruisant méthodiquement les monuments les plus vénérables, en incendiant, par milliers, les maisons, en fusillant, par centaines, au hasard, des hommes inoffensifs, en faisant assister à ces exécutions et en soumettant à de surhumaines tortures des femmes, des vieillards et des enfants. Et lorsqu'elle est entrée en France, ce fut la même folie de destruction, la même fureur de pillage, la même rage frénétique. Je suis de ceux qui, lorsque parurent les premiers récits des atrocités allemandes, n'y ajoutèrent qu'une foi incomplète. Nous savions de quels forfaits sanglants est faite toute guerre, et c'est pour cela que nous étions pacifistes; nous savions que, dans toute armée, il y a des misérables qui se font un jeu de torturer des innocents et que, dans l'état d'éréthisme où se trouvent des soldats engagés



dans certaines actions, les sentiments d'humanité peuvent s'éteindre chez les meilleurs. Nous étions prêts à passer condamnation sur les crimes individuels même les plus graves. Mais à lire le Livre Rouge français, les documents publiés par le gouvernement belge et surtout les extraits des carnets de guerre publiés par M. Bédier, nous avons senti s'évanouir nos doutes. Même en admettant qu'il y ait, dans quelques-uns de ces récits, des exagérations si explicables par les hallucinations de la terreur et les déformations de la juste haine, les témoignages sont trop nombreux, trop précis, trop concordants et, pour la plupart, trop consciencieusement contrôlés, pour que l'incrédulité nous soit permise. Et les crimes sont trop effroyables. Et ce ne sont pas seulement des crimes individuels. Là encore, il y a un système dans leur folie. Ils veulent, par le pillage, par l'incendie, par les exécutions, par les prises d'otages, répandre la terreur, énerver la résistance, obliger l'adversaire à céder. Ils proclament qu'il est juste que des centaines d'innocents payent pour un coupable — si coupable il y a eu. Ils se croient le droit d'être des bourreaux, ils croient que c'est un « devoir moral » d'être des bourreaux. On imagine que l'âme de beaucoup de ces officiers, s'obligeant à étouffer en eux tout sursaut de pitié, doit ressembler à l'âme des inquisiteurs, embrassant leurs victimes avant de les envoyer au bûcher. Encore une fois, pour l'honneur de l'humanité, pour l'honneur de ce que le génie allemand a créé de grand, de pur et de noble, pour l'honneur de la nation dont sont sortis Kant et Fichte, Goethe et Beethoven, nous aurions voulu croire que toutes ces horreurs sont mensongères. Les Allemands, au lieu de consentir à l'établissement de commissions internationales qui seraient chargées de vérifier contradictoirement les accusations belges, se contentent de les démentir en bloc. Leurs savants, comme F. von Liszt, en appellent à

tous ceux qui se sont assis sur les bancs de leurs Universités, leurs instituteurs, à tous ceux qui ont étudié l'organisation des écoles allemandes et qui l'ont admirée : « N'est-ce pas, s'écrient-ils, qu'il est impossible que des officiers et des soldats allemands aient pu commettre les crimes qu'on leur impute ». Oui, cela paraît impossible. Mais cela est, indubitablement. Ce n'est pas à nous, c'est à eux d'expliquer comment la haute culture peut coexister avec tant de férocité, le respect pour la science avec le mépris de tout sentiment d'humanité, la ferveur religieuse avec le pillage, le viol et l'assassinat. Leur philosophe lauréat, R. Eucken, cherchant à expliquer la raison de l'hostilité à laquelle les Allemands se heurtent chez les neutres, la trouve dans le fait « qu'ils ne sont pas intelligibles pour les autres hommes ». Oui, les Allemands, bourreaux de la Belgique et de nos provinces envahies, sont inintelligibles pour nous, et à lire le récit de certains de leurs forfaits, l'on se prend à avoir honte d'être homme.

## VII

Telle nous est apparue cette guerre. Je reviens enfin à la question que je m'étais posée au début de ma recherche. Quelle doit être, en face d'elle, l'attitude de la *Ligue des Droits de l'Homme*?

Sans doute, le fait qu'elle ait pu éclater, le fait que les forces de brutalité l'aient emporté sur la raison des nations, qu'après tant d'efforts, au vingtième siècle, des millions d'hommes qui n'ont aucune raison de s'en vouloir individuellement, s'entre-déchirent, s'entre-brûlent, s'entre-tuent, et que la fleur de notre jeunesse, la fleur de la jeunesse européenne, saigne des torrents de sang, et que d'innombrables familles errent, désolées, à la recherche d'un abri et d'un morceau de pain, et que d'incalculables richesses, accumulées par un opiniâtre labeur, aient été dé-

truites stupidement sans que, jamais, elles puissent être récupérées, et que des monuments, fruit du plus pur du génie des races et devenus sacrés par la vénération des siècles, aient été irréparablement mutilés — tout cela nous remplit d'une amertume sans fond. Oui, notre plus fervent espoir a été déçu, nos rêves les plus chers bafoués et il semble que notre idéal tout entier ait lamentablement sombré.

Et ce qui est plus désespérant encore, c'est que le cataclysme qui se déchaîne autour de nous, non seulement nous sommes impuissants à l'arrêter, mais nous n'avons pas le droit d'essayer de l'arrêter. Il serait beau, pour des hommes de bonne volonté, de se jeter entre les combattants, au risque de se voir en butte aux pires insultes et aux plus atroces calomnies, et de leur crier qu'assez de jeunes vies avaient été sacrifiées et qu'assez de larmes avaient coulé et qu'il était temps enfin de faire reflourir, sur la terre saturée de cadavres, la fleur sainte de la paix. Cette parole, nous n'avons pas le droit de la prononcer. Quoi qu'il nous en coûte, nous sommes obligés de souhaiter qu'on aille jusqu'au bout et qu'on ne conclue pas, je ne dis pas seulement par lassitude, je dis, par tendresse humaine, une paix hâtive qui serait nécessairement précaire et grosse de guerres futures. Nous sommes convaincus, et nous avons le devoir d'exprimer cette conviction, que les choses en sont venues à un point où, seule, la guerre peut mettre la fin à la guerre. Il faut que surviennent des événements décisifs, il faut que soient brisés l'impérialisme et le militarisme prussien, avant qu'il nous soit permis de parler de paix, avant qu'il nous soit permis de songer à la paix.

Mais à cette amertume nous n'avons pas le droit de nous abandonner. Des consolations nous restent.

Avant tout, nous savons, le monde entier sait que cette guerre, la France ne l'a pas voulue, qu'elle a tout fait pour l'éviter, qu'elle est innocente, inno-

cente entièrement de l' inexplicable crime d'avoir déchainé l'immense catastrophe. Nous savons que la France a été attaquée, sans que son adversaire lui-même ait pu faire valoir contre elle aucun grief, que son territoire a été souillé, ses villes brûlées, ses foyers ravagés, et tant de ses femmes, de ses vieillards et de ses enfants torturés et emmenés en captivité. La guerre à laquelle elle a été acculée est bien cette guerre défensive que nous avons prévue et où le sacrifice de la nation tout entière, sans réticence ni réserve, au salut commun, est le plus imprescriptible des devoirs. Et nous savons que tous nos concitoyens, et ceux qui se battent héroïquement, et celles et ceux qui tremblent pour ceux qui se battent, ont compris ce devoir et l'accomplissent sans défaillance.

Puis, nous savons qu'en dehors de la défense sacrée du territoire, les principes engagés dans cette guerre, sont de ceux qui valent qu'on se sacrifie pour eux. Sans doute, il peut apparaître qu'il s'y agit uniquement d'une lutte entre des forces brutales et que ce soit l'hégémonie du monde que se disputent deux groupes de puissances antagonistes. Mais ces forces brutales sont aussi des forces morales et ce ne sont pas seulement, ce ne sont pas surtout deux groupes de puissances antagonistes, ce sont deux conceptions contraires du droit qui sont aux prises. A nous de faire en sorte que, pendant et surtout après la lutte, ne soit jamais oubliée la bataille d'idées qui est au fond de cette guerre et qui en ennoblit et en humanise les horreurs.

Sa cause immédiate a été le monstrueux ultimatum adressé par l'Autriche à la Serbie. A supposer même que la Serbie eût été responsable de la tragédie de Sarajevo, il est certain que c'était une nation faible qu'une nation plus forte voulait écraser. Et il est certain aussi que la conception française de la société des nations d'après laquelle chacune d'entre elles, quelle que soit sa force, a droit au respect de

sa personnalité physique, morale et juridique — conception dont la *Ligue des Droits de l'Homme* s'est faite l'ardente propagatrice — ne permettait pas que fût perpétré ce crime.

Ensuite, cela a été la violation de la neutralité belge, la rupture d'un engagement solennel par l'une des puissances qui l'avaient contracté, la substitution au droit international de ce droit de nécessité qui est la négation de tout droit. Lutter, par la force, puisqu'aucun autre moyen ne nous était laissé, contre ceux qui, non contents de violer la Belgique, lui ont fait expier l'héroïque attachement au pacte qu'elle avait souscrit par le plus cruel martyre qu'ait connu un peuple moderne, c'est lutter pour les principes mêmes qui sont l'honneur de notre Ligue.

Par-delà la Serbie et la Belgique, la guerre mondiale tentera non seulement de résoudre le problème balkanique, mais de régler le sort de toutes les nations qui, des Alsaciens aux Sleswigois, des Polonais aux Arméniens, ont été incorporés, contre leur gré, dans des Etats qui, pour les punir de la fidélité qu'ils témoignaient à leur idéal national, les ont impitoyablement écrasés. L'une des missions, on le sait, que, depuis sa fondation, s'est donnée notre Ligue, a été d'épouser la cause des nationalités opprimées et de faire appel, en leur faveur, à la conscience des grandes puissances. Que si, comme nous pouvons l'espérer aujourd'hui, la carte du monde sera remaniée selon le vœu des nationalités, et si ces vœux parviennent à s'harmoniser avec les besoins d'expansion des grandes puissances victorieuses, l'on peut dire que tant de sang précieux n'aura pas été versé en vain.

En dehors des nationalités d'Europe, en dehors de la Pologne qui va résurgir, de la Finlande qui reconquerra ses privilèges, de millions de Juifs privés d'une patrie à qui l'on en rendra une, il y a, répandues par le monde, des nationalités qui sont comme

les clientes privilégiées de la Ligue des Droits de l'Homme. Ce sont les indigènes de nos colonies. Ceux-là, — nos Algériens, nos Tunisiens, nos Marocains, nos Congolais, tout comme les Hindous et les Egyptiens, — viennent de prouver, par l'admirable valeur qu'ils ont déployée, leur attachement passionné à leur mère-patrie. Ce que réalisera pour eux cette guerre, ce n'est pas une séparation, mais c'est, pour me servir de la formule employée par M. Ch. Gide, dans un noble article de la *Paix par le Droit*, d'être traités désormais, non en sujets, mais en concitoyens.

Enfin, cette guerre est la lutte des peuples libres ou désireux de se libérer contre le militarisme, contre l'impérialisme, — tous les impérialismes, — contre la monstrueuse doctrine qui fait de la force la mère du droit. Certes, toute nation, tant que l'arbitrage entre les peuples ne sera pas établi en droit et garanti par une force internationale irrésistible, aura le devoir de se mettre en état de se défendre contre la menace d'autres nations : mais faire de la guerre une industrie nationale, laisser s'établir une caste militaire brutale et arrogante, assigner comme but suprême à l'activité des peuples l'art et la science de détruire les hommes, est un idéal barbare. Et, de même, il est naturel que toutes les nations aient l'ambition de vivre, de se développer, de s'épanouir, de répandre sur les terres et par-delà les mers les fruits de leur civilisation, les chefs-d'œuvre de leurs artistes, les spéculations de leurs savants, les produits de leur industrie. Mais il faut que cette expansion demeure pacifique et loyale. Il ne faut pas qu'une puissance, ni sur terre ni sur mer, puisse tyranniser toutes les autres, mais il faut que toutes, les petites comme les grandes, aient la permission de vivre les unes à côté des autres, sans être menacées ni dans leur corps ni dans leur âme, que toutes contribuent, selon leur intime génie, au grand œuvre

de la civilisation. Il faut que, dans le monde que nous verrons surgir, le droit, le droit des nations comme celui des individus, soit respecté, même quand il ne s'appuie pas sur la force. Ce sont là les principes même de la Déclaration des Droits de l'Homme que notre Ligue s'est donnée comme tâche de défendre et de propager. Ce sont eux qui inspirent, clairement ou obscurément, l'âme de nos combattants. Tant de leurs lettres en témoignent. Ils se demandent si, après cette guerre gigantesque, la structure des Etats ne sera pas modifiée profondément. Ils ne peuvent imaginer que les peuples vont continuer à vivre sous la menace perpétuelle de la guerre, dans la préparation perpétuelle de la guerre. Ils veulent que le sacrifice qu'ils font de leur vie serve à ceux qui viendront après eux. Ils veulent leur faire une patrie libre, forte, heureuse et pacifique. Ils ont le ferme espoir que les hommes qui auront la mission de reconstituer le monde sauront créer des institutions capables de solutionner les différends entre les nations sans que tombent des millions d'innocents. Ils le disent et le répètent dans leurs tranchées : ils font la guerre à la guerre, ils font la guerre pour la paix.

C'est ainsi que cette guerre atroce peut devenir une guerre sainte. Pour cela, il faut que ceux qui luttent pour le droit n'oublient jamais le but sacré qui leur a mis les armées à la main. Nous comprenons, en face des atrocités dont, tous les jours, les récits nous enfièvent, que la haine jaillisse, irrésistible, des âmes. Mais nous voulons que cette haine ne soit et ne reste que l'envers du grand amour que ressentent des citoyens pour leur patrie envahie et saccagée. Et nous avons le ferme espoir que ce n'est pas la haine, mais la justice — une justice ménagère des intérêts bien entendus des vainqueurs — qui dictera les conditions de la paix. Ce que seront ces conditions? Nous admirons ceux qui, dès aujourd'hui, les

fixent, qui dressent des cartes, dépècent les Etats, partagent entre les nations les dépouilles des vaincus. S'ils savaient que les papiers où ils développent leurs projets sont traduits et répandus à des millions d'exemplaires, et que c'est en eux que le gouvernement de l'Empire puise ses meilleurs arguments pour maintenir l'union parmi les partis et attiser le patriotisme, en montrant au peuple allemand qu'il y va de sa vie et de son existence, peut-être se résigneraient-ils au silence. Nous aurions voulu ardemment que, tant qu'un seul Allemand foule le sol français et belge, ne fût pas abordé le problème des conditions de la paix. Mais, puisque malheureusement, la question a été posée, nous avons le devoir de prendre position en face d'elle. Nous croyons profondément qu'il faut que la menace allemande soit définitivement conjurée, qu'il faut que la force agressive du militarisme allemand soit brisée, qu'il faut que la Prusse soit mise dans l'impossibilité de reprendre, après quelques années de répit, sa marche conquérante à travers le monde : toute paix qui n'assurerait pas solidement la sécurité de la France ne serait pas une paix, mais un armistice. Mais nous ne pouvons nous associer à ceux qui parlent d'anéantir l'Allemagne — comme si l'on pouvait anéantir une nation de 70 millions d'hommes, même si l'on en avait le droit, — à ceux qui parlent de démembrer l'Allemagne — comme si, au moment opportun, les membres séparés ne trouveraient pas le moyen de se rejoindre, comme si l'unité, voulue par une nation, pouvait être annihilée par des démarcations géographiques, — à ceux qui veulent rendre solidaires la science et l'art allemands des crimes commis par une soldatesque affolée par l'ivresse du meurtre et de la peur et par une caste militaire délirant d'orgueil, — à ceux qui prétendent faire expier à tous les Allemands, individuellement, la faute d'avoir été entraînés à la guerre, comme du bétail à l'abattoir, par la folie d'un gou-



vernement de proie, — à ceux qui, après avoir, à juste titre, imputé à crime à l'Allemagne de s'être scélératement annexé, contre leur gré, des nationalités étrangères, prétendent, qu'après la victoire, la France en fasse autant. Mais nous n'avons nulle crainte. Nous sommes sûrs que la France, après la victoire, sera juste comme elle l'a été pendant la lutte. Nous sommes sûrs qu'elle se rappellera et rappellera, si besoin en était, à ses alliés, que ceux qui ont remporté la victoire, ce ne sont pas des automates conduits par des Junkers, mais que ce sont des peuples qui ont voulu défendre leur sol et faire triompher par le monde le noble idéal de justice universelle qu'a forgé la Révolution et que la démocratie française a su faire vivre et aimer.

L'Allemagne a prétendu par la voix de quelques-uns de ses philosophes que les Etats ne sont pas soumis aux mêmes obligations que les individus, qu'ils sont au-dessus du Droit, parce qu'eux seuls créent le Droit. Nous prétendons, nous, avec nos philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle et avec le plus grand philosophe allemand, Emmanuel Kant, que l'idéal suprême visé par l'humanité est l'établissement d'un règne du droit, valant pour les Etats comme pour les individus, est la création d'une société des nations régie par la justice. Nous proclamons, nous, que la fin dernière de cette guerre est d'être une étape vers la réalisation de cette fin qui, sans doute, ne sera jamais pleinement atteinte, mais dont les nations vraiment civilisées ont la noble ambition de tenter incessamment de se rapprocher.

VICTOR BASCH.

## Affaire Péan

### Mémoire définitif de M<sup>e</sup> Goudchaux Brunshvieig

*Nous avons donné, nos lecteurs se le rappellent, dans notre numéro du 1<sup>er</sup> juillet 1914, un premier mémoire de notre collègue M<sup>e</sup> Goudchaux Brunshvieig, suivi des pièces essentielles de l'affaire Péan.*

*Nous disions :*

*« Sur les instances de la Ligue, le Ministre de la Justice a prescrit une enquête. Cette enquête, conduite par les soins du Ministère de la Guerre, n'est point actuellement terminée. Dès qu'elle le sera, nous en produirons ici les résultats officiels et, à cette occasion, nous donnerons un commentaire critique de tous les témoignages. »*

*Or, l'enquête du Ministère de la Guerre est aujourd'hui terminée. Sur la demande du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Bienvenu-Martin, Ministre de la Justice, a autorisé M<sup>e</sup> Goudchaux Brunshvieig à en prendre connaissance.*

*Sans tarder, notre collègue en a fait une étude attentive et il a rédigé, à l'usage du Garde des Sceaux, le mémoire suivant qui expose avec précision l'état actuel de l'affaire.*

### MÉMOIRE

*tendant à la révision de la condamnation à la peine de mort pour tentative d'assassinat, prononcée le 3 juillet 1913, contre le chasseur Péan par le 2<sup>e</sup> Conseil de guerre des troupes d'occupation du Maroc Occidental siégeant à Fez.*

#### I

#### L'Enquête préliminaire

Le 27 avril 1913, la 4<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon d'Afrique campait à Kessaria. Le capitaine Bessey de Boissy, qui commandait la compagnie, faisait, vers 7 heures et demie du soir, sa ronde quotidienne, quand un coup de feu retentit.

Le capitaine Bessey de Boissy fit immédiatement une

enquête préliminaire (pièces 2 à 11 du 1<sup>er</sup> dossier), il recueillit sept déclarations.

Le chasseur Péan (pièce n° 7) reconnut que c'était de son fusil que le coup était parti, mais déclara qu'il avait appuyé machinalement sur la gâchette.

Le chasseur Bauer (pièce n° 8) déclara qu'il était à un mètre du groupe d'où le coup de fusil avait été tiré, mais que c'était là tout ce qu'il savait.

Le chasseur Rouxel, interrogé, commença par dire qu'il ne savait rien; mais, après une conversation avec le sergent Mourot (Voir le rapport du capitaine, pièce n° 2), il modifia ses dires et déclara que Péan avait bien mis en joue et que le capitaine était dans la direction du coup de feu. A une question ainsi posée: « Il a bien mis ce qu'on appelle en joue? » il répondit: « Oui, je sais bien ce que c'est quand on veut ajuster » (pièce n° 9).

Le caporal Lavenas (pièce n° 10) expliqua dans quelles conditions il arriva à découvrir que c'était du fusil de Péan que le coup était parti. Il ajouta que, d'après les déclarations que lui aurait faites Rouxel, Péan avait dit à ce dernier: « Il y a des ombres suspectes » et aurait tiré aussitôt après. Toutefois Rouxel n'aurait pas dit à Lavenas que Péan eût visé. Le caporal Lavenas donna ensuite de mauvais renseignements sur le compte de Péan et laissa entendre au capitaine Bessey de Boissy que Péan était passé au conseil de guerre en Tunisie pour avoir un jour demandé des explications à son capitaine en se présentant à lui avec sa baïonnette.

Le chasseur Pasquier (pièce n° 11) expliqua que Péan avait pris en riant son fusil et avait manœuvré la culasse, que le coup partit entre lui et un autre chasseur nommé Chaussard. A la question ainsi posée d'une façon précise: « Dans quelle direction est partie la balle? » il répondit: « Vers l'intérieur du camp ».

Le chasseur Chaussard, interrogé à son tour, répondit de la façon suivante: « J'étais descendu avec Pasquier et Malicotte. Pasquier a parlé avec un homme que je ne connais pas. A un moment cet homme a dit: « Je vois quelque chose dans la plaine. Il a ramené le bouton quadrillé en arrière et a ramené la culasse deux ou trois fois en arrière; il avait le fusil dans la position de la charge, puis il s'est tourné vers l'intérieur du camp et le coup est parti; je ne sais pas comment. C'est tout ce que je sais. » (Pièce 11).

Enfin le chasseur Le Malecotte, interrogé à son tour, déclara qu'il ne savait pas qui avait tiré : « Je ne sais pas, dit-il, qui a tiré ; je peux mentir sans le vouloir. J'étais avec Pasquier et Chaussard à causer. Je ne causais pas avec celui qui a tiré. Je ne sais rien. » (Pièce 11).

M. le capitaine Bessey de Boissy rédigea son rapport et annexa à son rapport un croquis des lieux et les procès-verbaux des déclarations qu'il avait recueillies.

Le croquis des lieux (pièce n° 3) permet de se rendre compte qu'au nord se trouvait un terrain en prairie complètement dénudé, qu'un sentier existait pour les sentinelles mobiles, que le capitaine se trouvait en deçà du sentier, mais au-delà et en avant de la ligne des tranchées. Au moment du coup de feu, Péan, Bauer, Rouxel se trouvaient dans l'intérieur du camp, près de la ligne des tranchées. D'après le croquis, le camp se prolongeait encore au sud, par conséquent dans un sens opposé à celui où se trouvait le capitaine.

Quels sont les résultats de l'enquête préliminaire ?

En dehors de Péan, qui est l'inculpé, de Bauer et de Le Malecotte, qui déclarent ne rien savoir, du caporal Lavenas, qui n'était pas témoin, M. le capitaine Bessey de Boissy a entendu trois témoins : Rouxel, Pasquier et Chaussard.

Rouxel accuse formellement Péan et, à deux reprises, il indique que Péan a mis en joue.

Au contraire, les deux déclarations de Pasquier et de Chaussard sont favorables à Péan. Pasquier affirme que la balle est partie « vers l'intérieur du camp » ; il suffit de jeter un coup d'œil sur le croquis joint au dossier pour reconnaître immédiatement que, d'après Pasquier, la balle a pris une direction nettement opposée à celle où se trouvait le capitaine.

Chaussard indique que, lorsque le coup est parti, Péan était tourné vers l'intérieur du camp. Il n'a donc pas visé le capitaine qui était du côté opposé.

M. le capitaine Bessey de Boissy estima cependant que c'était Rouxel qui, seul, disait la vérité. Il avait recueilli de mauvais renseignements sur le compte de Péan. Procédant à une simple enquête officieuse, il n'était pas obligé de les contrôler ; en terminant, il indiquait d'ailleurs que la déposition du caporal Lavenas contenait des détails « à vérifier » sur un incident entre Péan et son capitaine en Tunisie.

## II

## L'instruction

A la suite d'un ordre d'informer, une instruction régulière fut ouverte contre Péan. Elle fut confiée à M. le capitaine Bégrand.

Pour faciliter l'instruction, M. le capitaine Bessey de Boissy avait donné toutes les indications nécessaires qui permettaient, en vue des témoignages à recueillir, non seulement de le retrouver (lui, Bessey de Boissy) et de retrouver Rouxel, témoin à charge, mais aussi de retrouver Bauer et les autres hommes qu'il avait interrogés lui-même au cours de son enquête préliminaire. (Pièce 21.)

M. le capitaine Bégrand entendit Rouxel et fit entendre, par commission rogatoire, M. le capitaine Bessey de Boissy, mais il n'entendit ni Bauer, ni Pasquier, ni Chaussard, ni Le Malecotte. (Voir les pièces 13 à 22.)

Rouxel continua à accuser Péan, mais à la question : « Comment s'y est-il pris pour tirer ? » il répondit : « Je n'ai pas vu le mouvement, j'ai eu juste le temps de me retourner pour abaisser le fusil qui était horizontal ».

Il avait dit à M. Bessey de Boissy que Péan avait « mis en joue », « avait ajusté ». Une pareille variation mérite d'être notée (pièce 15).

M. le capitaine Bessey de Boissy déclara qu'il n'avait pas entendu siffler la balle et fit allusion aux déclarations des chasseurs Meunier et Flament qui furent ultérieurement entendus (pièce 18).

M. le capitaine Bégrand entendit encore soit directement, soit par commission rogatoire, le sergent Mourot et les chasseurs Meunier et Flament.

Le sergent Mourot n'a pas vu partir le coup, mais il fit une déposition très violente contre Péan, il dit à deux reprises que Péan était bien « capable » d'avoir voulu tirer sur son capitaine et confirma l'accusation portée par Lavenas. La question suivante lui fut posée : « Est-ce que Péan n'a pas été puni pour des motifs analogues ? » et il répondit : « Il a été condamné par le Conseil de guerre à deux ans de prison pour être allé réclamer son prêt à un officier, baïonnette à la main » (pièce 16).

Le chasseur Meunier a déclaré que le coup de feu était parti derrière lui et un peu sur la droite, mais étant donné l'emplacement où il se trouvait (voir le croquis) sa déclaration peut être admise, quelle qu'ait été la

direction de la balle (direction du capitaine ou direction du camp) (pièce 19).

Le chasseur Flament déclara qu'il avait entendu un coup de feu, puis le sifflement d'une balle en arrière de lui et dans la direction du chemin passant entre les tranchées des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sections. « La balle, ajouta-il, est passée derrière moi » (pièce 20).

Si on se reporte au croquis qui est au dossier, on est amené à reconnaître que les explications de Flament auraient dû être précisées. On ne lui a pas demandé si, en parlant de la direction du chemin, il voulait parler de la direction nord (direction du capitaine) ou de la direction sud (direction du camp). Toutefois, la phrase : « La balle est passée derrière moi » laisse plutôt entendre que la balle allaît du côté du camp.

En vain Péan demanda-t-il l'audition du soldat Djousse et de plusieurs autres de ses camarades, M. le capitaine Bégrand refusa dans les termes suivants : « Je suis suffisamment éclairé, je ne ferai pas venir toute la compagnie. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Je clos l'instruction » (pièce 14).

En définitive, l'instruction de M. le capitaine Bégrand n'apportait aucune charge nouvelle contre Péan. M. Bégrand, en sa qualité de commissaire-rapporteur, conclut cependant au renvoi de Péan devant le conseil de guerre sous l'inculpation de tentative d'assassinat.

Dans son rapport (pièce 22), M. le capitaine Bégrand ne fait pas la moindre allusion aux dépositions favorables de Pasquier et de Chaussard ; il insiste sur la déposition de Rouxel, mais ne fait pas mention des variations que nous avons notées dans les dires de ce témoin.

Les cinq arguments qu'il invoque sont bien loin d'être décisifs.

1<sup>o</sup> « L'arme de Péan, dit-il, était chargée d'avance et il n'a pas manœuvré la culasse mobile » ; cependant Pasquier et Chaussard, dont personne n'a jamais suspecté la sincérité, ont dit le contraire (pièce 14).

D'autre part, si Rouxel prétend avoir désapprovisionné le fusil de Péan, Péan avait soutenu de son côté que son fusil était approvisionné depuis le matin parce qu'il avait été à la corvée (interrogatoire Péan, pièce 13).

La déclaration de Péan, à ce point de vue, concorde

avec celle du sergent Mourot, qui a déclaré qu'il était très possible que l'arme de Péan soit restée approvisionnée toute la journée parce qu'il était allé à l'eau.

2° Péan aurait dit quelques instants avant le coup de feu : « Tiens, voilà le piston. » Péan nie ce propos.

Il n'en résulterait pas d'ailleurs que Péan ait voulu tuer son chef.

3° Le rapport déclare encore que le propos de Péan : « On voit une ombre suspecte » était à l'adresse du capitaine. Il ne peut, dit le rapport, y avoir aucun doute à ce sujet. Mais c'est là toute la question, une affirmation aussi tranchante ne remplace pas une preuve. Au surplus, Péan conteste la teneur de la phrase incriminée.

4° Péan, ajoute-t-on, ne pouvait, en raison du nombre des sentinelles, avoir aucune crainte sur l'arrivée d'ombres suspectes. Non, sans doute, mais il pouvait tout de même parler de ces ombres suspectes.

5° Quant aux propos qu'il aurait tenus à Bauer à propos d'une menace d'envoi à une compagnie de discipline, à supposer même qu'ils aient été reproduits exactement, il est au moins téméraire d'en déduire que Péan voulait commettre un crime. S'il a dit : « Tu ne me laisseras pas flocher tout seul, il faut en finir », chacun peut interpréter à sa guise ces expressions; toute interprétation reste hasardeuse.

Enfin, le rapport tente de tirer parti des dépositions du capitaine Bessey de Boissy et du chasseur Flament; si on relit ces dépositions (pièces 18 et 20), on ne voit pas comment elles peuvent étayer l'accusation.

## II

### Le Conseil de Guerre

Le 30 juin 1913, Péan reçut une citation afin de comparaître devant le Conseil de guerre à l'audience du 3 juillet; il était en même temps avisé que Rouxel était cité comme témoin et qu'on lui avait désigné, pour être son défenseur, M. le lieutenant Barré.

Péan écrivit aussitôt au capitaine rapporteur la lettre suivante :

Fez, le 30 juin 1913.

Le chasseur Péan, François, du 2<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, détenu à la prison militaire de Fez,

A M. le capitaine-rapporteur près le 2<sup>e</sup> Conseil de guerre.

Mon capitaine,

Je vous adresse la présente demande, car j'ai remarqué que

ma feuille de citation ne portait comme témoin que le chasseur Rouxel, alors qu'à l'instruction j'avais demandé en même temps que le chasseur Pasquier soit également entendu à l'audience; ces deux témoins étant en contradiction pourraient m'être utiles à l'audience et serviraient à éclairer les juges sur mon affaire.

J'avais cru que la loi m'autoriserait à demander durant l'instruction les témoins que je croyais nécessaire de faire citer.

Mon capitaine, je vous demanderais, dans le cas où il serait impossible que le chasseur Pasquier se présente, de bien vouloir joindre cette lettre au dossier. PÉAN.

M. le commissaire-rapporteur Bégrand transmet cette lettre au Président du Conseil de guerre qui versa régulièrement la lettre au dossier (pièce n° 26), de telle sorte que le Conseil de guerre a été saisi de la requête de Péan.

La mention suivante figure, en effet, à la suite de la lettre de Péan :

« Lettre reçue au Parquet le 1<sup>er</sup> juillet après l'ordre de mise en jugement daté du 23 juin. Transmis au Président du Conseil de guerre qui, seul, a qualité pour décider que la présente lettre soit versée au dossier ».

Au Parquet du Conseil, le 2 juillet 1913.

Le Commissaire-rapporteur,  
Signé : BÉGRAND.

Le Conseil de guerre se réunit le 3 juillet. Le procès-verbal des débats (pièce sans n°) constate que l'accusé était assisté de M. le lieutenant Quais, du 8<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes, désigné d'office. La substitution de M. le lieutenant Quais à M. le lieutenant Barré reste inexpliquée.

Un seul témoin, Rouxel, fut entendu. Quant aux dépositions de Pasquier et des autres témoins, le président se contenta d'en donner lecture.

Le Conseil répondit affirmativement et à l'unanimité aux deux questions qui lui furent posées, celle concernant la tentative d'homicide et celle concernant la préméditation.

Péan fut condamné à la peine de mort et à la dégradation militaire.

Il forma un recours en révision qui fut rejeté par le conseil de révision de Casablanca le 31 juillet 1913 (pièces 27 et 28).

La peine de mort devait être ultérieurement commuée en celle de vingt années de travaux forcés.



## IV

## La Revision

A la suite d'une lettre de Bauer proclamant l'innocence de Péan, une enquête fut provoquée par M. le lieutenant Gennardi, substitut du commissaire de gouvernement, rapporteur près le 2<sup>e</sup> Conseil de guerre des troupes du Maroc Occidental, qui écrivait, à la date du 25 août 1913, la lettre suivante au général commandant la région :

J'ai l'honneur de vous adresser le dossier ci-joint concernant le chasseur Péan, condamné par le 2<sup>e</sup> Conseil de guerre T. M. O. à la peine de mort pour tentative de meurtre avec préméditation. Au cas où un supplément d'enquête vous paraîtrait s'imposer, je vous prierais de vouloir bien faire parvenir aux intéressés les commissions rogatoires ci-jointes, et me donner les instructions au sujet des suites à donner à cette affaire.

Il est certain que si un fait nouveau susceptible d'écarter la culpabilité de Péan se produisait au cours de l'enquête, cela amènerait fatalement la revision du jugement.

Il serait, en effet, inadmissible qu'un innocent puisse être condamné sur de simples présomptions, et il est de notre devoir de mettre tout en œuvre pour la recherche de la vérité.

GENNARDI.

(Pièce n° 15 du deuxième dossier).

Ainsi furent recueillies les dépositions de plusieurs chasseurs (Voir le second dossier).

Enfin, à la suite d'une demande en revision formée au nom de Péan par M<sup>e</sup> Dupré, un troisième dossier a été constitué : ce sont les résultats de ces diverses enquêtes que je vais essayer d'analyser.

## Les Faits nouveaux

1<sup>o</sup> Nouvelles déclarations de Chaussard

Chaussard, nous le savons (voir pièce 11 du premier dossier), avait déclaré, lors de l'enquête préliminaire, que Péan avait ramené la culasse deux ou trois fois en arrière, qu'il avait le fusil dans la position de la charge, puis qu'il s'était tourné vers l'intérieur du camp et c'est alors que le coup est parti.

Comme je l'ai déjà expliqué, une pareille déclaration laissait bien supposer que Péan n'avait pas tiré sur son capitaine, mais la formule « il s'est tourné vers l'intérieur du camp et le coup est parti, je ne sais pas comment » méritait quelques précisions qui auraient dû

être demandées à Chaussard; celui-ci, cependant, ne fut appelé ni à l'instruction, ni à l'audience.

Après la condamnation, il a été entendu, le 26 janvier 1914, par M. Pigeanne, capitaine de la gendarmerie à Valenciennes; sa déposition mérite d'être citée tout entière :

« Vers la fin du mois d'avril 1913, je ne puis préciser exactement la date, vers six heures du soir, c'est-à-dire environ une heure après la soupe, je me trouvais au camp de Kessaria (Maroc) et me promenais avec deux de mes camarades, les chasseurs Pasquet et Malicotte.

« Après être sortis de notre tente, nous nous sommes dirigés dans le camp pour y aller voir des camarades de l'artillerie. Leur pièce se trouvait dans la direction du nord-est, à l'angla formé par les tentes des tirailleurs sénégalais et celles de la 4<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon d'Afrique.

« Un peu avant d'arriver à la tente de Péan, nous avons rencontré ce dernier près de sa tente. Il se rendait au rassemblement de la garde. Il avait son fusil; il le portait à la bretelle.

« Péan est du même pays que Pasquet.

« Quand il a vu son compatriote, il s'est approché de nous et a parlé à Pasquet. Nous étions tous les quatre groupés.

« À ce moment, un capitaine de la 4<sup>e</sup> compagnie, dont j'ignorais le nom à l'époque, est venu à passer près de nous. Il se dirigeait vers l'extérieur du camp et semblait venir de sa tente.

« Lorsqu'il est passé près de nous, à environ cinq ou six mètres, Péan lui faisait face.

« A cet instant, Péan, qui avait toujours conservé son arme « à la bretelle », a retiré son arme de l'épaule droite, l'a placée dans le bras gauche, et a introduit une cartouche dans le canon en disant : « Je vois des ombres suspectes dans le lointain ». En même temps qu'il tenait ces propos, il se retourna un peu du côté de Pasquet et continua à nous parler.

« Quelques minutes à peine s'écoulèrent, lorsque, tout en parlant, le coup partit, sans que Péan épaulât, dans la direction des tentes de la 3<sup>e</sup> compagnie, c'est-à-dire vers le sud du camp.

« Je suppose qu'il devait toucher la gâchette et, sans le vouloir, a ainsi déterminé le départ du coup.

« Le capitaine était déjà à l'extérieur du camp lorsqu'il entendit le bruit du coup de feu, et il vint très rapidement vers nous; il appela un sergent de sa compagnie et ils passèrent tous les deux l'inspection des armes, car, aux appels de l'officier, plusieurs sentinelles étaient venues.

« Cette inspection démontra facilement que le coup était parti du fusil de Péan.

Sur interpellation, l'ex-chasseur Chaussard ajoute :

« Aussitôt le coup de feu, je me suis dirigé avec Malicotte à

notre tente. Pasquet est resté quelques instants avec Péan; il nous a rejoints avant que nous ayons eu le temps d'arriver à notre tente.

« En y arrivant, notre sergent Antharrede et le sergent Girard, dont la tente touchait à la nôtre, nous ont dit qu'ils avaient entendu siffler la balle au-dessus de leur tête ! »

Sur interpellation nouvelle, le déclarant ajoute :

« J'ai été interrogé une seule fois au sujet de cette affaire — le lendemain — par le capitaine de la 4<sup>e</sup> compagnie.

« Je lui ai fait une déclaration semblable en tous points à celle que je viens de vous faire.

« Je n'ai pas été appelé en témoignage devant le Conseil de guerre ».

C'est ainsi que Chaussard a complété les explications qu'il avait données aussitôt après l'incident; il en résulte que Péan n'a pas épaulé et que le coup est parti dans la direction du sud du camp, alors que le capitaine était à l'extérieur du camp. Le plan joint à sa déposition fait bien comprendre que le capitaine se trouvait dans la direction opposée à celle qu'a prise la balle.

Dans aucun des trois dossiers, je n'ai trouvé une indication quelconque permettant de mettre en doute la bonne foi de Chaussard.

Aucune contradiction n'existe entre ses déclarations faites à M. Bessey de Boissy et celles faites au cours de la récente enquête. Mais, comme ses dernières déclarations ont une précision et, par cela même, une signification que n'avaient pas les premières, elles constituent dès lors, en faveur de Péan, les éléments d'un fait nouveau de nature à établir son innocence au sens de l'article 443, § 4 du code d'instruction criminelle. Au surplus, ce n'est pas comme témoin, au sens légal du mot, qu'il avait été entendu par M. Bessey de Boissy.

## 2<sup>e</sup> Nouvelles déclarations de Pasquier

Pasquier avait déclaré, lors de l'enquête préliminaire, que la balle était partie dans la direction du camp, mais la portée de cette affirmation était un peu amoindrie par certaines déclarations sur la position de l'arme qui pouvaient prêter à diverses interprétations. On sait que, malgré la demande de Péan, il ne fut pas entendu à l'audience.

Ses déclarations recueillies par M. le commissaire de

police de la ville de Saumur, à la date du 22 janvier 1914, méritent d'être reproduites textuellement :

« Le 27 avril dernier, à la tombée de la nuit, vers sept heures du soir, je me trouvais dans le camp de Raz-de-Jéry, me promenant avec deux de mes camarades, les nommés Chaussard et Lemalécot, et nous nous trouvions sur le front nord du camp où l'ennemi était signalé. J'avais quitté ma compagnie qui occupait le front est pour venir trouver Deshayes, de la 4<sup>e</sup> compagnie, ami de Lemalécot. La 4<sup>e</sup> compagnie occupait l'extrémité gauche du camp face au nord. Le camp est entouré d'un remblai de 75 à 80 centimètres de hauteur et ce remblai est coupé de distance en distance de petits passages d'environ 50 à 60 centimètres de largeur, de façon à laisser passer une personne.

« La droite du front nord était occupée par les alpins.

« En venant trouver Deshayes, camarade de Lemalécot, nous avons rencontré Péan de la 4<sup>e</sup> compagnie qui se trouvait avec un de ses camarades dont j'ignore le nom et tous deux allaient prendre la garde. Ils se trouvaient à environ 15 mètres en arrière de la 4<sup>e</sup> compagnie et à l'extrémité droite de cette compagnie qui, en ligne déployée, occupait la moitié du front nord du camp, côté gauche. En rencontrant Péan et son camarade, nous avons causé environ dix minutes, et, au début de la conversation, Péan, qui avait son fusil l'arme à la bretelle, faisait face au nord. Au cours de la conversation, Péan a enlevé son fusil de l'épaule, l'a pris dans la position de la charge et, en manœuvrant la culasse une seule fois, il fit tomber une cartouche à terre ; c'est alors qu'il dit : « J'aperçois des ombres suspectes dans le lointain ». A ce moment, il faisait toujours face au nord.

« C'est durant le trajet que j'avais exécuté avec Chaussard et Lemalécot, de la 3<sup>e</sup> compagnie (la mienné), pour venir à la 4<sup>e</sup> (celle de Péan), que j'avais aperçu à l'intérieur du camp et sortant de sa tente le capitaine Boissy qui, franchissant la tranchée nord du camp, se dirigeait à l'extérieur dans cette direction.

« Au moment où le capitaine de Boissy a franchi la tranchée, Péan ne se trouvait pas à l'extérieur de sa tente et j'ignore s'il avait vu passer le capitaine.

« Au moment où Péan se disposait à aller prendre la garde, alors qu'il faisait face au nord et qu'il avait manœuvré la culasse de son fusil, puisque une cartouche était tombée à terre, je me trouvais à sa droite et à environ 50 centimètres en arrière, face au nord également. Chaussard se trouvait encore à ma droite et faisait presque face à Péan, et Lemalécot à gauche de Péan et à peu près à sa hauteur.

« A ce moment, aucun coup de fusil n'a été tiré. Le capitaine avait franchi la tranchée et, quant à moi, je ne l'avais pas revu. J'ignore si Péan, par suite de l'emplacement qu'il occupait au

milieu de nous, pouvait voir le capitaine qui se trouvait à l'extérieur nord du camp.

« Quand Péan a eu manœuvré sa culasse et que la cartouche est tombée à terre, il n'a pas ramassé cette dernière. Il a refermé sa culasse et, brusquement, il a fait un quart de tour à droite très prononcé; il était toujours dans la position de la charge. Comme je me trouvais à sa droite et que le canon de son fusil arrivait à la hauteur de mon oreille, instinctivement je me suis reculé d'un pas ou deux et c'est à ce moment précis que, par une circonstance que je ne m'explique pas, Péan appuya sur la gachette, et le coup partit. En me reculant, j'avais continué à faire presque face à Péan, de sorte que la balle effleura mon oreille droite et s'en fut dans la direction de l'est, vers la 3<sup>e</sup> compagnie qui occupait l'aile gauche du front est du camp.

« Chaussard, qui se trouvait à ma droite et un peu en arrière de moi, ne quitta pas sa place; Lemalécot non plus, qui se trouvait à la gauche de Péan.

« Quand Péan a eu fait demi à droite, j'ai dit à Chaussard : « Fais attention, Péan est un pays », et, en riant, j'ai ajouté : « Il le ferait encore bien », voulant dire par cela que, pour s'amuser, il aurait encore bien tiré sur nous maladroitement et en manœuvrant son fusil. Immédiatement le coup de feu partit, le capitaine de Boissy m'est apparu dans la tranchée et s'est dirigé immédiatement sur Péan qu'il a fait désarmer. Quant à moi, encore tout interloqué par le coup de feu tiré à proximité de mon oreille droite, je me suis sauvé dans ma tente.

« Le lendemain de ces faits, j'ai fait ma déposition dans ce sens au capitaine de Boissy, chargé de l'instruction de cette affaire.

« Je n'ai rien autre chose à ajouter. »

Pasquier précise nettement que le capitaine, après avoir franchi la tranchée nord du camp, s'est dirigé à l'extérieur dans cette direction du nord, que Péan faisait encore face au nord quand il a manœuvré la culasse, mais que plus tard Péan a fait un quart de tour à droite très prononcé et que le coup est parti dans la direction de l'est. Si on se reporte au plan joint à la déposition nouvelle de Pasquier, on peut remarquer par la ligne qui figure la direction du coup de feu, que c'est la direction du sud-est qu'il a voulu dire.

La balle n'allait donc pas du côté du capitaine.

Ajoutons qu'immédiatement après le coup, Pasquier déclara à son sergent Hontarrède, qui s'informait près de lui de ce qui venait de se passer, qu'un homme de garde de la 4<sup>e</sup> compagnie, un nommé Péan, avait lâché un coup de fusil *par maladresse*. Interrogé le 26 mars 1914, le sergent Hontarrède a rapporté ce propos. La sincé-

rité de Pasquier n'a pas été plus suspectée que celle de Chaussard. Les nouvelles déclarations de Pasquier, comme celles de Chaussard, fournissent les éléments d'un moyen de revision.

Pasquier et Chaussard n'avaient d'ailleurs été entendus qu'au cours de l'enquête préliminaire et n'avaient pas été témoins dans le sens légal du mot.

3<sup>o</sup> *Révélation de l'inexactitude d'une accusation portée contre Péan et relative à une précédente condamnation.*

Sur les déclarations du caporal Lavenas (pièce 10) et ensuite du sergent Mourot (pièce 16) il a été fait état contre Péan d'une condamnation qu'il aurait encourue pour avoir, en Tunisie, menacé son capitaine avec une baïonnette. L'analogie avait été constatée et le fait a été retenu par M. le rapporteur Bégrand.

Péan a compris l'influence qu'a pu avoir sur l'esprit de ses juges une pareille accusation, et il n'a pas cessé, dans de nombreuses lettres jointes au deuxième dossier, d'affirmer que l'accusation ainsi portée contre lui était fausse.

On s'est décidé enfin à faire venir les dossiers des procédures précédemment suivies contre Péan. Non seulement jamais Péan n'avait été condamné pour voies de fait ou tentatives de voies de fait envers qui que ce soit, mais aucune des pièces de procédure qui ont abouti aux trois condamnations prononcées contre Péan ne fait allusion à la scène alléguée par Lavenas et Mourot.

Cette accusation, portée par deux gradés, nécessairement a influé sur la marche de l'enquête préliminaire, sur l'instruction et sur les débats eux-mêmes.

Vainement objecterait-on qu'il s'agit d'une accusation qui ne touchait pas le fond de l'affaire soumise aux juges de Péan. A la vérité, la conviction que Péan avait déjà voulu frapper son capitaine en Tunisie devait les amener facilement à admettre que Péan avait bien pu vouloir également tirer sur son capitaine au Maroc.

En droit, il a été jugé par les Chambres réunies de la Cour de cassation (arrêt du 3 juin 1899, affaire Dreyfus) que la révélation, postérieure au jugement de condamnation, de la communication aux juges d'un document qui a pu produire sur leur esprit une impression décisive et qui est ensuite considéré comme inapplicable au condamné constitue un fait nouveau de nature à établir

l'innocence de celui-ci. En l'espèce actuelle, on est fondé à croire que, si les juges avaient pensé que Péan avait été accusé à tort par Lavenas et Mourot, ils auraient pensé aussi que Rouxel avait également subi à tort l'influence de Mourot qui, nous le savons, a provoqué la grave accusation de Rouxel.

Le moyen de revision nous paraît extrêmement sérieux.

#### 4° *Les nouvelles déclarations de Flament.*

Alors que Chaussard et Pasquier ont vu le geste de Péan, Flament a seulement perçu le sifflement de la balle. Assurément on peut admettre quelque incertitude dans l'esprit de Flament et de ceux qui, d'après le sifflement d'une balle, cherchent à déterminer la direction du coup. Je n'ai pas à revenir sur les interprétations auxquelles a donné lieu la déposition de Flament à l'instruction. Au cours de la dernière enquête, et à la date du 21 janvier 1914, il a été amené à déposer devant le commissaire de police de la ville de Lens et il résulte de ses explications et du plan qui y est annexé que ce n'est pas du côté du capitaine que la balle avait pris sa direction.

#### 5° *Les nouvelles déclarations de Le Malecotte.*

Le Malecotte a été entendu au cours de l'enquête préliminaire, mais il apparaît bien à l'examen de sa déposition qu'il a témoigné sous l'empire de l'affolement qui régnait alors au camp. Interrogé au cours de la dernière enquête, le 26 mars 1914, il a affirmé que la balle avait pris la direction de la tranchée de la 3<sup>e</sup> compagnie qui était en arrière du groupe d'où est parti le coup de feu. Il résulte bien de ses explications que la balle n'allait pas dans la direction du capitaine.

#### 6° *Les déclarations de Djoos.*

Le chasseur Djoos a été entendu, le 2 septembre 1913, au cours de la dernière enquête.

Il expose les faits de la manière suivante :

« J'étais nommé de garde ; je me suis rendu à mon poste ; comme il n'était pas l'heure de prendre ma faction, ayant reçu l'autorisation du caporal de garde Lavenas pour aller boire mon café, en revenant j'ai croisé Péan, accompagné de Bauer, se rendant, eux aussi, au poste de garde ; je les avais à peine dépassés de quelques mètres que j'ai entendu un coup de fusil ; je me retournais aussitôt et j'aperçus Péan avec l'arme à la bretelle ; le coup était parti sans qu'il le sache, par imprudence... »

Djoos fait ensuite longuement allusion à des propos extrêmement violents tenus par le capitaine Bessey de Boissy à l'adresse de Péan.

On reproche à Djoos de ne pas avoir parlé plus tôt; un pareil reproche n'est pas sérieux; Péan avait demandé formellement, au cours de l'instruction, l'audition de Djoos, et j'ai rappelé en quels termes cette audition lui avait été refusée.

#### *7° Les déclarations de Bauer.*

Bauer qui, au cours de l'enquête préliminaire, avait dit ne rien savoir, s'est décidé à parler après la condamnation. Il fut entendu à deux reprises: le 1<sup>er</sup> août 1913 et le 23 mai 1914. Il explique que Péan ne croyait pas que son fusil était chargé au moment où il a appuyé sur la détente. « Il avait alors, dit-il, l'arme à la bretelle, la crosse en avant. La balle a pris la direction de la 3<sup>e</sup> compagnie alors que le capitaine se trouvait en avant de la tranchée. »

Les déclarations de Djoos et de Bauer renferment aussi les éléments de faits nouveaux au point de vue de la revision du procès. Sans doute, sous le prétexte qu'ils ont été l'objet de diverses mesures disciplinaires, leur bonne foi a été mise en doute. Je ne dois pas négliger cette suspicion, mais à ce point de vue il serait absolument nécessaire de rechercher quel est le passé de Rouxel, s'il a subi des condamnations et si les diverses accusations portées contre lui par Péan et Bauer sont exactes. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui encore, même à la suite des nouvelles enquêtes, il reste dans cette affaire le seul témoin à charge et qu'en raison de ses attitudes diverses, sa véracité paraît sujette à caution.

#### CONCLUSIONS

La révélation de l'inexactitude de l'accusation portée contre Péan et relative à une précédente condamnation, ainsi que les nouvelles déclarations de Chaussard, de Pasquier, de Flament, de Le Malecotte, de Djoos, de Bauer, recueillies de la façon la plus régulière, justifient la demande en revision, sans même qu'il soit nécessaire actuellement d'interroger les autres témoins de la scène. Tous affirment que Péan n'a pas tiré sur son capitaine, et, en droit, il y a lieu à revision pour survenance de faits nouveaux lorsqu'après une con-



damnation des témoins font des déclarations qui modifient gravement le sens ou la portée de leurs premières dépositions ou encore fournissent des indications tendant à établir l'inexistence du fait qui constituait la principale charge de l'accusation. (Cassation, 9 août 1912, *Bulletin* N° 458, page 842.)

J'ajoute qu'il est admis aujourd'hui qu'une demande en revision doit être accueillie par la Cour de cassation, même si les faits nouveaux ne sont pas « démonstratifs » de l'innocence du condamné. (Voir Garraud, *Droit criminel*, N° 504.) Dans son rapport sur la première revision Dreyfus, M. le président Ballot-Beaupré a dit à plusieurs reprises que l'article 443, § 4, n'exige pas que l'erreur judiciaire apparaisse comme certaine, que l'innocence soit immédiatement établie, il suffit que les doutes les plus sérieux planent sur la culpabilité du condamné à la suite de la découverte de faits nouveaux (Sirey, 1900. 1.301). La revision doit être ordonnée et le renvoi devant de nouveaux juges doit être prononcé même si les charges de l'accusation subsistent (Cassation, 30 mars 1911, *Bulletin* N° 177).

D'ailleurs, dans l'affaire actuelle, nous ne nous trouvons pas seulement en présence d'une condamnation qui paraît avoir été prononcée à tort, nous devons aussi considérer cette condamnation comme ayant été illégalement prononcée. Péan n'a pas été mis en mesure de présenter tous ses moyens de défense; les témoins, dont il demandait l'audition, n'ont pas été cités et n'ont pas été entendus par le conseil de guerre.

Déjà, au cours de l'instruction, il a demandé l'audition de certains témoins, cette audition lui a été refusée.

Un seul témoin, Rouxel, a été entendu à l'audience. Or, fait particulièrement grave, Péan avait demandé la comparution à l'audience d'un autre témoin et il n'a été tenu aucun compte de sa requête, dont le conseil de guerre a lui-même été saisi dans les conditions que j'ai déjà exposées. Cependant toute juridiction de répression, même un tribunal de simple police, statuant à propos d'une contravention insignifiante, doit statuer sur les conclusions ou sur les requêtes, par lesquelles le prévenu demande à être autorisé à administrer la preuve qu'il n'a pas commis le fait qui lui est reproché. (Voir les nombreuses décisions citées au Répertoire de droit français, Verbo Tribunal de simple police Nos 350 et

suivants, et Cassation 7 décembre 1912.) (Voir également pour les conseils de guerre, Cassation, 4 juillet 1906, *Bulletin* N° 278.)

Enfin, au dernier moment, c'est un autre défenseur commis d'office qui, à l'audience, a été substitué au défenseur qui lui avait été précédemment et régulièrement désigné. Rien n'établit que Péan ait accepté une pareille substitution, qui ne peut être admise que si les droits de la défense ne sont pas méconnus. (Cf. Cassation 1<sup>er</sup> août 1912, *Bulletin* N° 438.)

C'est avec la plus grande confiance que je conclus à la revision.

Paris, le 20 juillet 1914. G. BRUNSCHWIG,  
avocat à la Cour de Paris.

*Quelques jours plus tard, et sur le vu de ce mémoire, le Ministre de la Justice décidait de transmettre le dossier à la Cour de Cassation aux fins de revision.*

*Convaincue par les arguments de ce mémoire, la Cour de Cassation, après avoir déclaré la demande recevable, cassait, le 12 novembre 1914, le jugement par lequel le disciplinaire Péan avait été condamné à mort et renvoyait l'affaire devant le Conseil de guerre de la division militaire d'Alger (1).*

*C'est là un des plus beaux succès de la Ligue et des plus rapidement obtenus. Il nous est agréable d'en reporter le principal mérite à nos collègues, M. Bienvenu-Martin, alors Garde des Sceaux, dont nous avons hautement apprécié, particulièrement dans cette affaire, l'actif sentiment d'équité, et M<sup>e</sup> Goudchaux Brunschwig qui, par le mémoire ci-dessus, a puissamment contribué à décider l'arrêt de la Cour de Cassation.*

*Notre section d'Alger a confié à M<sup>e</sup> Roger, du barreau de cette ville, la défense de Péan devant le Conseil de guerre d'Alger.*

*Nous sommes convaincus que Péan sera prochainement acquitté.*

---

(1) Faute de place, nous ajournons à un prochain numéro la publication de l'arrêt.

---

Le Secrétaire général-gérant : HENRI GUERNUT.

Imp. LA PRODUCTRICE  
51, rue St-Sauveur, Paris



Association ouvrière  
Téléphone 121-78

La doctrine ultramontaine et la souveraineté de l'Etat, par E. PRÉVOST, avocat à la Cour d'appel (1902)	0 10
La religion libre dans l'état libre, par LOUIS HAVET (1903)	0 10
La liberté d'opinion, par E. BOUDEVILLE	0 40
L'affolement militariste (Congrès de Paris, 1913)	0 25
L'idée de patrie, par F. DE PRESSENSÉ (1902)	0 15
Le procès des Assomptionnistes, Exposé et réquisitoire, 276 pages (1900)	0 25
Les inégalités de classe en matière d'électorat politique, par EDOUARD LAMBERT (1906)	0 10
La représentation proportionnelle (Congrès du Havre 1912)	0 25
L'Assistance publique et l'Assistance privée, par E. PRÉVOST (1903)	0 15
Les remèdes législatifs contre l'alcoolisme (Congrès du Havre 1912)	0 25
Contre l'alcoolisme; l'affaire Rousset; l'affaire Bach-Hamba (Congrès du Havre 1912)	0 20
La réaction pénitentiaire et pénale (Congrès de Paris 1913)	0 25
Les Lois scélérates, par FRANCIS DE PRESSENSÉ, un juriste et EMILE POUGET (1899)	0 25
L'amnistie, par CLAMAGERAN, DELPECH et TRARIEUX (1900)	0 10
Les Traitements des Fonctionnaires. Tableaux chronologiques, précédés d'une étude de G. DEMARTIAL. 1 brochure de 2 fr. (1908)	0 50
Les procès de l'Amicale de la Préfecture de Police, Compte-rendu sténographique des débats, Plaidoirie de M. ALCIDE DELMONT (1911)	0 20
La situation des étrangers en France (Congrès de Paris, 1913)	0 25
La question indigène en Algérie. L'internement des indigènes, son illégalité, par GILBERT MASSONIÉ (1909)	0 15
L'affaire Abbès-ben-Hammana, Rapport de ALBERT CHENEVIER (1909)	0 20
La réforme de l'administration des indigènes en Algérie, par CHARLES MICHEL (1913)	0 50
La réforme de l'indigénat en Algérie (Congrès de Paris, 1913)	0 20
L'arbitraire en Tunisie, par GOUDCHAUX BRUNSCVIG (1911)	0 25
Les abus de pouvoir, les illégalités et les crimes en Indo-Chine, par MARIUS MOUTET (1909)	0 25
Interpellation de Francis de Pressensé à la Chambre des députés sur l'Indo-Chine (1909)	0 25
L'affaire Ferrer, par DENJOY (1912)	0 15
Les atrocités dans les prisons russes, par FRANCIS DE PRESSENSÉ (1913)	0 55
La politique internationale de la France, par FRANCIS DE PRESSENSÉ (1912)	0 20
L'Alsace-Lorraine et la paix, par TH. RUYSSSEN (1913)	0 25

## DOCUMENTS SUR L'AFFAIRE DREYFUS

Tout abonné du *Bulletin officiel* qui nous en fera la demande recevra GRACIEUSEMENT (le port seul étant à sa charge, 1 fr. pour Paris ; 2 fr. 50 pour la province ; 5 fr. pour l'étranger) une collection des volumes suivants relatifs à l'affaire Dreyfus :

<b>La Revision du procès Dreyfus à la Cour de cassation</b> (27, 28 et 29 octobre 1898) . . . . .	2 »
<b>Enquête de la Cour de cassation</b> (Octobre 1898 — Février 1899), 2 gros volumes (ensemble) . . . . .	7 »
<b>Les Débats de la Cour de cassation</b> (29 mai — 3 juin 1899), 1 gros volume . . . . .	3 50
<b>Le Procès de Rennes</b> (Compte rendu sténographique, 7 août — 9 septembre 1899), 3 gros volumes (ensemble) . . . . .	15 »
<b>La Revision du Procès de Rennes</b> (Débats de la Chambre criminelle de la Cour de cassation, 3, 4 et 5 mars 1904), 1 gros volume de 662 pages . . . . .	5 »
<b>Le Procès Dautriche</b> (Compte rendu sténographique "in extenso" des débats, 26 octobre — 7 novembre 1904, 1 gros volume de 705 pages . . . . .	7 50
<b>La Revision du Procès de Rennes</b> (Débats de la Cour de cassation, 15 juin 1906 — 12 juillet 1906 et annexes), 2 volumes (ensemble) . . . . .	10 »
<b>La Revision du Procès de Rennes</b> (Mémoire de M <sup>e</sup> Mornard), 1 volume in-8 <sup>o</sup> . . . . .	5 »
<b>La Revision du Procès de Rennes</b> (Réquisitoire écrit de M. le Procureur général Baudouin), 1 volume . . . . .	5 »
<b>La Revision du Procès de Rennes</b> (L'enquête de 1904), 3 volumes in-8 <sup>o</sup> . . . . .	30 »

### *Suite des brochures en vente au Siège de la Ligue :*

A la mémoire de Francis de Pressensé (1914) . . . . .	0 20
Portrait de Francis de Pressensé (carte postale) . . . . .	0 10
Portrait de Pierre Quillard (carte postale) . . . . .	0 10
La défense des ouvriers et employés en matière d'accidents de travail, par J. BUSQUET (1914) . . . . .	0 20
La Ligue des Droits de l'Homme et l'idéal républicain, par GABRIEL SÉAILLES (1914) . . . . .	0 25
L'achèvement de l'œuvre scolaire de la République, par FERDINAND BUISSON (1914) . . . . .	0 25
L'affaire Colombini, par ALCIDE DELMONT (1914) . . . . .	0 25
L'affaire Péan. Deux mémoires, par GOUDCHAUX BRUNSCHVIG (1914) (2 brochures) . . . . .	0 50
La Ligue des Droits de l'Homme et la Guerre, par VICTOR BASCH . . . . .	0 50

Imp. LA PRODUCTRICE  
51, rue Saint-Sauveur, Paris.



Association ouvrière.  
Téléphone : 121-78